déformés par l'étymologie populaire, d'après *gutta* et *guttur*. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. κώθων en passant par un intermédiaire étrusque, *qutun* : le rapprochement avec *guttur* peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale *-rn-* en étrusque.

cyathus, -ī m. : coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec κύαθος, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies *quiatus*, *cuatus*, *quattus*, dont dérive sans doute *cattia*, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 2434, et *cyathīna*, 2433. — Dénominatif : *cyathissō*, *-ās* (= κυαθίζω), Plt.

cyclamen, -inis n. : cyclamen, plante. Emprunt au gr. κυκλαμίνον (-νος), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en *-men*, type *grāmen*, *legūmen*, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque *cyclaminos*. Calque latin : *orbiculāris*.

cycnus, -ī m. : cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. κύκνος, qui a détrôné *olor* et qui est passé dans les langues romanes sous la forme *cicnus*, v. fr. *cisne* ; cf. M. L. 2435, *cycnos* et *cycinos*. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial : *quid enim contendat hirundo cycnis*, Lucr. 3, 7.

Dérivé : *cycneus* (*quigneus*, Gloss.) = κύκνεια.

cȳdōneum : v. *cotōneum*.

cylindrus, -ī m. : cylindre. Emprunt au gr. κύλινδρος, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre de formes romanes remontent à **colondra*, c'est-à-dire à une forme influencée par *columna*, cf. Serv., G. 1, 178, *cylindro : i. e. lapide tereti in modum columnae*, et les gloses, où *cylindrus* est expliqué par *semicolumnium*. M. L. 2437.

Dérivé latin : *cylindrātus*.

cȳma, cūma, -ae f. : emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1re déclinaison, au gr. κῦμα « *summitas olerum uel arborum* », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation *cima* est fréquemment attestée par la graphie ; c'est à *cima* que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

cȳmatium, cūmatium, -ī n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. κυμάτιον « cimaise ». M. L. 2439.

cymba : v. *cumba*.

cymbalum, -ī n. : cymbale. Emprunt au gr. κύμβαλον (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. *cimbal*.

Dérivés : *cymbalissō* (Hemina), *-lāris*, *-lārius*.

cymīnum : v. *cumīnum*.

cyparissus : v. *cupressus*.

cyprum : v. *cuprum*.

cytisus, cutisus, -ī f. (*cytisum* n. ; *quitisus*, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7) : cytise. Emprunt au gr. κύτισος (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques : esp. *codeso*, et en toscan *citiso*. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne ; cf. Pline, NH 13, 130.

D

dacruma : v. *lacruma*.

dactylus, -ī m. : emprunt au gr. δάκτυλος (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (*dactilus*, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « *ab humanorum unguium similitudine* », Pline, 9, 184. M. L. 2457 ; B. W. s. u.

daculum, -a : CGL I 84, 91 ; M. L. 2458. Voir *falx*.

daedalus, -a, -um : *-am a uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium* (1, 7) *terram, apud Ennium* (Inc. 46) *Mineruam, apud Vergilium* (Aen. 7, 282) *Circen, facile est intellegere, cum Graeci* δαιδάλλειν *significent uariare...*, P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. δαίδαλος de sens à la fois actif : *natura daedala rerum*, Lucr. 5, 534, et passif : *daedala signa*, id. 5, 145 (= δαιδάλεος).

daemōn, -ŏnis m. : emprunt au gr. δαίμων. Varron n'emploie encore que le mot grec : κακὸς δαίμων, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée ; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d' « esprit infernal, démon ») ; c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciu. d. 9, 19, et St Jér. *daemoniārius*. Celtique : irl. *demun*, gall. *gevan*. — *Daemoniōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin δαιμονιῶσα, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en *-ōsus* ; cf. *daemoniacus* à côté de *daemonicus* = gr. δαιμονικός.

dagnades : *sunt aulum genus quas Aegyptii inter potandum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes*, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. δακνὶς· ὀρνέου εἶδος, Hes.

daliuum : *supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra uero dici putat ipsum, quem Graeci* δείλαιον, *i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat*, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. *uestis*) f. : dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, *dalmata* « sabot » (comme *gallica*).

-dam : particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans *quī-dam* ; v. *dum*.

dāma : v. *damma*.

damaliō, -ōnis f. : génisse ; emprunt latinisé, avec suffixe *-ōn*, au gr. δάμαλις (Lampr.). Cf. *dam(m)a*.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de *damascus*, transcription du gr. Δαμασκός. Attesté à partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, damium : *sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset* δαμόσιον, *i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos eius damiatrix appellabatur*, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. Δαμία, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à Αὐξησία, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85 ; Paus. 2, 30, 4 ; l'homonymie de *damium* et de gr. dorien δάμιον (= att. δήμιον) doit être fortuite. *Damiātrīx* suppose un verbe dénominatif **damiāre* « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur *damia*, cf. *uindēmia/uindēmiātrīx*. Sans exemple dans les textes.

damma (*dāma*), **-ae** c., mais surtout masculin ; féminin dans Hor., C. I 2, 13 ; le genre masculin a entraîné la création d'une forme *dammus* (*damus*, Not. Tir. 108, 73 ; cf. M. L. 2466) : daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique : v. h. a. *tām*, ags. *dā* ; le breton *dem* provient du fr. *daim*. Diminutifs : *dammula* (Apulée, langue de l'Église), *dam(m)ulus*.

Un rapport avec *domāre* n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique ; cf. irl. *dam allaid* « cerf » (*dam* signifiant « bœuf », comme gr. δαμάλης, -λη). Cf. *damaliō*.

damnum, -ī n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à *lucrum*, cf. Plt., Cap. 327, *ubi... damnum praestet facere quam lucrum*, à *incrēmentum* ; s'allie à *sumptus* (Ps. Asc., Verr., p. 175), *iactūra*, *dētrīmentum*. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l' « amende » (le mot propre est *multa*) ou la peine (*poena*). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre *damnum* et *dare*. L'expression *damnum dare* n'est pas une figura etymologica ; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à *damnum facere* « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (*damnum dare*) ; Ba. 1032, 784, etc. ; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, *neque ille scit quid det, quid damni faciat* ; Tru. 81-82, *eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiorem meo exinde immouit loco*, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre *dō* et *damnum*. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *damnāre*, M. L. 2467-2468 ; B. W. *dam.* (et *dommage*) Alb. *dam*, *dem*.

Dérivés et composés : *damnōsus* : 1° qui cause des pertes, coûteux ; 2° qui fait des pertes ou des dé-

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

penses, prodigue ; *indemnis* : sans dommage, indemne (à partir de Sén.) ; *indemnitās* (Jurisc.) ; *damnō, -ās* : « *damnō adficere* » (Nonius), cf. Plt., Tri. 829, *nobilest apud homines pauperibus te* (= *Neptunum*) *parcere solitum, diuites damnare atque domare* ; cf. aussi l'expression *damnāre aliquem uōtī* (*uōtō*), les formules d'héritage *heres meus damnas esto* ; *legatum per damnationem*, et la glose de Non. 276, 18, *-are est exheredare. Lucilius Sat. lib.* XI (22) : *... hunc Tullius, inquam,* | *index heredem facit, et damnati alii omnes.* Dans la langue du droit, *damnāre*, usité d'abord dans le sens de « frapper d'une amende », e. g. Cic., Verr. 1, 38, *minoris HS triciens praetorium hominem non posse damnari*, s'est dit ensuite de toute espèce de châtiment : « condamner » (opposé à *absoluō*), d'où *indemnātus* « non condamné » (depuis Plt.), de même que le composé *condemnō* (cf. *condōnō*) créé pour marquer le fait de la condamnation (aspect déterminé). *Damnāre* s'est employé au sens propre comme au sens figuré ; dans la langue de l'Église, il a servi à traduire ἀναθεματίζειν ; à basse époque, on le trouve au sens de « fermer », e. g. Arat. Act. 2, 111, *-āre uiam*, comme fr. « condamner une porte ». *Condemnō*, dans la langue grammaticale, a traduit aussi ὀθελίζω.

Damnō et *condemnō* ont de nombreux dérivés : *damnābilis, damnātiō, condemnātiō*, etc.

De *damnō* : irl. *damnaim*, gall. *daoni* (au sens religieux « damner »).

damnificus (Plt., Pall.) : qui cause des pertes, d'où *damnificō, damnigerulus* (Plt.).

damnās : de la langue du droit, usité seulement dans la formule *damnās estō* « qu'il soit condamné à ». Sans doute forme dialectale de *damnātus* avec syncope de la voyelle brève finale ; cf. osq. *Bantins* « Bantīnus », ombr. pihaz « piātus », etc. Hypothèse invraisemblable de Brugmann, I. F. 34, 397 sqq., qui fait de *damnās* un substantif abstrait **damnāt(i)s* « la condamnation ».

On a rapproché gr. δάπτω « je partage », δαπάνη « dépense », δαψιλής « généreux » ; le sens est éloigné : les correspondants grecs de *damnum* sont ζημία, βλάβη, ou φθορά. Le rapprochement avec *daps*, souvent proposé, est indémontrable ; toutefois, l'identité de *damnum* et des mots arm. *tawn*, v. isl. *tafn* est séduisante. Peut-être ancien terme religieux (cf. *damnāre uōtī*)? V. *daps*.

dannus, -ī m. : « cūrātor uīcī ». Mot gaulois, qu'on trouve dans une inscription des Trēuerī, CIL XIII 4228 ; v. Loth, ap. Rev. celt., 38, 380. Composés : *platio-dannus* « cūrātor locōrum », CIL XIII 6776 ; *arcanto-dan(os)* « cūrātor argentī ».

danus : *fenerator uel feneratio* (Gloss.). Emprunt au gr. δάνος? Cf. *danista*, de δανειστής, d'où dérive *danistārius*.

dapinō, -ās, -āre : *ā.* λ. de Plt., Cap. 897, *aeternum tibi dapinabo uictum, si uera autumas*. Emprunt comique au gr. δαπανάω, avec influence de *daps* : « offrir (en sacrifice) ».

daps, -is f. (souvent au pl. *dapēs* ; sg. *dapis* Juvenc.) : *apud antiquos dicebatur res diuina quae fiebat aut hiberna sementi aut uerna... Itaque et dapatice se acceptos dicebant antiqui, significantes magnifice, et dapaticum negotium amplum ac magnificum*, P. F. 59, 21. Sens premier : sacrifice, cf. Gaius, Inst. 4, 28, *pecuniam acceptam in dapem, i. e. in sacrificium impendere*. De là, « repas rituel qui suit le sacrifice » : Cat., Agr. 50, 2, *ubi daps profanata comestaque erit*. Le pluriel s'explique par la valeur collective du mot. En passant dans la langue profane, a désigné toute espèce de mets, nourriture, repas ; cf. Liv. Andr., Carm. fr. 7, *quae haec daps est?* = Od. α 225, τίς δαίς.

Dérivés : *dapālis* : épithète de Jupiter « à qui l'on offre un sacrifice », cf. Caton, Agr. 132 ; *dapāticus* (cf. *cēnāticus*) ; *dapāticē*, cf. plus haut.

Archaïque, conservé seulement dans la langue de la poésie à l'époque impériale.

Mot racine, comme *ops*, mais à vocalisme *a*, populaire. Cf. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire i.-e.*, Ann. sociol., 1951, p. 16 sqq.

Terme de la langue religieuse conservé aussi par les dérivés arm. *tawn* « fête » et v. isl. *tafn* « animal pour le sacrifice ». Un mot parallèle, mais différent, est conservé dans v. angl. *tīber* « sacrifice », gr. δεῖπνον et, peut-être, v. h. a. *zebar* « animal de sacrifice ». Cf. *damnum* et gr. δαπάνη, δάπτω.

dapsilis, -e : abondant, riche. Archaïque et post-classique. Emprunt au gr. δαψιλής avec influence de *daps* et substitution de suffixe.

Dérivés : *dapsilitās* (Paul. Nol.), *-ter*.

dardana, -ae f. (?) : nom de plante. Sans doute corruption de *bardana*.

dardanārius, -ī m. : spéculateur sur les blés. Mot tardif (Ulpien), dérivé sans doute du nom de la région, *Dardānia*, d'où provenaient les blés. Un rapport avec *danus* est peu vraisemblable.

darpus, -ī m. : nom d'un petit quadrupède dans Polem. Silv. Non latin. V. Bertoldi, BSL 32, 149.

dautia : v. *lautia*.

-dĕ : particule postposée qui figure dans l'archaïque *quam-de*, ombr. *pane, ponne*, osq. *pan, pún*. Sans doute identique à gr. -δε dans ὅδε, δεῦ, etc. Le *-de* de *inde, unde* peut s'y rattacher, mais admet une autre origine. V. *dē* et *quam* et *dōnec*.

dē : particule invariable, usitée surtout comme préposition et préverbe. Ne se trouve plus isolément que dans la locution proverbiale *susque dēque* glosé *plus minusue*, P. F. 371, 4. En tant que préposition, *dē* accompagne un ablatif et, comme *ab* et *ex*, marque l'origine, l'éloignement, avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas (comme dans gr. κατά), nuance bien conservée dans certains composés : *deorsum, dēicere, dēscendere*, mais qui ne lui est pas nécessairement attachée ; cf. Lucr. 1, 788, *a caelo ad terram, de terra ad sidera mundi* ; Cic., Fin. 1, 62, *migrare de uita*. Sert aussi à désigner l'extraction : *oleum quod de matura olea fit*, Cat., Agr. 65, 2 ; une partie prise dans un tout : *ūnus dē multīs* « un d'entre la foule » = *ex*, gr. παρά (v. *dēbeō*) ; et dans cette valeur partitive se rencontre là avec le génitif (*ūnus multōrum*), auquel il a de bonne heure tendu à se substituer ; cf. *quō dē genere* à côté de *cuius generis* ; Sall., Cat. 35, 2, *ex nulla conscientia de culpa* ; Cic., Att. 2, 24, 3, *iis de rebus conscium esse Pisonem*.

Du sens de « en partant de », on est passé à celui de « à la suite de », Plt., Mo. 697, *non bonust somnus de*

prandio, et au sens moral de « d'après, conformément à », *dē sententiā, dē industriā*, qu'on trouve en osque, *dat senateis tanginud* « dē senātūs sententiā » (= gr. κατὰ acc.), ou « au sujet de », Plt., Au. 700, *ibo intro ubi de capite meo sunt comitia* (= περί et génitif) ; concurrencé par *super* dans ce sens. — Comme on l'a vu à propos de *ab*, la préposition *dē*, forme plus pleine et qui avait l'avantage de commencer par une consonne, a tendu à se substituer à *ab* et à *ex*, tout au moins dans la langue parlée, cf. Thes. V 46, 40 sqq., et a fini par les éliminer dans les langues romanes.

Comme *ab* et *ex*, *dē* a servi à renforcer un certain nombre de particules, adverbes, prépositions, dont certaines apparaissent de très bonne heure : *dehinc, deinde, dēsuper*. Cet usage s'est beaucoup développé dans le latin populaire, cf. *deante, dēcontrā* (= ἀπέναντι), **dēcrās* (d'où *dēcrāstinātiō*) et *dēmāne* (demain), *dēforās, dēforīs* (blâmé par Cledonius, GLK V 21, 22), M. L. 2520 ; *deinter, deintrā, deintus* (dans), *dēlongē* (= μακρόθεν), *dēmagis* « ualdē magis », Non. 98, déjà attribué aux *antiqui* par P. F. 62, 18 : *-pro minus* (l. *nimis*) *dicebant antiqui* ; *dēretrō*, M. L. 2582 ; *dēsub, dēsubter, dēsubtus, dēsubitō*, M. L. 2607, *dēsuperne, dēsuprā, dēsursum* (blâmé par Quint. 1, 5, 38), *dētrāns*. Cf. aussi *de ex* attesté dans l'Itala, Matth. 18, 28, et demeuré en roman, M. L. 2514.

Sur it. *da*, rhéro-rom. *dad, da*, v. Recueil Niedermann, p. 207.

Dē sert de préverbe dans un grand nombre de composés verbaux, où il marque souvent, comme on l'a vu, un mouvement de haut en bas. Il peut indiquer aussi une action faite d'après un objet : *dēscrībō, dēpingō*, un déplacement : *dēplantō*, et par suite un changement d'état ; il peut aussi, marquant l'éloignement, avoir une valeur privative ou diminutive : *deargentō* (Lucil.), *dearmō, dēcapitō, dēcollō, dēficiō, dēsum, dēmēns* (cf. *āmēns*), *dēbilis, dēdecus*. Il a pu servir à indiquer l'achèvement : *dēbellō* « livrer un combat qui met fin à la guerre », *dēuincō* « vaincre définitivement » (et *dēcrepitus*?). C'est par là que s'explique le sens de superlatif qu'il exprime, par exemple, dans *dēpereō*, « j'aime à mort » *deamō*, etc. Du reste, dans les verbes comme dans les adverbes, il arrive souvent que le sens de *dē* (comme celui de *ex*) soit affaibli et que le préverbe serve simplement (comme dans les adverbes et les prépositions) à renouveler une forme simple vieillie et usée : *dealbō* (M. L. 2488 a), *deambulō, deargentō* (Vulg.), *deaurō* (M. L. 2489), *dērelinquō* d'après *dēserō*. Usité de tout temps. Panroman ; cf. M. L. 2488.

La longue de *dē* est constante. Dans *dēhinc, dēin* > *dein* (monosyllabe), l'abrègement peut être dû à la présence devant voyelle. Mais on peut se demander si le *-dĕ* qui apparaît dans *in-de, un-de*, en face de *hin-c, illim* et *illin-c, istim* et *istin-c*, n'est pas une forme brève de *dē*, postposée? Toutefois, cette particule peut être rapprochée du *-de* de *quamde* (v. *quam*), qu'on retrouve en osco-ombrien et dont le rapport avec *dē* n'apparaît pas.

Pour les dérivés, v. *dēterior* et *dēmum*. V. aussi *dēnique*.

V. Sommerfelt, *Dē en italo-celtique* (Oslo, 1920) ; *dē* se retrouve exactement en celtique : irl. *dí*, gall. *di-*, et ne se retrouve que là. L'osco-ombrien a des formes à vocalisme *a* : osq. *dat* (et comme préverbe : da-dikated « dēdicāuit »), ombr. *da-*, préverbe dans *da-etom* « dēlictum ». (équivaudrait à lat. **dē-itum*). Sans doute apparenté à *dō* de *dōnec* et *quandō*. — Au contraire, *ab, ex* et *au-* ont des correspondants hors de l'italo-celtique.

dēbeō, -ēs, -uī, -ĭtum, -ēre (forme refaite *dehibuisti* dans Plaute, Tri. 426, comme *praehibeō* assez fréquent) : proprement « avoir en le tenant de quelqu'un », de **dēhabeō*, comme *dēgō* de **deagō* « devoir » (*alqd alicuī*) (s'oppose à *praebēre*) ; se dit de l'argent (*pecūniam*) ou de tout autre objet. De là : *dēbitum* : « le dû, la dette » et *indēbitus* ; *dēbitor* « débiteur », qui s'oppose à *crēditor*, ainsi Cic., Sest. 94, *bona creditorum ciuium Romanorum cum debitoribus Graecis diuisisse*. — *Dēbēre* s'emploie également avec un infinitif complément pour marquer l'obligation de faire une chose (cf. *habeō*), e. g. Cat., Agr. 119, *quid facere debeas*, et, dans ce sens, peut être impersonnel, comme *oportet* ; ainsi Varr., L. L. 8, 61, *debuisse aiunt... ut aucupem sic pisci⟨cu⟩pem dici*. Cf., pour le sens, gr. ὀφείλω. La valeur d'obligation a tendu à s'affaiblir et parfois *dēbeō*, à basse époque, ne sert qu'à former une sorte de futur périphrastique, comme gr. μέλλω, cf. Eugipp., Seu. 31, 4, *oppida in quibus debent ordinari*, ou à introduire une hypothèse, St Avit, p. 74, 1, *quae professio sua... etiamsi censeatis quod grauare me debeat* ; tous sens qui se retrouvent dans le fr. *devoir*. Ancien, usuel. Panroman ; cf. M. L. 2490, 2492, 2493, *dēbēre* ; *dēbita, -tum*, B. W. *dette* ; *dēbitor*.

dēbilis, -e (*dēbil*, Enn., A. 324, comme *famul*) : infirme, estropié, débile. Se dit du corps en général (dans la Vulgate trad. κυλλός ; et correspond à ἀνάπηρος) ou d'une partie, jambe, pied, main ; cf. Celse 4, 9, *coxarum dolor hominem saepe debilitat* (= fait boiter) ; Tite-Live le joint à *claudus*, 21, 40, 9 ; à *mancus*, 7, 13, 6 ; etc. Ancien, usuel. Conservé comme adjectif dans quelques formes romanes ou dans le verbe composé *endeble* « harasser » (prov., cat., esp.). M. L. 2491 ; et *indēbilis*, 4369.

Dérivés : *dēbilitās, -tō, -āre* et ses dérivés.

Composé dont le second terme doit renfermer un correspondant du mot conservé dans skr. *bálam* « force ». *bálīyān* « plus fort » et v. sl. *bolĭi* « plus grand » ; gr. βελτίων, βέλτιστος. Le *b* initial indique un terme populaire ; et, en effet, le mot n'est pas védique ; il est de ceux que le sanskrit a pris, avec *l*, à des parlers autres que ceux sur lesquels repose le védique le plus ancien.

decānus : v. le suivant.

decem (forme vulgaire *decim*, fréquente dans les inscriptions) indécl. : dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, *quem perfectum numerum Graeci τέλειον dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur* ; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, *si decem habeas linguas*, comme *decem mīlia* (= μυρίοι) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés : *decumus*, puis *decimus* (pour le vocalisme, cf. *optumus, optimus*) : dixième ; *decuma, decima* f. : dîme, M. L. 2503, gall. *degwm* ; *decimō, -ās* : décimer (δεκατεύω, δεκατόω) et ses dérivés, *ēdecimō* « choisir, trier » (Macr.) ; *decimārius*.

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

De *decuma*, *-mō* proviennent : v. sax. *dēgmo*, v. h. a. *tëhhamōn*, *tëhmon*.

decimānus (*decu-*) : 1° *decimanus appellatur limes qui fit ab ortu solis ad occasum, alter ex transuerso currens appellatur cardo*, P. F. 62, 25. L'origine de ce sens est expliquée dans Grom., p. 367, *limes qui pro eo quod formam X faciat decumanus est appellatus* ; 2° *decumana oua dicuntur et decumani fluctus, quia sunt magna. Nam et ouum decimum maius nascitur, et fluctus decimus fieri maximus dicitur*, P. F. 62, 27. Le sens de « très grand » vient sans doute de ce que l'on choisissait, pour offrir aux dieux, le plus gros des dix œufs, etc., ou de ce que l'objet arrivant à la fin d'une série de dix héritait de l'idée de grandeur contenue dans le nombre ; 3° de la 10e cohorte, d'où *porta decumāna*, substantivé ; *decumānus* : percepteur de la dîme (pour la forme, cf. osq. dekmanniúís, de la dédicace d'Agnone ; sens mal déterminé).

decius : attesté comme nom propre *Decius*, osq. *Dekis* ; *deciēs*, (*-ēns*) : dix fois.

decānus (bas latin) : chef d'un groupe de dix hommes (fait d'après *primānus*, etc., avec influence du gr. δέκα?) ; désigne, par suite, toute espèce de dignitaires civils, militaires ou religieux, en particulier le « doyen », cf. M. L. 2496 et *decānia*, M. L. 2495 ; *decānicum* : demeure des dizeniers. V. h. a. *téhhan*, b. all. *deken*, irl. *decan*.

dēnī, *-ae*, *-a*, distributif : dix par dix (sans doute d'après *nōnī*) ; *dēnārius*, *-ī* (scil. *nummus*) m. : denier ; monnaie valant à l'origine dix as et qui conserva son nom quand sa valeur fut passée à seize as. M. L. 2553 ; v. angl. *dinor*, *dinére*, gall. *dinair*.

december, *-bris* (scil. *mēnsis* exprimé ou non) m. : décembre. Cf. *september*, *octōber*, *nouember* ; Varr., L. L. 6, 34, *dehinc Quintus, Quintilis et sic deinceps ad december a numero*, M. L. 2498 ; irl. *decimber*. Dérivé : *decembrius*.

decimātrus : dixième jour après les ides, chez les Falisques ; cf. *quinquātrus*.

decurēs : *decuriones*, P. F. 63, 8 ; *decuria* : division du peuple romain, sans doute à l'origine groupe de dix *equitēs* commandés par un *decuriō*, cf. *centuria*, *centuriō* ; puis tout groupe de dix : *d. iūdicum*, *appāritōrum*, *seruōrum*, etc. M. L. 2508 ; germanique : v. isl. *dekor*, m. b. all. *deker*, etc. De là : *decuriō*, *-ōnis* m. ; *decuriōnātus*, *-ūs* ; *decuriō*, *-ās* : répartir dans les décuries.

Composés en *decem*, *decu-*, *dec-* : *decemplex* et *decuplex* (d'après *du-*, *quadru-plex*) ; *decemprīmus* (singulier tiré du pluriel *decem prīmī* « les dix premiers citoyens d'une ville ») ; *decemuir* (tiré de *decemuirī*) ; *decennis*, *decennium*, *decennālis* ; *decunx* : mesure de dix onces ; *decuplus* et *decuplō*, *-āre* ; *decussis*, *-is* m. « *ab decem assibus* », Varr., L. L. 5, 170, cf. *centussis*. S'abrège en *decus* et se note par le signe X ; de là *decussō*, *-āre*, *decussātiō*, *-tim*, cf. Colum. 3, 13, 2, *in speciem Graecae X litterae decussauimus*, M. L. 2510.

Anciens juxtaposés où *decem* est le second terme : *undecim*, *duodecim*, etc., avec leurs dérivés *undecimus*, etc.

Cf. aussi *uīgintī*, *trīgintā*, *centum*.

La nasale finale de *decem*, cf. ombr. *desen-duf* « duodecim », fait en général partie intégrante du nom de nombre « dix » ; cf. skr. *dáça*, gr. δέκα, got. *taihun*, irl. *deich n*, arm. *tasn* (avec un vocalisme réduit), etc. Toutefois, les composés tels que *decuplus* et le dérivé *decuria* n'ont pas de nasale ; on peut penser à une analogie de *centuplus*, *centuria*. Mais par ombr. tekuries, *dequrier* « decuriīs », le fait semble italique commun, si le mot ombrien n'est pas emprunté au latin ; l'osque a un nom propre Dekkviarím, « *Decuviārem » ; l'ombr. tekvias est douteux ; Vetter le traduit par « mūnificae » (T. E. II b 1). Or, on retrouve un thème en *-u-* en germanique : got. *-tigjus*. La forme sans nasale apparaît aussi dans *deciēs*, qui peut être d'après *quinquiēs*, *seriēs*, *...centiēs*. V. *centuria*.

L'ordinal *decimus* est ancien ; cf. skr. *daçamáḥ*, av. *dasəmō*, et, avec élargissement, irl. *dechmad*, gaul. *decametos*. Cette forme est du type *septimus* et de *nōnus* ; on voit qu'il y avait *m* dans *septem* et *decem*, *n* dans *nouem*. Ceci ressort aussi des dérivés baltiques : v. pruss. *dessīmts*, lit. *dešimtas*, cf. gr. δέκατος, got. *taihunda* « dixième », en face de v. pruss. *newīnts*, lit. *devintas* « neuvième », avec formation en *-to-*, secondaire par rapport au type *decimus*.

-gintī dans *uīgintī*, *-gintā* dans *trīgintā*, etc., sont des formes d'un dérivé en *-t-* de *decem*, à vocalisme radical zéro ; cf. skr. *daçát-*, v. sl. *deset-*, lit. *dẽšimt-* et gr. δέκαδ-. V. *uīgintī* et *trīgintā*.

La formation de *december* et des autres noms de mois en *-ber* est obscure. M. Benveniste, BSL 32, 73, lui suppose une origine étrusque ; et l'on peut se demander si une pareille influence n'a pas agi sur *decurēs* (cf. *lūcerēs*) et, par suite, sur *decuria*, *centuria*.

dēcermina : v. *carpō*.

decet, -uit, -ēre : il convient. Correspond pour le sens à πρέπει, *decēns* à πρέπων, εὐπρεπής ; *decentia* a sans doute été créé par Cicéron pour traduire εὐπρέπεια, cf. N. D. 2, 145, *colorum... et figurarum... ordinem, et, ut ita dicam, decentiam oculi iudicant* ; d'où, à l'époque impériale, *indecēns* (= ἀπρεπής), *-center*, *-centia* et même *indeceō* (Pline) ; Cicéron emploie *dēdecet* au sens de ἀπρέπει. De même, le composé archaïque *condecet* traduit συμπρέπει (peut-être avec influence de *conuenit*) ; mais le *condecentia* que le Thes. prête à Cicéron, De Or. 3, 200, est suspect. Impersonnel à l'origine, comme le prouve la construction avec l'infinitif « passif », Plt., Mi. 737, *desisti decet* ; Am. Prol. 35, *iniusta ab iustis impetrari non decet*. Souvent joint à *oportet* : Mer. 750, *sic decet, sic fieri oportet*. Peut s'employer absolument : *sic decet* ; et quand la personne est exprimée, elle est à l'accusatif : *ut pudicam decet*. Ce n'est que secondairement, sans doute quand *decet* a tendu vers la construction personnelle, que cet accusatif a pu être remplacé par le datif (d'après *conuenit*?) ; Plaute dit, Tri. 490, *deos decent opulentiae et factiones*, et Am. 820, *istuc facinus.. nostro generi non decet*. La construction personnelle est, du reste, assez rare et surtout poétique. Ancien et usuel. M. L. 2500. Adjectif en *-bilis* tardif : *decibilis*, M. L. 2501 : *d. deō* = θεοπρεπής.

A *decet* se rattachent deux substantifs : *decus*, *decor*, et un adjectif : *dignus* :

decus, *-oris* n. : bienséance, décence, dignité ; d'où « honneur » (cf. *dēdecus*) et « beauté », la beauté physique s'accompagnant de la dignité morale. Mais ce dernier sens est plutôt réservé à *decor*. Traduit à la fois εὐπρέπεια et δόξα. Ancien (Plt., Cat.), usuel.

decor, *-ōris* m. (surtout poétique, à cause du genre

« animé » ; attesté depuis Laevius) : différencié par les glossateurs de *decus* : Isid., Diff. 1, 163, *decus ad animum refertur, decor ad corporis speciem* (cf. *honōs*), distinction qui correspond, du reste, souvent à la réalité. Le sens de « δόξα, *honōs* » est tardif. Les dérivés proviennent de *decus* et *decor*, indifféremment :

decor, *-oris* adj. (archaïque et postclassique) et *dēdecor*, *indecor(is)* ; *decōrus* (*decōriter* ; *dē-*, *indecōrus* ; *decorōsus*, *dēde-*, *inde-*, tardifs, d'après *formōsus*, *gloriōsus*) : *decōrum* traduit πρέπον, Cic., Or, 70 ; *decorō*, *-ās* (*decōrō* à basse époque) : orner, embellir, d'où *decorātus*, M. L. 2507 ; *decorātiō*, *-men*, *-mentum*, tardifs et rares ; *indecorō* (Acc.) ; *indecorābiliter* (id.) ; *indecorōsus* (Hilar.) ; *con-*, *dē-decorō*.

dignus, *-a*, *-um* (d'après les grammairiens, l'*i* de *dignus* serait long, et on le trouve avec *apex*) : digne ; sur l'*ī* de *dignus* dans les langues romanes, v. Meyer-Lübke, *Einf*3., § 122. Comme dans *quīnque*, l'indication de la quantité marque sans doute une notation de la prononciation fermée de la voyelle, normalement liée à la quantité longue en latin. Le rapport avec *decet* apparaît bien dans Plt., Mo. 52, *dignissimumst* : *decet me amare et te bubulcitarier* ; *dignum est* est synonyme de *decet*. Pour la formation, cf. *lignum* et *legō*, *tignum* et *tegō*, *plēnus* et *pleō*. Sens : « qui convient à, digne de » et « qui mérite ». Correspond pour le sens à gr. ἄξιος. Construit avec l'ablatif : *d. aliquā rē* ; la construction avec le génitif est rare et mal attestée, sauf à basse époque. S'emploie dans le sens laudatif ou péjoratif, indifféremment : *d. laude* comme *d. suppliciō*. Ancien, usuel. M. L. 2641 (la plupart des formes romanes sont savantes) ; B. W. *digne*.

Dérivés : *dignitās* : mérite, dignité, haut rang (sens abstrait et concret ; se dit spécialement des charges honorifiques dans l'État, cf. *potestās*), M. L. 2640 ; *dignō*, *-ās* (*dignor*) : juger digne, daigner = ἀξιῶ, ἀξιοῦμαι, M. L. 2639, B. W. s. u. ; *dignātiō* (Cic.).

Composés : *indignus* et ses dérivés *indignor* (*indignāre*, M. L. 4378), *-gnātiō*, etc. ; *condignus* : également digne, ἰσότιμος ; *dēdignor* (= ἀπαξιῶ, latin impérial) : repousser comme indigne ; *dēdignātiō* ; et **disdignāre*, M. L. 2366 ; B. W. sous *daigner*.

On ne voit guère d'autre moyen de donner une étymologie au verbe *decet*, avec son adjectif *dignus*, que d'en rapprocher le groupe athématique de hom. δέκτο « il recevait » et de véd. *dāṣṭi* « il rend hommage à ». L'ombrien tiçit, TE II a 18, façia tiçit est contesté : *decet* ou *licet*?, v. Vetter, *Hdb.*, p. 195 ; l'*i* de tiçit est singulier en face de *decet*. Le thème en *-es-*, représenté par lat. *decus* et *decor*, est à rapprocher de skr. *daçasyáti* « il cherche à plaire à, il sert », dont le primitif **daçaḥ* n'est pas attesté. — Le gr. δόξα « opinion, réputation, gloire » doit être fait sur un désidératif de la racine de δοκέω, etc., comme lat. *noxa* en face de *nocēō*. — V. aussi *discō* et *doceō* (et *dexter*?).

dēcōtēs : v. *cōs*.

dēcrepitus, -a, -um : décrépit. Mot du langage familier, uniquement appliqué aux vieillards ou à la vieillesse (Cic., Tusc. 1, 94).

Se décompose, évidemment, en *dē* + *crepitus* (de *crepāre*), mais la modification de sens n'est pas claire. Bréal suppose que la vieillesse décrépite est comparée à un mur qui se lézarde ou à un arbre qui se fend. Mais le sens du préfixe serait étrange : *dē-* marquant d'ordinaire la cessation, le manque (à moins de supposer qu'il marque ici l'achèvement : *dēcrepitus* « qui achève de se fendre »?). Les anciens l'expliquent de différentes manières, par *despērātus*, *iam crepera uita* ; ou encore par *quia propter senectutem nec mouere se, nec ullum facere potest crepitum*, P. F. 62, 12 ; ou par *quod iam crepare desierit, i. e. loqui cessauerit*, Isid., Or. 10, 74, etc. Cf. Thes. s. u. — Walde, I. F. 39, 92, voit dans l'emploi de *dēcrepitus* une image analogue à celle qu'on a dans *homo est bulla, animam ēbullīre*.

Expression imagée de la langue familière, dont le sens apparaît fixé dès les premiers exemples et dont, faute de pouvoir en suivre l'évolution, on ne peut fixer l'origine avec certitude.

decuria, decussis : v. *decem*.

dēfendō, -is : v. *fendō*.

dēfrutum, -ī (*ŭ* dans Plt., Ps. 741 ; *ŭ* dans Vg., G. 4, 269 ; inscriptions et manuscrits *defrictum*, Mul. Chir. *defritum*) n. : vin cuit, raisiné. — *a deferuendo*, Palladius 11, 18, 1 ; cf. Varr. ap. Non. 551, 18, *sapam appellabant quod de musto ad mediam partem decoxerant* ; *defretum* (sic codd.), *si ex duabus partibus ad tertiam redegerant deferuefaciendo*. Terme de la langue rustique, attesté depuis Plaute et Caton.

Dérivés : *dēfrutō*, *-ās* ; *dēfrutāriūs*, *-ium*.

On rapproche v. h. a. *briuwan* « brasser », thrace βρῦτος, qui désigne une boisson fermentée (cf. *brisa*), gr. ἀπέφρυσεν · ἀπέζεσεν, Hes. V. *feruēō* ; *fermentum*.

dēgener : v. *genus*.

dēgūnō : v. *gustus*.

dēierō : v. *iūrō* s. *iūs*.

deinceps : v. le suivant.

deinde (*dĕ-inde*, puis *deinde* dissyll.), **dein** adv. : à la suite, ensuite. Usité de tout temps. Conservé dans quelques langues romanes, M. L. 2525. *Deinde* est la forme la plus ancienne ; *dein* en est une forme abrégée : Cic., Or. 154, *ain pro aine... dein etiam saepe et exin pro deinde et pro exinde dicimus*. *Deinde* seul est attesté épigraphiquement ; *dein* (comme *proin*, etc.) se rencontre seulement devant consonne. La comparaison de *dehinc* suffit à prouver que *deinde* est antérieur à *dein*. De ce dernier a été tiré *deinceps* : successivement, à la suite. Correspond à gr. ἑξῆς, ἑφεξῆς : souvent joint à *inde*, *posteā*, *deinde*, cf. gr. ἔπειτα ἑξῆς. Attesté seulement depuis la Lex Repet. (adjectif) et Varron (adverbe). Usuel, mais non roman. *Deinceps* est un ancien adjectif, comme on l'a vu, s. u. *capiō* ; cf. *princeps*, et on le trouve dans ce sens, Lex Repet. CIL I2 583, *iudex deinceps faciat pr⟨incipe cessante, item quaestor⟩*. Mais, en dehors de cet exemple, il n'est employé que comme adverbe ; et le *deincipite die* d'Apulée n'est qu'un barbarisme, amené par le rapprochement avec *incipiō* et influencé dans sa flexion par *anceps* ; cf. P. F. 62, 7, *deinceps qui deinde coepit ut princeps qui primum coepit*.

dēlectō (*-tor*) : v. *lax*, *laciō*.

dēleō, -ēs, -ēuī, (*dēluī* tardif ; cf. Thes. V 433, 61), **-ētum, -ēre** : Prisc., GLK II 490, 8, *a « deleo » cuius*

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

simplex in usu non est, « deletum » ; a « dclino » « delitum » nascitur ; ibid. 19, *« deletum » a « deleo » unde et « letum » ipsa res quae delet, quasi a « leo » simplici nascitur quod in usu non est, ex quo « deleo deleui »*. Confusion de *dēlinō* (v. *linō*) et de **dē-oleō*, cf. *ab-oleō*? Deux sens : 1° effacer, biffer (déjà dans Caton, Or., frg. 2), cf. *aboleō* ; 2° détruire, raser. Traduit gr. ἀπ- ou ἐξαλείφω. Cf. *dēlētīcius* = χάρτης ἀπαλίπτος, παλίμψηκτρον. Ancien, classique, usuel. Conservé dans le prov. *delir*, M. L. 2533.

Autres dérivés : *dēlētiō* (rare, un exemple de Lucilius ; repris par la langue de l'Église) ; *dēlētor* (rare et tardif ; mais Cicéron a hasardé une fois *dēlētrīx* en l'introduisant par *paene*, Harusp. resp. 49) ; *dēlētilis* (Varr., *-is spongia* « éponge à effacer ») ; *dēlēbilis* et *indēlēbilis* (Ov. = ἀνεξάλειπτος, Isocr.) ; *dēlētīcius* (Ulp.) ; v. plus haut, « palimpseste ».

V. *ab-oleō*, *ab-olēuī*.

dēlērus : v. *līra*.

dēlīberō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : délibérer, mettre en délibération (absolument, ou avec complément précédé de *dē*, ou à l'accusatif : *rēs dēlīberāta*), et, par extension, « résoudre, décider de ». Attesté depuis Plaute ; appartient plutôt à la langue écrite.

Dérivés : *dēlīberātiō* ; *dēlīberātīuus* : *-m genus* = γένος συμβουλευτικόν ; les deux mots sont surtout employés par Cicéron et Quintilien ; *dēlīberāmentum* (Labér.) ; *dēlīberābundus* (T.-L.) ; *dēlīberium* (Gloss., d'après *arbitrium*). Les anciens font dériver *dēlīberāre* de *lībra*, *lībella*, ainsi P. F. 65, 3, *a libella qua quid perpenditur dictum*. Mais on attendrait **dēlībrāre*. Cf. Rhet. Her. 3, 2, 2.

Semble plutôt être un composé de *līberō* spécialisé dans un sens imagé, comme *resoluere*?

dēlībūtus, -as, -um : oint, arrosé, trempé de. Seul, l'adjectif est ancien (Plaute) et attesté dans la bonne langue ; des formes verbales telles que *dēlibuit*, *dēlibuitur* ne figurent que dans Tertullien, Solin (IIIe siècle de l'ère chrétienne) et sont manifestement refaites sur *dēlībūtus*. L'adjectif présente sans doute le degré zéro **lib-* de la racine **leib-*, cf. *lībō*, *-ās*. Peut-être influencé par *imbūtus*, inexpliqué.

dēlicātus, -a, -um : voluptueux, délicat (dans tous les sens du mot français), tendre, efféminé, raffiné, mignon. Se dit des personnes comme des choses : *delicatissimo litore*, Cic., Verr. 2, 5, 40, 104 ; *delicata nauigia*, Suét., Vit. 10. Ancien, usuel. M. L. 2538, 2537, **dēlicātiāre*.

Dérivés et composés : *dēlicā(ti)tūdō* (bas latin et rare) ; *indēlicātus*.

Étymologie douteuse. Celle de Festus, P. F. 61, 11, *delicata dicebant deis consecrata, quae nunc dedicata. Vnde adhuc manet delicatus quasi luxui dicatus*, ne s'appuie sur aucun exemple et semble de pure fantaisie. *Dēlicātus*, quelle qu'en soit l'origine, a subi l'influence de *dēliciae* : Isid., Or. 10, 70, *delicatus quod sit deliciis pastus, uiuens in cpulis et nitore corporis* ; cf. Sén., De breu. uit. 12, 7, *audio quendam ex delicatis (si modo deliciae uocandae sunt uitam et consuetudinem humanam dediscere)*...

dēlicia, dēliciae: v. *colliciae*.

dēliciae : v. *lax*, *laciō*.

***dēlicus, -a, -um** : sevré. Adjectif restitué dans Varr., R. R. 2, 4, 16, *cum porci depulsi sunt a mamma, a quibusdam delici* (*deliti* codd.) *appellantur*. Peut-être faut-il y joindre *dēliculus*, qu'on lit dans Cat., Agr. 2, 7, *armenta delicula, oues deliculas*, dont le sens est incertain. On l'explique par **dē-lic-us*, composé de **lac*, forme sans suffixe de **lact-* ; d'autres y voient un doublet de *dēlicuus*, de *dēlinquere*, dont il y a un exemple dans Plt., Cas. 205, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Groupe obscur.

dēlīniō : v. *lēnis*.

dēlinō : v. *linō*.

dēliquium : v. *linquō*.

dēlīrō : v. *līra*.

delphīnus, -ī m. : dauphin. Emprunt ancien (Accius) et latinisé au gr. δελφίς, -ῖνος et passé dans les langues romanes, M. L. 2544, et en irl. *deilf*. La poésie et la prose impériale ont préféré la transcription du mot grec : *delphīn*, *delphīs*, *-īnis*. Cf. *abacus*.

dēlūbrum, -ī n. (souvent au pluriel) : temple, sanctuaire, sans qu'il soit possible de préciser le sens dans la littérature, quoique l'App. Probi note, GLK IV 202, *inter templa et delubra hoc interest quod templa ubi simulacra sinti designant, delubra uero aream cum porticibus designat*, ni d'en déterminer la signification primitive, que les commentateurs font varier au gré de leurs fantaisies étymologiques. Cf. Macr., Sat. 3, 4, 2, *Varro libro octauo rerum diuinarum delubrum ait alios aestimare in quo praeter aedem sit area assumpta deum causa... alios in quo loco dei simulacrum dedicatum sit, et adiecit, sicut locum in quo figerent candelam candelabrum appellatum, ita in quo deum ponerent nominatum delubrum* ; P. F. 64, 6, *delubrum dicebant fustem delibratum, h. e. decorticatum quem uenerabantur pro deo* ; cf. Serv. auct., Ae. 2, 225, *Masurius Sabinus delubrum effigies, a deliratione corticis*. Cincius, frg. Serv., Ae. 2, 225, *delubrum esse locum ante templum, ubi aqua currit, a deluendo* (cette étymologie est celle qui est adoptée généralement) ; cf. Isid., Diff. 1, 407, *-a sunt templa fontes habentia ad purificandos et abluendos fideles*... Le mot est attesté à toutes les époques, mais est d'un emploi plus rare que *templum* et semble d'un niveau plus relevé. Cf. *po(l)lūbrum*?

-dem : particule postposée qui s'ajoute à un certain nombre de formations pronominales ou adverbiales : *īdem*, *quidem*, *itidem*, *prīdem*, etc., pour en préciser la valeur. Sans doute apparentée à *-dam*, *-dum*. Pour *-em*, cf. *enim*.

dēmō : v. *emō*.

dēmum adv. (*demus* dans P. F. 61, 21, *demum quod significat post, apud Liuium* (dub. 44) *demus legitur. Alii demum pro dumtaxat posuerunt*). — Si *dēmus* est réel, il est à *dēmum* comme *aduersus* à *aduersum*. Le Servius auctus, Ae. 6, 154, définit *sic demum* : *ad postremum, h. e. nouissime. Dēmum* est peut-être un superlatif formé sur *dē*, comme *summus* est formé de **sup-mo-s* et comme *extrēmum*, *postrēmum* le sont de *ex*, *post*. Souvent joint à *igitur*, *tum*, *nunc*, *ibi*, etc., qu'il précise.

Dēmum, qui signifiait « de là et pas plus loin », a pris la nuance de « précisément, exactement », *tum dēmum*, et par suite de « seulement ». Cf. *dēterior*. A peut-être servi de modèle à *extrē-*, *postrē-*, *suprē-mus*. Usité de tout temps ; non roman.

dēnārius : v. *decem*, *dēnī*. De là gr. δηνάριον, d'où skr. *dīnārah* « dinar ». Passé aussi en v. isl. *dīnere*, v. angl. *dīnor*.

dēnī : v. *decem*.

dēnicālēs : v. *nex*.

dēnique adv. : enfin, à la fin. Conclut une énumération, une argumentation, une gradation ; de là son sens de « pour tout dire, en un mot, même ». Confondu avec *tandem*, dont il a le sens temporel. Il est à noter que *dēnique* introduisant une dernière proposition se place presque toujours avant le premier mot ; accompagnant, au contraire, le dernier terme d'une énumération, il se place le plus souvent après celui-ci, comme un enclitique. Usité de tout temps ; non roman.

Pour la forme, cf., en partie, *dōnec*. Le premier terme est *dē-* (cf. *dē-mum*), employé avec valeur adverbiale et suivi des deux particules *-ne-* (v. cette particule ; cf. *hocci-ne*, etc) et *-que* (avec valeur indéfinie ; cf. *quisque*). V. *-que*.

dēns, dentis m. (ancien thème consonantique : abl. *dente*, gén. pl. *dentum* ; cf. Varr., L. L. 8, 68 ; *dentium* est analogique de *gentium*. etc.) : dent de l'homme ou des animaux ; s'applique par extension à tout objet de forme ou d'usage comparable ; cf. Non. 462, 3, *dentes non solum quibus cibus adteritur, sed omnia quibus aliquid exsecari* (*exsi-*) *uel teneri potest Vergilius dici uoluit* (G. 2, 406 ; Ae. 6, 3) : dent de la charrue, du peigne, du râteau, de la fourche, de l'ancre, etc. S'emploie aussi au sens figuré, comme notre « avoir la dent dure ». Usité de tout temps. Panroman, avec passage partiel au genre féminin attesté dans Cass. Fel., Greg. Tur., v. B. W. s. u. M. L. 2556 (*dēnte*).

Dérivés et composés : *dentātus* : garni de dents, denté, dentelé (= lit. *dantiōtas*), M. L. 2560 ; *dentōsus* (Gloss.) ; *dentālis*, d'où *dentālia*, n. pl. (et tardif *dentāle*) : partie de la charrue où s'enclave le soc ; dents de râteau, M. L. 2559 ; *dentāneus* : dentelé (de l'éclair) ; *dentārius* : dentaire ; *dentāria* : jusquiame ; *denticulus* : petite dent, faucille, dentelure, M. L. 2564 ; d'où *denticulātus* ; *dentiō, -īs* : faire des dents, d'où *dentītiō* et par haplologie *dentiō*, M. L. 2565 ; *dentex* (*dentix*) m. : poisson de mer, denté vulgaire, M. L. 2561 ; *denticāre* (Gloss. Pap. ; M. L. 2563). *Dentātus*, *Denticulus* sont aussi des surnoms romains.

Composés avec *dent(i)-* pour premier terme : *dentarpaga* : hybride de Varron (cf. gr. ὀδοντάγρα) ; *dentiducum* : transcription du gr. ὀδονταγωγόν ; *dentifrangibulus*, *dentilegus*, créations plaisantes de Plaute ; *dentifricium* = ὀδοντότριμμα (Pline) ; *dentiscalpium* = ὀδοντόγλυφον (Martial).

Composés avec *-dēns* pour second terme : *bi-dēns* (ancien **dwi-dēns*) adj. : 1° qui a deux dents, d'où subst. masc. *bidēns* « hoyau », M. L. 1087, et *bidentō* : *fodiō* (Gloss.) ; 2° victime (généralement brebis) de deux ans, qui en est à sa seconde dentition ou qui a ses dents supérieures et inférieures ; cf. Gell. 16, 6, 12, *P. Nigidius... bidentes appellari ait non oues solas, sed omnes bimas hostias* ; ibid. *Hyginus... quae bidens est, inquit, hostia, oportet habeat dentes octo, sed ex his duo ceteris altiores per quos appareat ex minore aetate in maiorem transcendisse*. Cf. P. F. 30, 17 et CGL V 172, 38. Par contre, *ambidēns*, *quae superioribus et inferioribus est dentibus*, qu'on lit dans P. F. 4, 28, semble un mot créé par le glossateur sur le modèle de ἀμφόδους (ἀμφώδους) pour expliquer *bidēns*. A l'époque impériale, *bidēns* est devenu simplement un synonyme poétique de *ouis*, sans autre précision ; *bidental* (nominatif substantivé de l'adjectif *bidentālis* ; cf. *fāgūtal*) : *locus fulmine tactus et expiatus oui*, Diff. GLK VII 523, 24 ; *bidentālis* m. : prêtre chargé du sacrifice du bidental ; sur le sens, v. Usener, Rh. Mus. 60, 22, et Wissowa, PW III, 429.

tridēns : qui a trois dents ; substantif masculin « trident », d'où les épithètes poétiques de Neptune *tridentifer*, *-ger*, *-potēns* ;

ēdentō, -ās : édenter, casser les dents (très rare, Plt. et Macr.), M. L. 2828 ; *ēdentulus* : adjectif joint par Plaute à *uetulus* et repris en bas latin.

Mot pan-indo-européen. Le latin garde ici un thème qui est attesté par skr. *dán*, acc. sg. *dántam*, gén. sg. *daták*, avec une alternance vocalique dont la différence entre v. isl. *tonn* (plur. *tepr* de **tanđiz*), v. h. a. *zand* et got. *tunþus* fournit aussi la trace. Le baltique a généralisé la forme à vocalisme *o* : lit. acc. sg. *dantį* (sur quoi a été fait le nom. sing. *dantis*), gén. plur. *dantų* et v. pruss. *dantis* ; le celtique, la forme à vocalisme zéro : gall. *dant* (et irl. *dét*). Lat. *dēns* peut reposer sur **dnt-* ou sur **dent-*. Les formes grecques ὀδών, ὀδόντος (en éolien ἔδοντες) indiqueraient un rapport avec le groupe de *edō*, etc., dont ce serait le participe ; sur le vocalisme radical zéro au participe, v. sous *sum*, *ab-sēns* et *sōns* ; mais on peut aussi penser à une ancienne étymologie populaire ; v. Benveniste, BSL 32, 78, qui rattache ces mots à la racine **denk-* « mordre ».

dēnsus, -a, -um : serré, épais, dense, touffu (opposé à *rārus*) ; d'où dans la langue poétique, avec un ablatif, « couvert de » (à l'imitation, sans doute, du gr. δασύς ; cf. Ov., M. 3, 155, *uallis erat piceis et acuta densa cupressu* et γῆ δασέη ὕλῃ παντοίῃ, Hdt. 4, 21). Ancien, usuel ; traduit πυκνός dans la langue de la rhétorique.

Dérivés et composés : *dēnsitās* (époque impériale) ; *dēnseō, -ēs* (*dēnsī* non attesté en dehors de GLK I 262, 14 ; poétique), d'où *dēnsētus* (Macr.), *dēnsēscō* (Greg. Tur.) ; et *dēnsō, -ās*, *dēnsābilis*, *dēnsātiō, -tīuus*, *dēnsitātus* (rares et tardifs) ; *addēnsō* (Pline) ; *addēnseō* (Vg.) ; *condēnsō* (synonyme de *conspissō*), M. L. 2120, d'où *condēnsātiō* et *condēnsus* (poétique et postclassique) : serré, épais ; *condēnsum* n., qui, dans la langue de l'Église, traduit ἅλσος, δρυμός ; *condēnsātiō* ; *condēnseō, ā.* λ., Lucr. I 392.

Dēnsus, *dēnsāre* sont peu représentés dans les langues romanes ; cf. M. L. 2557 et 2558 et 151, *addēnsāre*, où ils ont été concurrencés par *spissus*. Mais *dēnsus* a donné le gall. *dwys* ; *condēnsō* : *cynnwys*.

Cf. hitt. *daššuš* « fort, dru » ; gr. δασύς et le dérivé δαυλός « épais, touffu ». L'amuissement de *-s-* dans δαυλός est normal ; δασύς devrait reposer sur une forme expressive **δασσυς*, non attestée. Mais W. Schulze,

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Berliner Sitzungsber., 1910, p. 793, explique δασύς par **dn̥sús* avec σ maintenu après n̥. Une forme radicale δασ- est aussi conservée dans δασκόν · δασύ et δασπέταλον · πολυφύλλον (Hes.), peut-être dans δάσκιος « qui donne une ombre épaisse ». Mais l'alb. *dent* « j'épaissis » fait penser à un type **dn̥tu-*. Le latin a un thème en *o* **dens-os* ou **dn̥so-s* en face des thèmes en *-u* du grec et du hittite, ce qui est exceptionnel. V. H. Frisk, *Griech. etym. Wört.*, sous δασύς, δαυλός.

dēnuō : v. *nouus*.

deorsum (*deorsus* est rare ; *dorsum*, Sent. Minuc. ; dissyllabe chez les poètes) adv. : en bas, de haut en bas. S'oppose à *sūrsum*, auquel il est joint dans l'expression *sūrsum deorsum*. Sur *deorsum* a été formé dans la langue vulgaire *desūsum*. Les manuscrits ont aussi les formes accessoires *deosum* (cf. *susum*, *russum*, etc.), *diosum*, *iūsum*, *iōsu(m)*, *iosso*. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 2567, 2566 ; B. W. *jusant*.

V. *uertō*.

depsō, -is, -uī, -tum, -ere : pétrir ; d'où « assouplir » (quelquefois au sens obscène ; cf. *molō*, *dolō*). Rare et technique (Caton, Varron). M. L. 2576.

Dérivés et composés : *depstīcius* (Caton) ; *condepsō* (Caton, Pomponius).

Emprunt au verbe technique grec δέψω « je pétris, je tanne » (δέψα « peau tannée ») ; v. H. Frisk, sous δέφω.

dēpūgis : v. *pūga*.

dēpuuiō : v. *pauiō*.

dēraubāre : Not. Tiron. 128, 53. Emprunt bas latin au verbe germanique *roubon* « rauben », renforcé par le suffixe *dē-*.

derbiōsus, -a,- um (Theod. Prisc., Eup. faen. 37) : v. *serniōsus*.

derbitae, -ārum f. pl. (Gloss.) : dartres. Représenté dans les dialectes du nord de l'Italie, en rhéto-roman, français, provençal et catalan ; M. L. 2580. La langue classique emploie *impetīgō*. *Derbitae*, qui n'apparaît que dans les gloses, doit être emprunté, peut-être, au celtique avec *b* pour *v* (cf. gall. *tarwyden* « dartre », etc.).

Le mot remonte, en tout cas, à l'indo-européen ; cf. les formes à redoublement lit. *dedervinė* « dartre », v. angl. *teter* (même sens), skr. *dadrúḥ* « éruption » (sur la peau) ; d'un thème **derw-/drw-*, élargissement de **der-*? Cf. gr. δέρω « je gratte », etc.

dēs : v. *bēs*.

dēscīscō : v. *sciō*.

dēses : v. *sedeō*.

dēsīderō : v. *sīdus*.

dēsiuāre : *desinere*, P. F. 63, 28. Hapax peu sûr. V. *sinō*?

dēspicō (*dī-*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : vider un animal, ouvrir le ventre (bas latin). Est-ce un ancien terme de la langue augurale « examiner les entrailles » (cf. *speciō*, *conspicor*) passé dans la langue commune? Cf. Rufin, Hist. 11, 26, *necatis paruulis despicatisque ob fibrarum inspectionem uirginibus*. Ou bien un dérivé de *spīca* « enlever le grain de l'épi » et, par suite, « vider »? Conservé dans le roumain *despică*. M. L. 2600.

desticō, -ās, -āre : crier (en parlant de la souris), chicoter ; cf. Suét., frg. p. 250, 3.

dēstinō : v. *stanō*, s. u. *stō*.

***dēter, dēterior, dēterrimus** : Prisc., GLK III 508, 19, *a « de » antique « deter »* [*deriuatur*], *unde et « deterior, deterrimus » quae tamen alii a « detero » uerbo facta esse putauerunt.* — *Dēter* n'est pas attesté dans les textes. Cf. aussi P. F. 64, 12, *deteriae porcae, i. e. macilentae*. Pour le sens : *deterior dicitur qui ex bono in contrarium mutatur et fit malus*, Claud. Don., in Ae. 8, 326. Ancien, usuel ; d'où à basse époque et dans la langue de l'Église : *dēteriōrō, -ās* ; *dēterēscō*. Non roman.

**Dēter* est fait comme **ex-ter*, *dēterior* comme *inferior*, *dēterrimus* comme *pauperrimus*.

dētrāmen, -inis n. : charpie (Pélag.). Contamination de *trāma* (*-men*) et *dētrahō*.

dētrectō : v. *tractō*.

dētrīmentum : v. *terō*.

dētudēs : *esse detunsos, deminutos*, P. F. 64, 20. V. *tundō*.

deunx : v. *ūnus, uncia*.

deurode? : mot qui se trouve dans Pétr., Sat. 58, 7, de sens obscur. Bücheler et à sa suite E. Thomas, *Stud. z. lat. u. griech. Sprachgesch.*, Berlin, 1912, p. 111 sqq., l'ont expliqué par le grec δεῦρο δή « ici donc », « viens ici », dont on se sert pour appeler un chien. Ce serait l'équivalent du *accede istoc* du même chapitre, § 11. Mais cette explication ne va pas sans difficulté et la syntaxe de la phrase *qui te deurode facit* reste douteuse. Texte corrompu?

deus, -ī (ancien *deiuos* attesté épigraphiquement) m., **dea** (*deiua, dēua*), **-ae** f. : dieu, déesse. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2610. Ancien dérivé signifiant « lumineux » ; conservé avec sa valeur adjective dans certaines expressions consacrées : *sub dīuō columine, culmine* dans les Acta fratrum Arualium, cf. Thes. V 1658, 51 sqq. ; *sub dīuō caelō* attesté par Caper, GLK VII 105, 19, d'où *sub dīuō, sub dīuom, dīuom fulgur* ; cf. *dius*. Suivant que l'on considérait le ciel lumineux comme animé et divinisé ou comme inanimé, on disait *Deiuos, Deus, Deiua, Dīua* ou *deiuom. Deus* est issu phonétiquement de *deiuos* > **dei(u)os* > *deus*. La déclinaison régulière devrait être : sg. *deus,, dīue, dīuī, dīuō, deum, dīuō(d)* ; pl. *dī, deum* (**dīuōm*?) *dīs, dīuōs* ; mais sur le nominatif *deus* s'est constituée une déclinaison normalisée *deus, deī, deō*, de même que d'après le féminin *dīua* et les cas obliques *dīuī, dīuō, dīue*, le nominatif *dīuus* s'est maintenu ou a été restitué. A date ancienne, *deiuos, deiua* (*dīu-*) sont employés pour désigner la divinité : des inscriptions archaïques portent : *deiu. nouesede* « dī nouensidēs » ; *sei deo sei deiuae sacr⟨um⟩* ; Varron, L. L. 5, 58, cite une vieille formule *diui qui potes* « θεοὶ δυνατοί ». Mais, en cet emploi, *deus, dea* tendent à remplacer *dīuus, dīua*, qui, à l'époque impériale, ne sont plus guère usités que dans la langue poétique. La langue réserve *dīuus* pour désigner les personnages divinisés, notamment les empereurs : *dīuus Augustus*. Cet usage a fini par être érigé en règle ; ainsi Servius, Ae. 5, 45 : *diuom et deorum indifferenter plerumque ponit pocta, quamquam sit discretio ut deos perpetuos dicamus, diuos ex hominibus factos... sed Varro et Ateius contra sentiunt, dicentes diuos perpetuos, deos qui propter sui consecrationem timentur, ut sunt di manes*. Sur les emplois de *deus* et *dīuus*, v. W. Schwering, IF, 34, 1-44. — *Deus* n'a pas de vocatif attesté avant Tertullien, qui écrit *dee* (d'après att. θεέ?), adu. Marc. 129 ; cette forme est, du reste, très rare ; la langue de l'Église dit *ō deus*. Horace emploie *dīue*. Les formes de nominatif-vocatif et de datif-ablatif pluriel sont normalement *dī, dīs* ; ce sont les plus fréquemment attestées par la scansion des comiques et des classiques ; *deī, deīs* sont récents et analogiques de *deus* ; *diī, diīs* sont aussi récents (cf. de *is, ī, eī, iī*), cf. Caper, GLK VII 109, *dei non dii* ; *nam et deabus Cicero dixit* ; *igitur deis ratio diis consuetudo*. — *Deīs* est attesté pour la première fois dans Catulle, 4, 22. Le génitif pluriel est *dīuom* ; mais l'ancien *deum* est maintenu dans les formules (*prō deum fidem*, etc.) ; *deōrum* est une innovation. Sur *deus* a été aussi bâti un féminin *dea* (la forme ancienne est *dīua*, que, du reste, la poésie a gardée longtemps comme substantif ou comme épithète), auquel on a fait, pour éviter les ambiguïtés, un datif-ablatif pluriel *deābus*. L'adjectif de *deus* était anciennement *dīus* (v. ce mot) ; dans l'usage latin courant, c'est :

dīuīnus, -a, -um (*deiuīnus*, CIL I 603, 16, osq. *deiuinais* « dīuīnīs », *deina, dina* « dīuīna », CIL I² 366, à Spolète) : 1° concernant la divinité, divin ; 2° inspiré par la divinité ; d'où *dīuīnus, dīuīna* « devin, devineresse ». Les deux sens se retrouvent dans les dérivés. Au premier se rattachent *dīuīnitās*, non attesté avant Cicéron (opposé à *hūmānitās* et peut-être fait sur le gr. θειότής, θεότης), *dīuīnitus* = θεόθεν ; au second, *dīuīnō, -ās* « deviner », *dīuīnālis, dīuīnātiō* = μαντική, d'où *praedīuīnō* (rare) et *praedīuīnus* (Pline), *-ātiō*. Cf. M. L. 2703, *dīuīnāculum* (Ital., Ruf. = μαντεῖον) ; 2704, *dīuīnāre* ; 2705, *dīuīnus* ; britt. *dewin*.

A la langue de l'Église appartiennent l'abstrait *deitās* (calque plus exact du grec que *dīuīnitās*) et les composés tels que *deificus* (= θεϊκός), *deificō* et ses dérivés.

L'osque a Deivai « Dīuae » et deivinais « dīuīnīs » ; l'ombrien, *deueia* « dīuīnam ». De plus, pour « jurer », l'osque a le verbe dérivé *deiuatud* « iūrātō », etc. La forme thématique **deiwo-*, en face de **dyeu-* (v. *Iuppiter* et *diēs*), désignait dès l'indo-européen les êtres « célestes » en général, par opposition aux hommes, terrestres par nature (v. *homō*) ; le vocalisme radical *e*, en face de **d(i)yeu-*, est constant ; on a skr. *devấḥ* « dieu », av. *daēvō* (au sens de « démon »), v. pruss. *deywis* (Vocab.), *deiwas* (Ench.), lit. *diẽvas*, irl. *dia* (gaul. *dēvo-*), v. isl. *tīvar* (au pluriel), v. h. a. *Zīo*, etc. Panindo-européen, sauf grec.

Les dérivés désignant une déesse varient d'une langue à l'autre : skr. *devī*, lette *dieve* « déesse », lit. *deivė* (au sens de « fantôme »). La forme latine *dea* est dérivée de la forme *deus*, qui elle-même résulte d'innovations phonétiques latines peu anciennes.

V. *dīus*.

dextāns, -ntis m. : les 10/12 de l'unité ; cf. P. F. 64, 24, *dextans dicitur quia assi deest sextans, quamadmodum duodeuiginti et deunx*. Forme de **dē sextāns*, abrégée comme les noms des autres divisions de l'unité.

dexter, -tera, -terum (*tra, -trum*) : l'osco-ombrien

ne connaît que les formes sans *e*, ombr. testru-ku *destru-co, destram-e* « ad dexterum, in dexteram », osq. destr-st « dextra est ». En latin, les formes pleines et les formes sans *e* se rencontrent indifféremment à toutes les époques : les secondes semblent plus fréquentes, surtout à l'époque impériale ; d'ailleurs, chez les dactyliques, toutes les formes pleines formant crétique, du type *dēxtĕrī*, étaient exclues. Néanmoins, le comparatif, attesté à partir de Varron, est toujours *dexterior* ; cf. Thes. V 920, 49 sqq. Superlatif archaïque *dextimus* très rare et non attesté après Salluste (correspond à *sinistimus*) ; *dexterrimus* dans Palladius. Sens : 1° droit, par opposition à *sinister* « gauche », ce qui explique la forme, cf. gr. δεξιτερός à côté de δεξιός ; d'où *dext(e)rā* « à droite », adverbe employé quelquefois comme préposition (de même que *sinistrā*), sur le modèle de *extrā*, etc. ; cf. Wackernagel, *Vorles.* II 215 ; 2° qui vient du côté droit, en parlant des présages, d'où « favorable » : P. F. 65, 6, *dextera auspicia, prospera* (cf., toutefois, une trace de la croyance contraire dans Varron cité par Festus 454, 2 sqq. ; Cic., Diu. 2, 82 ; Plin. 28, 35 : *[despuendo] repercutimus dextrae clauditatis occursum*) ; 3° qui sait se servir de sa main droite, habile (sens non attesté avant l'époque impériale), d'où *dext(e)rē, dexteritās* d'après δεξιότης? (T.-L.). Usité de tout temps. Sert aussi de cognomen, *Dexter*, *Dester*, etc. Panroman, sauf roumain, M. L. 2618, mais concurrencé par *droit*, de *dīrectus*.

Dérivés et composés : *dext(e)ra* : la [main] droite ; *dextella*, Cic., Att. 14, 20, 5 ; *dextrālis* f. (sc. *secūris*) : outil de charpentier, hache, doloire ; n. pl. *dextrālia* (*-liolum*) : bracelet = περιδέξια (bas latin), M. L. 2619, 2620 ; *dextrātus* : tourné vers la droite ; *dextrātiō* (tous deux bas latin), *-tor* ; *dextroiugus* (Tab. deuot.), cf. δεξιόσειρος ; *dextrōrsum* (*-sus*) ; *dextrochērium* : hybride, synonyme de *dextrālia* (bas latin) ; *ambidexter* (Itala) : traduction du gr. ἀμφοτεροδέξιος ; *Dext(e)rius, -t(e)riānus* ; **dēxtrāns*, M. L. 2621.

Le radical est indo-européen ; l'opposition de deux notions indiquées dans gr. δεξιτερός (en face de ἀριστερός « gauche ») et dans lat. *dexter* (en face de *sinister*) n'est pas marquée d'ordinaire : gr. δεξιός, skr. *dákṣinaḥ*, av. *dašina-*, lit. *dẽšinas* (et cf. v. sl. *desnica* « main droite »), got. *taihswa*, irl. *dess*. On rapproche souvent *dexter* de *decet* : simple possibilité. Il n'y a pas de raison de croire qu'un *-i-* se soit amui entre *-ks-* et *-tero-*, *-tro-* en italique : *dexter* est à gr. δεξιτερός ce que got. *taihswa* est à gr. δεξι(F)ός, gaul. *Dexsiua*. L'*i* que présentent le grec, l'indo iranien et le baltique n'est ici, comme en bien d'autres cas, qu'un élargissement sans valeur organique.

diabolus (*diabulus, za-, ziabolus*), **-ī** m. : emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάβολος ; M. L. 2622 ; B. W. s. u. V. h. a. *tiuual* « Teufel », irl. *diabul*, etc. Formes savantes.

diāconus, -ī m. : autre emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάκονος « diacre ». M. L. 2623 ; irl. *decan, diacon*, etc. Nombreux dérivés et composés tardifs.

Diālis : v. *diēs*.

Diāna, -ae (*Dīāna*, Ov., M. 8, 353 ; *Dīuiāna*, Varron,

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

si ce n'est pas une reconstruction étymologique sans réalité ; *Iāna Lūna*, forme attribuée aux *rustici* par Varr., R. R. 1, 37, 3) f. : Diane, déesse nocturne, c'est-à-dire, Lune : *Dianam autem et Lunam eandem esse putant*, Cic., N. D. 2, 68 ; proprement « la lumineuse », *dicta quia noctu quasi diem efficeret*, Cic., ibid. 2, 69 ; cf. *Iuppiter Diānus* ; identifiée secondairement avec Artémis. Diane est la déesse qui préside aux opérations magiques et son nom est demeuré dans les langues romanes avec le sens de « fée, sorcière », etc., M. L. 2624. Sans doute dérivé de *dīus* par un intermédiaire **dīuius*? ; cf. étr. *tiv* ; la scansion d'Ovide a gardé la quantité ancienne.

dica, -ae f. : procès. Transcription du gr. δίκη ; rare, uniquement employé pour des choses grecques.

dix, dicis f. ; **-dex, -dicis** m. ; **dīcō, -is, dīxī, dictum, dīcere** ; **dīcō, -ās, -āuī, dicātum, dicāre** : formes alternantes de la racine **deik- /dik-* « montrer » ; cf. gr. δείκνυμι et δίκη. L'osque et l'ombrien ont également l'alternance : osq. deikum, *deicum* « dīcere », ombr. teitu, *deito* « dīcitō » et osq. *dicust* (avec *ī*), ombr. *dersicust* « dīcāuerit » ; cf. encore osq. dadikatted « dēdīcāuit » ; pour ombr. tikamne, v. plus bas, sous *dīcō*. La parenté avec le grec a été vue par les Latins ; cf. Varr., L. L. 6, 61, *dico originem habet Graecam, quod Graeci* δεικνύω. Le latin a conservé deux mots-racines à voyelle brève :

1° **dix*, f., nom d'action. Inusité en dehors de l'ancienne formule juridique et religieuse passée dans la langue commune *dīcis causā* ou *grātiā*, glosée νόμου ou λόγου χάριν « à cause de la formule », d'où « par manière de dire, pour la forme » ;

2° *-dex, -dicis* m., nom d'agent. Usité seulement comme second terme de composé (cf. *-spex, -ceps, -fex*) dans *index, -icis* ; *iūdex, -icis* ; *uin-dex, -icis* (?), cf. osq. med-díss, pour lesquels on attendrait **indix*, **iūdix*, **uindix*. Les nominatifs en *-dex* ont été refaits sans doute sur les formes en *-ex, -icis* où l'*e* était phonétique, comme *artifex, opifex*, etc., les Latins ayant le sentiment qu'à un *ī* intérieur en syllabe ouverte correspondait un *ĕ* en syllabe finale fermée. *Index* « celui qui montre, qui indique » (qui a servi, en particulier, à désigner un doigt de la main, « celui qui sert à montrer »), d'où *indicium, indicāre*, M. L. 4372, 4375-4376 ; *indicīua* : « praemium indicis » ; *iūdex* « celui qui montre le droit, juge », d'où *iūdicium, iūdicāre*, M. L. 4599-4601 ; *uindex* (le premier terme du composé et, par là, le sens ancien du mot sont obscurs) « garant, qui revendique, vengeur » ; *uindiciae, uindicāre*, M. L. 9347-9349.

dīcō, -is, dīxī, dictum, dīcere (*deicō deixī* est encore attesté dans les inscriptions de l'époque républicaine ; les formes en *ī* n'y apparaissent pas avant la Sententia Minuciorum [117 av. J.-C.], qui a *dixserunt* ; certains manuscrits ont aussi des graphies avec *ei*, cf. Thes. V 967, 27 sqq. Le parfait a un *ī*, c'est-à-dire le degré *e* de la racine, le participe *dictus* un *i*, c'est-à-dire le degré zéro de la racine, comme l'atteste Aulu-Gelle, 9, 6, confirmé par l'ital. *detto*) : dire. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2628. Le verbe qui signifie « montrer », dans les autres langues, s'est spécialisé en latin, comme en osco-ombrien, dans le sens de « montrer, faire connaître par la parole, dire ». Le sens de « désigner » est encore sensible dans une phrase comme : *sequar, ut instituī, diuinum illum uirum quem saepius fortasse laudo quam necesse est.* — *Platonem uidelicet dicis*, Cic., Leg. 1. Comme *ōrāre, dīcō* a un caractère solennel et technique : c'est un terme de la langue de la religion et du droit : *iūs dīcere* (cf. *iūdex* et osq. meddíss) « exposer le droit », *causam dīcere* « exposer une cause », *sententiam dīcere* « faire connaître son avis », *multam dīcere* « prononcer une amende », *diem dīcere* « fixer un jour devant le tribunal », etc. C'est aussi le terme qu'on emploie pour désigner les magistrats : *dīcere dictātōrem, magistrum equitum, cōnsulem, aedīlem, tribūnum militum, collēgam.* Si *dīcō*, par affaiblissement du sens ancien, peut s'employer pour *loquor*, l'inverse est impossible, cf. Cic., Or. 32, *aliud uidetur esse oratio, nec idem loqui quod dicere* : *disputandi ratio et loquendi dialecticorum sit, oratorum autem dicendi et ornandi.* En passant dans la langue commune, *dīcere* a perdu ce caractère solennel (cf. *cēnsō*, etc.), mais on en retrouve la valeur technique dans la plupart des composés : *abdīcō* : refuser d'adjuger, ne pas accorder, dont le contraire est *addīcō* : adjuger, accorder. *Dīcō* et *addīcō* font partie des *tria uerba* du préteur : *dō, dīcō, addīcō*. M. L. 153.

condīcō : conclure un arrangement ; *condicere est dicendo denuntiare*, P. F. 56, 28 ; cf. Caïus, Inst. 4, 18, *condicere... denuntiare est prisca lingua* ; « convenir d'un jour » : *condictum est quod in communi est dictum*, P. F. 34, 21 ; M. L. 2121 a. De là *condictiō* : accord des parties prenant jour en présence du magistrat pour comparaître devant le juge, cf. Gaïus, Inst. 4, 18 ; *condictīcius*, cf. *con-diciō* sous *diciō* ; v. aussi **excondicō*, M. L. 2983, B. W. *éconduire* ; *ēdīcō* : proclamer un édit, publier, ordonner (*ēdictum* [d'où irl. *edocht*], *ēdīcere*) ; *indīcō* : proclamer, déclarer, imposer ; *i. bellum, i. tribūtum, i. exercitum* : fixer une destination à l'armée. L'abstrait *indictiō* rappelle v. h. a. *in-ziht*. V. M. L. 4373 a, 4374 ; l'irl. a *indacht* « indictae », etc.

interdīcō : interdire (v. ce mot) ; *praedīcō* : prédire, fixer d'avance, recommander ou ordonner (= *praeciō*), avertir ; *prŏdīcō* : fixer d'avance, différer, ajourner (= *prōferre*) *p. diem.*

Tous ces verbes appartiennent à la langue du droit et de la religion. A cette dernière aussi appartiennent, au moins à l'origine, les juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date récente : *benedīcō* : prononcer des paroles de bon augure ; *maledīcō* : prononcer des paroles de mauvais augure, verbes qui, en passant dans la langue commune, ont pris le sens de « dire du bien de, dire du mal de » (cf. *maledīcēns, maledictum*), mais qui, repris par la langue de l'Église, se sont chargés à nouveau des sens religieux : « bénir, maudire », de εὐλογεῖν, κακολογεῖν, le premier ayant emprunté lui-même le sens de hébr. *brk*. M. L. 1029-1030, 5258 ; irl. *maldacht*, britt. *melldith*.

Aux participes de *dīcō* se rattachent les formes négatives : *indīcēns* (depuis Térence) : qui ne dit pas oui, qui ne consent pas ; *mē indīcente*, ou *nōn indīcente* « sans ou non sans mon aveu » ; *indictus* : non dit, dont on ne parle pas, non plaidé, *indicta causa* ; indicible (latin impérial).

dīcō, -ās (formes anciennes en *-ss-* du type *dicassit*) : présent en *-ā-*, duratif, correspondant au déterminé *dīcō, -is*, avec la même alternance que dans *dīcō, -is* et *ē-ducō, -ās, lābor, -eris* et *labō, -ās*, cf. Vendryes, MSL 16, 303 : 1° dire solennellement, proclamer ; 2° dans la

langue religieuse : donner par un engagement solennel, dédier, consacrer ; *dicātiō* : déclaration formelle par laquelle on s'engage à devenir citoyen d'une ville ; *dicātor*, Lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, a une forme tikamne « dēdicātiōne » qui correspondrait à un latin **dicāmen*, mais le sens en est contesté (= *Dicamno*, selon Vetter, *Hdb.*).

abdicō : *-re non solum de patris facto potest dici, quod est familia abicere, sed rem quamlibet negare*, Non. 450, 25 ; « se refuser à reconnaître », Pac., R³, 343, *te repudio nec accipio, natum abdico*, par suite « exclure de la famille, déshériter » ; avec le réfléchi : *sē abdicāre* « abdiquer, renoncer à » ; et, plus tard, « se retrancher de, se priver de ». Dans la langue impériale, *abdicāre* prend le sens de « exclure, repousser » ; *abdicātiō* « abandon d'une charge, exhérédation, renoncement » ; *abdicātīuus* : terme de dialectique traduisant le gr. ἀποφατικός « négatif », par opposition à *dēdicātīuus*, καταφατικός.

**addicō, -ās*? M. L. 152.

dēdicō : composé exprimant l'aspect « déterminé » ; *proprie dicendo deferre*, P. F. 61, 12 ; 1° consacrer aux dieux en termes solennels, cf. Val. Max. 1, 8, 4, *rite me... dedistis ritequе dedicastis*. L'osque a de même dadikatted « dēdicāuit » ; 2° déclarer solennellement, cf. Caelius, Hist. 9, *legati quo missi sunt ueniunt, dedicant mandata* ; Cic., Flacc. 79, *haec praedia etiam in censum dedicasti* ; de là, dans la langue commune, « déclarer, indiquer » ; *dēdicātiō*, M. L. 2512 ; *dēdicātīuus*, cf. plus haut.

praedicō : proclamer, publier (cf. *praecō*) ; par suite « vanter ». Dans la langue commune, « annoncer » et, par affaiblissement, « dire ». Dans la langue de l'Église, « prêcher », M. L. 6718 ; d'où irl. *pridchim*, britt. *prezec* ; *praedicātiō, praedicātor*, M. L. 6719 ; *praedicātīuus* « affirmatif, dénonciatif ».

Indicō, iūdicō, uindicō servent de dénominatifs à *index, iūdex, uindex*. Pour *indicārius*, v. M. L. 9675.

dicī, -ōnis f. : terme de droit « parole, formule de commandement », d'où « commandement, autorité » ; cf. T.-L. 26, 24, 6, *Acarnanas... restituturum se in antiquam formulam iuris ac dicionis eorum* ; 1, 38, 2, *dedistisne uos..., in meam populique Romani dicionem.*

condīciō : 1° formule d'entente entre deux personnes, condition fixée de part et d'autre, cf. Donat, Andr. 79, *est pactio certam legem in se continens* ; cf. Plt., Ru. 950, *fero ei condicionem hoc pacto* « arrangement, pacte (= συνθήκη) » ; Cic., Att. 8, 11ᵈ, 8, *ego condicionibus, ... illi armis disceptari maluerunt* ; condition, convention, spécialement de mariage : *conuentae condicio dicebantur cum primus sermo de nuptiis et earum condicione dicebatur*, P. F. 52, 28, par suite « parti » ; 2° situation résultant d'un pacte et, en général, « situation, condition » (souvent joint à *fortūna*) : *hūmāna condiciō* ; souvent avec un sens péjoratif ; de là le sens de « esclavage » (cf. notre « être en condition ») dans la langue de l'Église ; *condiciōnālis* : terme technique de la grammaire et du droit : 1° conditionnel (= ὑποθετικός) ; 2° d'esclave ; substantivé : esclave (langue de l'Église). Sur *condiciō* et la graphie *conditiō*, v. Ernout, *Philologica* II, p. 157 sqq.

-dīcus, -a, -um ; et *-dīcus, -ī* m. : second terme de composés, d'un type moins archaïque que celui de *iūdex, index, uindex* : *causidicus* : avocat ; *iūridicus*, formé d'après *iūrisdictiō, iūris perītus*, etc. « relatif à la justice, juridique » ; *fātidicus* : fatidique ; *uēridicus* : véridique ; *maledicus* : médisant.

dīcāx : moqueur, railleur. Don., Eun. prol. 6, *-es dicuntur qui iocosis salibus maledicunt.* Noter la différence avec *loquāx. Dicācitās, dicāculus.*

dictiō f. : fait de dire. Terme de droit : *testimonii dictio*, Tér., Phorm. 293 ; cf. Thes. V 1005, 66. Dans la langue littéraire et dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, traduit surtout le gr. λέξις [ῥῆσις, φράσις]. *Dictor* n'est attesté qu'à basse époque (Sᵗ Jérôme, Sᵗ Augustin et dans les grammairiens) ; *dictus, -ūs* m. : synonyme de *dictiō*, rare et tardif ; *dicitūra* (Virg. gramm.).

dictēria, -ōrum n. pl. : plaisanteries. Rare (Nov., Varr., Mart.). De δεικτήριον? Mais les sens diffèrent.

dictābolāria? : mot de Labérius cité par Fronton, p. 156, 5.

dictō, -ās, fréquentatif et intensif de *dīcō* : dire à haute voix, répéter, dicter. M. L. 2630 ; all. *dichten*, cf. Ernout, *Philologica*, II, p. 185 et s. Irl. *deachdaim*. D'où *dictāta* n. pl. ; cf. *dictātum* dans les langues romanes, M. L. 2631 ; *dictāmen*, CIL VIII 5530 ; *dictātiō* ; *dictitō, -ās* : dire souvent, répéter.

A *dictāre* se rattache sans doute étymologiquement :

dictātor m. : dictateur « *a dictando* », Prisc., GLK II 432, 25 ; cf. T.-L. 8, 34, 2, *dictatoris edictum pro numine semper obseruatum.* Cf., d'autre part, Varr., L. L. 5, 82, *quod a consule dicebatur cui dicto omnes audientes essent*, explication qu'on retrouve dans Cic., De rep. 1, 40, 63, *dictator ab eo appellatur quia dicitur.* Mais, dans l'emploi, *dictātor* et ses dérivés *dictātūra, dictātōrius*, etc., sont sans rapport avec *dictāre*. Ils forment un groupe de sens indépendant. Cf. Mommsen, *Hdb. d. römisch. Altert.*, t. II, 1, 136. Irl. *dictatoir.*

A en juger par le grec, où le présent δείκνῡμι est une formation relativement récente, et par l'indo-iranien, où l'on a skr. *diçáti* « il montre » (et l'intensif véd. *dedişte*), av. *daēsayeiti* (itératif-causatif) « il montre », il n'y avait pas, pour cette racine, d'ancien présent thématique à vocalisme radical en *e*. La forme italique attestée par lat. *dīcō*, avec un correspondant osq. deikum, *deicum* « dīcere », *deicans* « dīcant », ombr. teitu, *deitu* « dīcitō », n'a de correspondant qu'en germanique : got. *ga-teihan* « ἀπαγγεῖλαι », v. angl. *tēon* « accuser », v. h. a. *zīhan* (même sens) ; mais un présent germanique de ce type peut toujours être secondaire. Le v. h. a. *zeigōn* « montrer » a un autre vocalisme radical que lat. *dicāre*. — Le perfectum *dīxī* est un ancien aoriste en *-s-*, comparable à gr. ἔδειξα, qui doit être ancien, et au moyen skr. *adikṣi* « j'ai montré » ; cf. gāth. *dāiš* « tu as montré ».

La forme nominale athématique conservée dans lat. *dicis causā*, et dont *diciō* doit être dérivé, se retrouve, avec un autre sens, dans skr. *dík* « région » (thème *díç-*). Il n'y a aucune raison d'admettre que *dicis* est une transcription de δίκης (ἕνεκα). — Le gr. δίκη « justice » en est aussi un dérivé, comme skr. *diçā́* « région » et peut-être v. h. a. *zeiga* « indication » (qui est proche de *zeigōn* « montrer »). — Au second terme de composés, **-dik-* a normalement valeur de nom d'agent ; l'emploi de *iūdex*, osq. meddíss (gén. medíkeis), nom de

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

magistrat, est celui qu'on attend. — Pour le sens particulier de *in-dex*, cf. peut-être v. h. a. *zēha* « orteil » (c'est-à-dire « doigt »). — L'existence d'un athématique **deik-* fait comprendre une forme alternante **deig-* qui apparaît dans le dérivé got. *taikns* « signe » et qui explique peut-être lat. *digitus* (de formation obscure).

Le sens général de la racine était « montrer ». Mais on voit par gr. δίκη et par la forme germanique qu'elle a servi à désigner des actes sociaux de caractère juridique. Et c'est ainsi qu'elle est parvenue au sens de « dire ». L'usage de la racine pour désigner une déclaration en forme s'est prolongé en latin, où un dérivé aussi évidemment récent que *dictātor* a fourni le nom d'un magistrat.

dida, -ae f. (Gloss. et bas latin) : sein, mamelle et « nourrice », comme *mamma*. Mot du langage enfantin ; cf. τιτθη, τιτθος et catal. *dida* « nourrice », sarde *dida* « tétine » et en germanique : v. angl. *titt* « tétine », etc. V. *titillō*.

dīdātim : *diuisim* (Gloss.). Sans doute d'un verbe *dīdāre*, cf. *dedāre*, M. L. 2511.

didintriō, -īs, -īre : crier (en parlant de la belette). Anthol. 762, 61. Cf. *drindriō*.

dīērectus [**-a, -um**] : employé surtout par Plaute avec les impératifs *ī*, *abī*, au sens de *ī in malam crucem*. Emploi différent dans Cu. 244, *lien dierectus est* ; Men. 442, *ducit lembum dierectum nauis praedatoria*. Adverbe : *dīērēctē* (et *djērēctē* trisyllabe) ; substantif : *dīērēctum*.

Étymologie et sens peu sûrs ; cf. Ramain, Rev. Phil. 22, 297 sqq. ; Nonius, 49, 24.

diēs, -ēī (*-ēi, -ē*) m. et f. : jour ; espace d'une journée. Le genre est commun au singulier, e. g. Lex Repet., CIL I² 583, 63, *ubi* ea dies *uenerit* quodie *iusei erunt adesse*, et Cic., Dom. 45 ; au pluriel, presque exclusivement masculin : *diēs festī*, *nefastī* (exceptions rarissimes, cf. Thes. s. u. V 1023, 70 sqq.). Même au singulier, le masculin est plus fréquent et semble aussi plus ancien, comme on le voit dans *Diēs-piter* et dans l'ancien locatif fixé dans les expressions *postrīdiē*, *merīdiē*, *diē quīntī*, *cottīdiē*, etc. Le féminin est dû sans doute, d'une part, à l'influence de *nox*, ancien féminin, avec qui *diēs* formait un couple antithétique (cf. *diēs noctēsque*, *nocte diēque*, *diē* (*diū*) *noctūque*), et de *lūx*, et, d'autre part, à l'influence des autres noms de la 5ᵉ déclinaison, tous féminins, parmi lesquels *diēs* s'est trouvé rangé par suite d'accidents phonétiques ; cf. plus bas. Le latin vulgaire semble avoir conservé le genre féminin, comme le prouve le juxtaposé *diēs dominica* > fr. *dimanche* ; cf. M. L. 2738 ; toutefois, le masculin est également attesté dans les langues romanes (esp. *domingo* et les noms des jours du type *lundi*). Sur le genre, voir Ed. Fraenkel, Glotta 8, 24 sqq., 1917 ; Wolterstorff, ibid. 12, 112 sqq. ; H. Zimmermann, ibid. 13, 79 sqq. ; P. Krestchmer, ibid. 12, 151 sqq. ; 13, 101 sqq. ; Wackernagel, ibid. 14, 67. Statistique des formes dans Thes. s. u. V 1, 1024, 5 sqq.

Le nominatif *diēs* est refait d'après *diem* ; le nominatif phonétique devrait être **diūs*, conservé dans l'expression *nudiūs tertius*, *quartus* « [c'est] maintenant le troisième, quatrième jour [que] », dans le dérivé *diurnus* et peut-être dans *Dius Fidius* ; cf., toutefois, *dius*.

C'est par là que *diēs* a été rattaché à la 5ᵉ déclinaison ; d'autres formes du même thème apparaissent dans le nom de l'ancien dieu du jour *Iuppiter* (vocatif à gémination expressive de *Diēspiter* ; cf., entre autres, Macr., Sat. 1, 15, 14, qui en fait le dieu du jour et de la nuit lumineuse), *Iou-is*, et dans des formes d'adverbes tels que *dius*, *diū* (v. ce mot), *inter-diū*, ou des expressions comme *sub diū* (v. *dius*), etc. Cf. aussi *deus*, *deiuos*.

Diēs désigne le jour lumineux (divinisé dans *Diēspiter* ; cf. *Diālis* dans *flāmen Diālis*), par opposition à la nuit ; cf. Suét., fgm. p. 149, *dies est solis praesentia*, Hyg., Astr. 4, 19, p. 120, 13, *diem nobis definiemus quamdiu sol ab exortu ad occasum peruenit*. C'est de ce sens que dérive sans doute le sens de « ciel » attesté chez quelques poètes de la latinité impériale ; v. Wackernagel, *Vorles.* II 34. — *Diēs* désigne aussi le jour de vingt-quatre heures, de minuit à minuit : Paul, Dig. 2, 12, 6, *more Romano dies a media nocte incipit et sequentis noctis media parte finitur* ; Serv., Ae. 5, 738, *dies est plenus qui habet horas XXIV... dicimus autem diem a parte meliore ; unde et usus est ut sine commemoratione noctis numerum dicamus dierum...* Ce sens est conservé dans le nom des « jours » de la semaine dans les langues romanes : *Lūnae*, *Martis diēs*, etc. ; cf. M. L. 5164, 5382, 5519, etc. De ce sens dérive le sens de « unité de temps », puis de « suite de jours, temps, durée » ; cf. Tér., Hau. 422, [*audio*] *diem adimere aegritudinem hominibus* ; Cic., Att. 7, 28, 3, *me non ratio solum consolatur... sed etiam dies*. De là *diū* « longtemps » (v. ce mot). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2632. Irl. *die*.

Dérivés : *diālis* : glosé *cottīdiānus* ; un exemple dans Cic., Facet. dict. 25, *consules diales habemus* ; Cicéron joue sur le mot en faisant allusion au *flāmen Diālis* ; cf. *aequidiālis* (Festus), *nouem-diālis*, *merīdiālis* ; *diārium* (surtout au pluriel *diāria*) : ration d'un jour, éphéméride, M. L. 2625 ; *diēcula* f. : court répit (d'un jour). Rare et archaïque ; *diēscō*, *-is* (Gloss.), formé d'après *lūcēscō* ; *diurnus*, fait sans doute sur *nocturnus*, v. *nox* : de jour. Le neutre *diurnum* a remplacé les formes trop courtes issues de *diēs* (déjà dans Mul. Chir. 658 ; Cael. Aur., Acut. 2, 39, 228) : ital. *giorno*, fr. *jour* et catal. prov. *jorn*, et confondu avec *diuturnus*, M. L. 2700 (cf. *hībernum*) ; *diū* : v. ce mot. Cf. aussi *diurnārius* « qui diurnum scribit », de *diurnum* « journal » (*acta diurna*, etc.) ; de *diurnāta* : britt. *diwrnod* « journée » ; **subdiurnāre*, M. L. 8354.

Diēs figure comme second terme dans des adverbes qui sont le plus souvent formés d'un adjectif au locatif auquel s'ajoute *diē* : *hodiē* (v. ce mot), *cottīdiē*, *merīdiē* (v. ce mot), *perendiē* (dont le premier élément serait le locatif de l'un thème **pero-* [comp. le locatif αἰFέν] ; v. Wackernagel, *Altind. Gr.* II 1,47), *postrīdiē* (*postrīduō*, Plt.), *prīdiē* (et, à basse époque, *interdiē*, doublet de *interdiū*), sur lesquels ont été bâtis des adjectifs : *cottīdiānus*, *merīdiānus*, *prīdiānus*, *hodiernus* (cf. *hesternus*, *diurnus*), *perendinus*. *Perendinus* présente le même second élément que *nūndinae*, *-ārum* (scil. *feriae*). La forme se dénonce comme ancienne (cf. plus bas) ; le type *cottidiānus* est plus récent. De *merīdiē* a été tiré un nominatif *merīdiēs* « midi », qui a fourni un dénominatif *merīdiō*, *-āre* « faire la méridienne ou la sieste » ; de *perendinus* est dérivé le terme juridique *comperendinō*, *-āre* « ajourner ». Cf. aussi *aequidiēs* (Gloss.).

Composés en *-duum* : *bīduum* : « espace de deux jours » ; *trīduum*, d'où *trīduānus*, irl. *tredan* ; *quadrīduum* (*quatrī-*).

L'*ī* de *bīduum*, *trīduum*, *quadrīduum* étonne en face de l'*ī* des autres composés : *bīceps*, *trīceps*, etc., et aucune explication pleinement satisfaisante n'en a été donnée. Wackernagel a supposé que l'*ī* a dû d'abord apparaître dans *trīduom*, dont l'ablatif *trīduō* aurait subi l'influence de *postrīdiē* (comme, inversement, *prostrīduō*, Plt., Mi. 1081, celle de *trīduō*) ; l'*ī* se serait étendu ensuite aux autres formes.

D'une racine **dei-* « briller » (dans skr. *dáidet* « il brille, lait »), qui est médiocrement attestée, l'indo-européen avait deux formations comportant des élargissements, l'une en **-eu-*, désignant le « ciel lumineux », le « jour » (considérés comme des forces actives, divines), l'autre en **-en-*, qui a subsisté seulement au sens de « jour ». Les deux sens ont subsisté en latin.

L'élargissement en **-eu-* apparaît sous deux formes, l'une athématique, avec vocalisme radical au degré zéro, l'autre thématique, avec vocalisme radical au degré *-e-* (v. *deus*). La flexion du thème du type **dyeu-*, **diyeu-* comportait au nominatif et à l'accusatif singuliers une diphtongue à premier élément long qui a subsisté au nominatif, d'où le type véd. *dyaúḥ*, *d(i)yaúḥ*, auquel répond gr. Ζεύς, cf. lat. *-dius* (v. ci-dessus), et qui s'est réduite à *-ē-* à l'accusatif, d'où véd. *dyắm*, *d(i)yắm*, hom. Ζῆν (qui passe à Ζῆνα) et lat. *diem*. C'est sur cet accusatif *diem* qu'a été fait le paradigme de *diēs*, et ce mot a été réservé au sens de « jour », tandis que le type de *Iouis* a été réservé au nom du dieu principal (pour le « ciel », on a recours à un nom neutre désignant la chose, *caelum*). Au locatif, le védique a *dyáví*, et il y a dû exister aussi une forme à diphtongue longue indo-européenne **dyēu*, **diyēu* (conservée probablement dans *diū* « de jour »), avec un doublet **dyē*, **diyē*, sur laquelle repose sans doute lat. *diē* dans *postrīdiē*, etc. Pour d'anciens juxtaposés de ce genre, avec locatif, cf., par exemple, skr. *anye-dyúḥ* « un autre jour », *pūrve-dyúḥ* « le jour d'avant ». Au génitif-ablatif, la forme était **diw-e/os*, conservée dans véd. *diváḥ* et gr. Δι(F)ός, cf. arm. *tiw* « jour », mais que l'italique a éliminée ; il a généralisé le type *Iouis* d'après l'ancien locatif (v. sous *Iuppiter*). L'irlandais a *dia* « jour », *in-diu* « aujourd'hui », et le gallois *dyw* « jour ».

Ce qui introduit un doute sur l'explication donnée du type *postrīdiē* par un ancien locatif *diyē(u)*, c'est que le sanskrit a un composé *a-dyắ* « aujourd'hui », à quoi répond exactement le type lat. *h-o-diē*. Le véd. *-dyắ* est mystérieux ; mais le *-diē* de *hodiē* y répond évidemment. Resterait alors à expliquer la forme du locatif des adjectifs dans les juxtaposés tels que *postrī-diē*, etc.

Le type *bī-duum* doit reposer sur un dérivé de la forme **diwo-m*, parallèle au type *-dina-* du sanskrit, dérivé de la forme en *-n-*.

L'élargissement **-en-* n'est conservé en latin que dans les composés *nūndinae*, *perendinus* qui en sont dérivés, de même que skr. *-dina-* dans *puru-dina-* « qui a beaucoup de jours », *madhyám-dina-* « du milieu du jour », etc. L'irlandais a un dérivé *tré-denus* « espace de trois jours ». Le même radical zéro figure dans le thème slave *dn-* (nom.-acc. *dĩnĩ*, gén. *dĩne*) « jour », tandis que le vocalisme *e* figure dans le dérivé baltique : v. pruss. *deinan*, lit. *dẽnà* (acc. sg. *dẽną*) « jour » ; le même se retrouve dans le composé got. *sinteino* « ἀεί, πάντοτε ».

Le groupe d'où est issu lat. *diēs* indiquait le « jour » en tant qu'il est lumineux. Pour indiquer l'espace d'une journée, l'indo-européen avait d'autres mots tels que skr. *áhar*, hom. ἦμαρ, arm. *awr*. Le latin n'en a rien gardé et il a donné à *diēs* les deux valeurs. Le grec a, au contraire, généralisé ἡμέρα. Il ne serait pas sans intérêt de comparer la répartition des formes en **dy-* (type lat. *Iouis*) et en **diy-* (type lat. *diem*), en védique et en latin. Il est à noter que, de même que véd. *d(i)yắm* est courant, cf. lat. *diem*, on a d'ordinaire véd. *dyávi*, cf. lat. *Ioue*.

digitus, -ī m. (gén. pl. *digitum*, Varr. ap. Charis. I 126, 25 ; on trouve à basse époque *dicita* f. et *dicita* n. pl., cf. Thes. V 1122, 70 sqq. ; ce dernier a subsisté dans les langues romanes, à côté de *digitus*, cf. M. L. 2638 ; une forme *dicitus*, blâmée par l'App. Probi, GLK IV 198, 10, se trouve dans des inscriptions vulgaires, à côté, d'ailleurs, de pures fautes d'orthographe comme *ticidos* ; la forme contracte *dictus*, Varr., Men. 408 ap. Non. 117, 20 et Catull. 66, 73, est peu sûre) : doigt (de la main et du pied de l'homme et des animaux) ; mesure de longueur égale à la largeur d'un doigt. *Digitus* est le terme général ; chaque doigt a un nom particulier : *pollex*, *index* (ou *salūtāris*, *dēmōnstrātīuus* ; *digitus index* dans Hor., Serm. 2, 8, 16, où il y a peut-être trace d'une parenté possible entre *digitus* et *dīcō*), *fāmōsus* (dit aussi *medius*, *summus*, *impudicus*, *infāmis*, etc.), *quartus* (*ānulāris*, *honestus*, *medicus*), *minimus* (*auriculāris*, *ultimus*) ; cf. Thes. V 1127, 16 sqq. Figure dans de nombreuses expressions figurées et proverbiales, cf. Thes. V 1126, 62 sqq. ; 1131, 10 sqq., en particulier dans l'expression biblique *digitus dei*. Se dit également des branches secondaires des arbres (cf. *palma*, *palmes*). Dans le pseudo-Apulée, Herb. 87, et dans les gloses, *digitus* (*-tum*) *Veneris* désigne une plante aussi nommée *caput* (*cerebrum*) *canis*. Ancien, usuel ; panroman. M. L. 2638 ; B. W. *doigt*. Irl. *doit*?

Dérivés et composés : *digitō*, *-āre* : δακτυλοδεικτῶ (Gloss.) ; *digitālis* : de la largeur du doigt ; *digitāle*, *digitābulum* : doigtier, gant (dé), cf. gr. δακτυλήθρα « gant » ; panroman, M. L. 2637, B. W. *dé* ; *digitātus* : muni de doigts, fissipède (Plin.) ; *digitulus* : petit doigt ; *digitellum* (*-tillum* ; *digitellus* m.) : grande joubarbe ; *sēsquidigitus* : un doigt et demi (cf. *sēsquipes*) ; *Sēdigitus*, surnom romain : « qui a six doigts » ; *interdigitia*, *-ōrum* : espace entre deux doigts.

Aucun rapprochement net. Comme il n'y a pas de nom indo-européen commun du « doigt », *digitus* doit être une forme populaire sur laquelle il n'est possible de faire que des hypothèses. Le groupe germanique de v. h. a. *zēha* « doigt de pied » est différent de toute manière. Sans doute dérivé d'une forme **deig-* alternant avec **deik-* ; v. *dīcō*, in fine.

dignus : v. *decet*.

dīligō : v. *legō*.

dīluō, dīluuium : v. *lauō*.

dīmidius : v. *medius*.

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

diœcēsis, -is *f.* : emprunt au gr. διοίκησις « administration d'une province, diocèse ». Doublets populaires : *diocēsis* (*-cisis*), d'où *diocēsānus*. Attesté depuis Cicéron ; fréquent et spécialisé dans la langue de l'Église. Formes savantes dans les langues romanes.

diplōma, -atis n. : emprunt au gr. δίπλωμα ; forme savante avec des doublets populaires *diplōma, -ae* et *duplōma, -mum* (sous l'influence de *duplus*) : 1° diplôme, brevet ; 2° sauf-conduit, passeport (sens spécial au latin). Depuis Cicéron.

dīrēctus : v. *regō*.

diribeō, -ēs, -uī, -itum, -ēre : distribuer (terme technique), dénombrer les suffrages. De *dis-habeō* avec amuissement de *h* et sonorisation de *s* intervocalique.

Dérivés : *diribitiō, -tor, -tōrium*. Termes rares.

dirimō : v. *emō*.

dīrus, -a, -um : de mauvais augure, sinistre. Terme de la langue religieuse ; cf. Cic., Diu. 2, 15, *tristissima exta sine capite, quibus nil uidetur esse dirius*, et Leg. 2, 8 fin ; substantivé dans *dīrae, -ārum* f. pl. : « mauvais présages, malédictions, imprécations » ; et déifié dans *Dīra* et *Dīrae* « les Furies ». En passant dans la langue commune (où, d'ailleurs, il est assez rare et garde une couleur noble et poétique, comme le dérivé rare, mais classique, *dīritās*), l'adjectif a pris le sens plus général de « funeste, redoutable, etc. ». Mot sabin d'après Serv. auct., Ae. 3, 235, *S⟨a⟩bini et Vmbri, quae nos mala, dira appellant*.

Le rapprochement avec la racine **dwei-* de hom. δέδ(F)οικα, δέδ(F)ιμεν, arm. *erkn̥çim* « je crains », et, avec élargissement *-s-*, de skr. *dvéṣṭi* « il hait » est possible si *dīrus* est vraiment un mot dialectal (cf. *di-ennium* à côté de *bi-ennium* ; v. Ernout, *Él. dial.*, p. 153 sqq.). Même formation que *clārus, rārus*?

dis- : particule usitée seulement comme premier terme de composés. L'*s* peut s'amuir devant sonore, ainsi *dīdō, dīgerō, dīligō, dīmoueō, dīnumerō, dīrigō, dīuellō*, se sonoriser en *r* à l'intervocalique : *dirimō*, ou s'assimiler : *dif-ferō* ; *dis-* ne subsiste clairement que devant *p, t, c* et devant *s*. Marque la séparation, l'écartement, la direction en sens opposés (*discurrō, dīuersus*), et par suite le contraire, la négation, et s'oppose à *con-* : *placeō/displiceō, similis/dissimilis, facilis/difficilis, concors/discors*, cf. *discondūcit, disconuenit, discooperiō*, formations populaires ; sens que les langues romanes ont bien conservé, cf., entre autres, M. L. 2666, **disdignāre* ; 2670, **disjējūnāre* ; 2680, *displicāre*. Quelquefois sert à renforcer le sens du verbe simple : *discupiō* « je crève de désir », *distaedet* « je crève de dépit », *dispereō, dispudet, dīrumpor*, etc. Correspond souvent pour le sens à gr. διά : *distendō* = διατείνω, *distō* = διέστην, *dīuerbium* = διάλογος.

Dī- et *dē-* sont souvent confondus en bas latin.

Lat. *dis-* se retrouve en ombr. *dis-lera-linsust* « irritum fecerit » (?), v. *līra*, et peut-être dans v. h. a. *zir-* (all. mod. *zer-*, élargissement de *zi-, ze-*) et alb. *tš-*. Le gr. διά semble aussi apparenté, soit qu'on tienne *-s*, d'une part, et gr. *-α*, de l'autre, pour des additions à *di-* (pour *-s*, cf. *abs*, etc. ; pour gr. *-α*, cf. παρα à côté de παρ-, etc.), soit que gr. δια repose sur *δισα.

Dīs : v. *dīues*.

disceptō : v. *captō*, sous *capiō*.

discernō, discrīmen : v. *cernō*.

discidium : v. *scindō* et *excidiō*.

discipulus : v. *discō*.

discō, -is, didicī, discere (pas de supin, ni de participe passé) : apprendre (par opposition à *doceō* « faire apprendre, enseigner » ; cf. Cic., Dom. 141, *docere ante quam ipse didicisset*). Le participe de *discō* est *doctus* ; Plt., Mer. 522, *pol docta didici*. Ancien, usuel. M. L. 2654 ; *discens* (conservé dans les dialectes italiens), et 4380 **indiscere*. Britt. *dyscu*.

Dérivés : *discipulus* : élève, disciple (par opposition à *magister*) ; *discipula* (plus rare). Correspond à gr. μαθητής, *condiscipulus* à gr. συμμαθητής. Ancien, usuel ; les formes romanes et celtiques sont savantes ; M. L. 2658 ; irl. *descipul*, etc. ; *disciplīna* f. : 1° enseignement, éducation, discipline, et spécialement « discipline militaire » (*d. mīlitiae, d. rei mīlitāris*) ; 2° sens concret : enseignement, matière enseignée (= μάθημα). Déformé par jeu de mots en *displicina*. Dérivés tardifs et spéciaux à la langue de l'Église : *disciplinō, -ās, -ābilis*, etc. V. O. Mauch, *Der lat. Begriff disciplina*, Fribourg, 1941.

Quelle que soit l'étymologie de *discipulus*, les anciens ne le séparaient pas de *discō*, auquel le sens le rattache étroitement ; cf. T.-L. I 28, 9. L'étymologie par *discipiō* (du reste à peine attesté, v. Thes. s. u.) est sémantiquement difficile à maintenir, malgré *praecipiō*.

Composés de *discō* : *addiscō* : προσμανθάνω ; *condiscō* apprendre tout à fait (= καταμανθάνω) ; *dēdiscō* : désapprendre ; *ēdiscō* : apprendre à fond ou par cœur ; *perdiscō* : apprendre de bout en bout ; *praediscō* : apprendre d'avance.

Discō est à peine représenté dans les langues romanes qui ont recouru à *apprehendere* ; cf. M. L. 154 et 554 ; B. W. s. u. et *comprendre* ; M. L. 4380, **indiscere*.

La forme *didicī* du perfectum et l'emploi de *doctus* relient *discō* à *doceō* ; donc, *discō* repose sur **di-dc-scō*, comme *poscō* sur **porc-scō*. L'*α* du gr. διδάσκω « j'enseigne » s'explique malaisément dans une racine **dek-* ; néanmoins, on ne saurait guère séparer *discō* de διδάσκω et de δαῆναι malgré W. Schulze, *Kl. Schr.*, p. 305, qui considère διδάσκω comme une innovation hellénique formée sur l'aor. hom. δέδαεν et explique *discō* par **di-scō* (v. en dernier lieu Debrunner, Mél. Boisacq, p. 251 sqq.). Dans le mot grec, le redoublement en est venu à faire partie intégrante du radical : διδάσκαλος, διδαχή. Et ceci rappelle lat. *discipulus*, dont la formation est, du reste, énigmatique. Groupe obscur. V. *doceō*.

discus, -ī m. : disque, palet ; plateau, cymbale. Emprunt du gr. δίσκος. Attesté depuis Plaute. M. L. 2664 ; B. W. *dais*. Germanique : v. h. a. *disc*, all. *Tisch*, etc. ; et celtique : irl. *diosg, tesc*, britt. *dysc, dysgyl*.

discutiō : v. *quatiō*.

disertiō, -ōnis f. : attesté seulement dans la glose de P. F. 63, 20, *disertiones* : *diuisiones patrimoniorum inter consortes*. Sans doute de *disserō*, contraire de *cōnserō*.

disertus, -a, -um : qui s'exprime bien, disert. Inséparable de *disertim, disertē* « clairement, explicitement, en termes exprès », qui dans Liv. Andr. traduit le gr. ἀτρεκέως. Du sens de « clair » on est passé à celui de « qui parle bien » ; cf. Cic., De Or. 1, 94, *eum statuebam disertum qui posset satis acute atque dilucide... dicere*. — Terme de la langue écrite.

Dérivés : *disertim* (Liv. Andr.), *-tē* (Plt.) ; *disertitūdō, disertītuus* (?), *-tulus*, ces derniers tardifs.

Disertus est rattaché par les Latins comme par les modernes à *disserō* : Varr., L. L., 6, 64, *ut olitor disserit in areas sui cuiusque generis res, sic in oratione qui facit, disertus* ; de même Cic., De Or. 1, 240 ; Diu. 1, 105 ; P. F. 64, 1 ; Isid., Or. 10, 65. Mais la brève de *dīsertus* fait difficulté, comme l'a vu Priscien, GLK III 56, 24, *ubique producitur « dī », excepto « dirimo » et « disertus »*. On ne peut guère expliquer l'*ī* et la simplification de la géminée par l'action de la loi *mamma/mamilla*. Peut-être de *dis* + *artus* « disposé ou qui dispose avec art », ou « qui divise bien » (cf. *disertiō*), l'*r* de *artus* ayant empêché la sonorisation de l'*s* du préverbe? On n'a pas de certitude.

dispescō : v. *parcō*.

disserō, dissertō : v. *serō* « entrelacer, tresser ».

dissipō : v. *supo, sipō*.

1. diū, dius (*ū*?) : pendant le jour. Ancien cas de *diēs* (v. ce mot) conservé dans la locution *noctū diūque* (usitée seulement chez les archaïques et les archaïsants) et dans *interdiū*, plus tard *interdiē* d'après *hodiē*, etc.

Il est probable que *noctū* a été fait d'après *diū* « de jour ». Mais le dérivé *diurnus*, fait sur *diu-*, doit l'avoir été d'après *nocturnus*; cf. gr. νύκτωρ « de nuit », νύκτερος, νυκτερινός « nocturne ».

dius : même sens que le précédent. Deux exemples dans la locution *noctū diusque* : Plt., Mer. 882 ; Titin., Com. 13. On a aussi *interdius, perdius* (Gell., fait secondairement sur *pernox*). *Dius* peut être un génitif (cf. l'emploi de *noctis*, νυκτός et les génitifs skr. *diváḥ*, gr. Δι(F)ός) ou une formation analogique, comme le génitif skr. *dyóḥ*.

V. *diēs*.

2. diū : longtemps, depuis longtemps. Sans doute contamination avec *diū* « pendant le jour » d'un ancien **dū* ; v. *dūdum*. De même que *diū* « de jour » avait un doublet *dius*, son homonyme a eu un doublet *diūs* (cf. *quandius*, CIL VI 6308, 13101) qui témoigne de la confusion entre les deux formes.

Le sens de « longtemps » a dû se développer par contact avec le sens de « tout un jour », *diū multumque* ; de même que *diēs* a pu désigner, comme on l'a vu, « la suite des jours ». Dans ce sens, l'adverbe a un comparatif et un superlatif : *diūtius, diūtissimē*, et aussi, d'après *dtū*, dont la dernière syllabe pouvait s'abréger par l'action de la loi des mots iambiques ; cf. Thes. V 1557, 53 sqq., *diūtius, diūtissimē*. Le *t* de *diūtius* a été sans doute emprunté à l'adjectif *diūtinus*, pour éviter un groupe impossible **diu-ius*. *Diūtinus*, ancien, classique, a un suffixe *-tino-* comme *crāstinus, prīstinus, annōtinus*, cf. Ovide, à moins qu'il ne faille scander *Djūturnus*), qui n'apparaît pas avant Cicéron et Varron, est une contamination de *diurnus* et de *diūtinus*. *Diurnāre* « diū uluere » est un *ἅ.* λ. de Claud. Quadrig., cf. Gell. 17, 2, 16.

Diusculē (St Aug.) est fait d'après *longiusculē*. Composés : *iamdiū, tamdiū, quamdiū, aliquamdiū*. Attesté de tout temps. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 2699.

dīuersus : v. *uertō*.

dīues (*dīuess*, Plt., As. 330?), **-itis** et **dīs, dītis** (abl. *dītī*, cf. Thes. V 1587, 55 sqq. ; gén. *dītum*, Sén., Herc. O. 648 ; *dītium*, Tert., Uxor. 2, 8), adj. et subst. : riche. — Les formes contractes apparaissent surtout en poésie et dans la prose impériale. La flexion ancienne devait être *dīues(s), dītis* ; sur *dīues* on a refait un paradigme *dīuitis*, etc., de même que sur *dītis* un nominatif *dīs*, déjà dans Plaute et Térence ; cf. Thes. V 1588, 15 sqq. Mêmes doublets pour le comparatif et le superlatif *dīuitior, dīuitissimus* et *dītior* (Plt., Au. 809), *dītissimus*, pour le substantif *dīuitiae* et *dītiae* (déjà dans Plt., Cap. 170), dans *dīuitō* (Accius, Turpilius) et *dītō* (beaucoup plus fréquent ; premier exemple dans la Rhét. à Hér.). Par contre, on a seulement *dītēscō*. *Dīs* a servi à traduire le nom du dieu grec Πλούτων qu'on rapprochait de πλοῦτος. L'adjectif s'emploie absolument et avec un complément au génitif ou à l'ablatif : *dīues pecoris*, Vg., B. 2, 20 ; *dīues aruīs*, Vg., Ae. 7, 537. Se dit des personnes et des choses. Ancien, usuel. Non roman ; v. B. W. sous *riche*.

Dérivés : *dīuitiae, dītiae* f. pl. : richesses. Pluriel collectif. Ancien, usuel ; *dīuitō, dītō, -ās* : enrichir ; *dītēscō* : s'enrichir ; *praedīues* adj. : très riche.

Dīues est dérivé de *dīuus* par Varr., L. L. 5, 92, *dīues a diuo qui, ut deus, nihil indigere uidetur*.

Les dieux indo-européens étaient distributeurs de richesses (hom. δοτῆρες ἐάων), donnant en partage (skr. *bhágaḥ*, v. perse *baga*, v. sl. *bogŭ* « dieu »). Dès lors, on peut se demander si *dīues* ne serait pas fait comme *caeles* (*caelitēs*), ce qui concorderait avec l'étymologie de Varron. Simple hypothèse pour expliquer un adjectif qui n'a aucun correspondant hors du latin ; le pélignien *des* « dīues? » est obscur ; cf. Vetter, *Hdb.* n. 214.

dī-uidō, -is, uīsī, -uīsum, -uidere (composé de *dis* + *uidō*, qui n'est pas attesté comme verbe simple) : séparer, diviser, répartir, disjoindre (une question ; terme de la langue politique). Ancien, usuel ; M. L. 2701 a. De *dīuīsus* la langue populaire a tiré **dīuīsāre* attesté par les langues romanes ; M. L. 2706.

Dérivés : *dīuidus, -a, -um* (archaïque et rare) : divisé ; *dīuidia* (archaïque et usité presque exclusivement dans la locution *[hoc] mihi dīuidiae est* « ceci m'est une cause de déchirement » ; toutefois, Accius emploie *dīuidia, -diae* comme synonyme de *discordia*, M. L. 2702 ; *dīuiduus* : divisé et « divisible » (classique), d'où *indīuiduus* : « indivis » et « indivisible ». Adjectif attesté à partir de Cicéron, chez lequel il sert, entre autres, à traduire le gr. ἄτομος, cf. Fin., 1, 6, 17 ; *indīuiduitās* (Tert.) ; *dīuiduitās* (Dig.) ; *dīuidicula* n. pl. : *antiqui dicebant quae nunc sunt castella, ex quibus a riuo communi aquam quisque in suum fundum ducit* P. F. 62, 1 ; *dīuīsor* ; *dīuīsiō* (et *dīuīsūra, dīuīsus, -ūs*) ; *dīuīsibilis* (langue de l'Église) et *indīuīsibilis*, calqués sur μέριστος et ἀμέριστος.

Si l'ombrien vetu signifie « dīuiditō » et *uef* (accusatif pluriel) « partīs », on peut y voir un *vef-*, issu de **weidh-*,

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

mais la forme et le sens sont contestés ; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 218 et 228. Le sens a amené en latin la fixation du préverbe *dis-*. A en juger par le sanskrit, la racine ne fournissait pas de présent thématique, et la forme lat. *-uidō* repose sur un ancien présent athématique. Le sanskrit a : *vidhyati* « il perce » (avec un causatif, non védique, *vedhayati*), *vindhāte* « il manque de ». — L'adjectif en *-to-*, *dīuīsus*, est fait sur le perfectum en *-s-*, *dīuīsī*, qui indique l'absence d'un ancien aoriste radical et d'un ancien parfait. Un rapport avec *uidua* est possible. L'explication de *-uidō* par **ui-dhō*, opposé à *condō* (cf. Wackernagel, *Vorles.* 2, 168), se heurte au fait que le préfixe **ui-* n'existe pas en latin.

dīuīnus : v. *deus*.

diurnō : v. *diū* 2.

dius : v. *diū* 1.

dīus, -a, -um : du ciel, divin ; et « lumineux », cf. P. F. 65, 20, *dium quod sub caelo est extra tectum ab Ioue dicebatur, et Dialis flamen, et dius heroum aliquis a Ioue genus ducens.* Ce dernier emploi appartient à la littérature et est imité du gr. δῖος ; cf. le *dīa deārum* d'Enn., A. 22, traduisant le gr. δῖα θεάων. Mais, dans la langue religieuse, *dīus* signifie plutôt « du ciel » : *dium fulgur* alternant dans les inscriptions avec *diuom fulgor*, cf. Thes. V 1642, 31 sqq. ; *dea dīa* désigne « la déesse du ciel » (= Junon) ; *dium* « le ciel », cf. F. 198, 86, [*flamen*] *dialis, quia uniuersi mundi sacerdos qui appellatur dium*, d'où *sub dīō* « i. e. *sub caelo* », Ps. Asc., Verr. 2, 51, p. 236, 10 St., alternant avec *sub diū*, forme fléchie (locatif?) de *dīus*, ancien nominatif de *diēs* « jour lumineux », et avec *sub dīuō*, cf. Thes. V 1658, 32 sqq. Le jour lumineux et le ciel se confondent avec le dieu, comme les Latins l'ont encore senti ; cf. Varr., L. L. 5, 66, *hoc idem magis ostendit antiquius Iouis nomen : nam olim Diouis et Di⟨e⟩spiter dictus, i. e. dies pater ; a quo dei dicti qui inde, et dius et diuum, unde sub diuo, Dius Fidius. Itaque inde eius perforatum tectum, ut ea uideatur diuum, i. e. caelum.* — *Dīus*, dans *Dius Fidius* (cf. gr. Ζεὺς Πίστιος), est équivoque ; ce peut être l'ancien nom du jour, cf. *diēs*, ou l'adjectif substantivé et divinisé. — Formes rares et archaïques, peu vivantes et surtout maintenues par la langue religieuse. De *sub diū* a été tiré *subdiālis*, attesté chez Pline et dont le pluriel neutre *subdiālia* traduit le gr. ὑπαίθρια ; Ammien dit *subdīuālis*.

L'osque a Diiviiai « Dīae », Vetter, *Hdb.*, n. 140. L'adjectif est ancien ; il répond à skr. *divyáḥ* « céleste », gr. δῖος (de *δι̯yος) « divin ». Le vocalisme radical à degré zéro est normal au point de vue indo-européen dans ce dérivé. V. *deus*.

dīuus, dīua : v. *deus*.

dō, dās, dedī, dătum, dăre. Verbe primaire qui diffère des verbes de la première conjugaison par la brièveté de l'*ă* : *dăre, dămus*, etc. ; l'*ā* de *dās, dā* est dû à la tendance à allonger les formes monosyllabiques de sens plein ; en composition l'*ă* reparaît : *reddĭte*, d'où *reddis, redde*, analogiques. L'*ă* de *dăre* a fait passer les composés dans la 3e conjugaison : *dēdĕre, reddĕre* ; les composés ainsi formés se sont confondus avec ceux de la racine **dhē-* « poser » tels que *con-dō, crēdō*, etc. V. ci-dessous. Le futur est *dābō* ; d'où l'ancien futur du composé *reddĭbō* (Plaute), qui a été éliminé par *reddam* fait sur *legam* ; l'imparfait est *dăbam* ; *reddēbam* au lieu de **reddĭbam* est fait sur *legēbam*. L'époque archaïque a conservé quelques formes aberrantes : une 3e personne pluriel d'indicatif présent élargie avec un suffixe *-ne/no-* : *danunt*, v. Thes. V 1659, 65 sqq. (cf. *prodinunt, solinunt*, de *prodeō, soleō*), et un subjonctif et un optatif de la forme *duam, duim*, v. Thes., ibid. 78 sqq. ; cf. P. F. 25, 12, *addues* (lat. *adduis?*), *addideris* ; *produit porro dederit*, Fest. 254, 16 ; *interduim* (Plaute). Le latin ne connaît le verbe que sous la forme simple ; *reddō* doit sans doute s'analyser *red-dō*, comme *red-dux*, plutôt que **re-didō* ; l'osco-ombrien a, au contraire, une forme à redoublement, comme le gr. δίδωμι : ombr. *teřtu, dirstu* « datō », *teřa, dersa, dirsa* « det » ; osq. *dideí* « dabit » (futur fait sur le présent). Le perfectum lat. *dedī* est un ancien parfait à redoublement comme gr. δέδοται et skr. *dadé* ; l'ombrien a aussi dede « dedit », l'osque deded. Le roumain suppose une forme **dedăre*, M. L. 2511.

Sens : donner ; s'oppose à *capere* « prendre, recevoir », comme gr. δίδωμι à λαμβάνω. *Dare aliquid alicuī* « donner quelque chose à quelqu'un » ; ou avec l'accusatif marquant le but : *dare nuptum* « donner en mariage », *uēnum dare* « donner en vente », *d. in conspectum* « donner en spectacle », *d. ignem in āram*, Plt., Tru. 476, in *splendōrem darī* ; As. 426, *dare ad mortem* ; *dare sē* « se donner » (*alicuī, alicuī reī* ; *in* : *dare sē in fugam*), *dare manūs* « donner les mains » (en parlant d'un ennemi vaincu). S'emploie absolument ou, le plus souvent, avec un complément concret ou abstrait ; peut être suivi d'un infinitif : *dare pateram, obsidēs* ; *dare poenam* (*-nās*) : donner une amende, c'est-à-dire « être puni » ; *dare ueniam, tempus, operam, malum* ; *d. bibere*. A pris aussi le sens de « livrer, remettre, procurer ».

Dans la langue familière, *sē dare* s'emploie avec un adverbe, *sē bene, male dare*, dans un sens analogue à celui de *sē bene, male habēre, praebēre* ; cf. Cael. ap. Cic., ad Fam. 2, 15, 2. Usité aussi avec un adjectif en *-to-* (participe passé passif), à la place d'un parfait, pour insister sur l'achèvement de l'action, e. g. Vg., Ae. 12, 437, *Nunc te mea dextera bello | defensum dabit* (= *faciet ut defensus sis*), Liv. 8, 6, 6, cf. Thes. s. u. *dō*, 1697, 27 sqq., construction qui correspond à l'emploi de *habeō* avec le même adjectif en *-tus*.

A partir du IVe siècle, on trouve l'impersonnel *datur* suivi d'un infinitif passif *dat* (*aliquis*), *datur intellegi* avec le sens de ἐκδὸς ὅτι « il est donné à comprendre que, il est aisé de comprendre que » ; cf. Thes. s. u. V 1690, 38 sqq.

Souvent employé pour le composé *ēdere* : *mōtūs dare* comme *ēdere mōtūs* ; *dare forās scripta* comme *ēdere librum* (Cic., Att. 13, 22, 3) ; *haec ubi dicta dedit* = *ēdidit* ; de là *dare* dans le sens de « publier, faire connaître », *datur* dans le sens de « *dīcitur* ». On trouve *dabo in uos famem* (δώσω ἐφ' ὑμᾶς), Itala Ezech. 26, 29, là où la Vulgate traduit par *imponam uobis*. Ce développement sémantique a été favorisé par le fait que, avec les composés de *dō*, sont venus se confondre les composés de la racine **dhē-* « placer » (v. *faciō*), si bien que souvent il est impossible de dire à quels composés on a affaire : *ēdō* correspond aussi bien à ἐκδίδωμι qu'à ἐκτίθημι, entre lesquels, du reste, la différence de sens est petite ; *addō* est glosé à la fois προσδίδωμι et προστίθημι. On peut dire *dare nōmen* et *facere, indere, addere nōmen alicuī*. Dans *sacerdōs*, le second terme appartient à la racine **dhē-*, cf. *sacra facere, sacrificium* ; Pedersen, MSL 22, 5 sqq.

Il se peut, d'ailleurs, qu'il y ait eu dans les formes attestées fusion de verbes originairement distincts : dans *uēnum dare, pessum dare*, on a sans doute affaire à *dare* « donner », comme dans *nuptum dare* ; mais *perdō, uendō*, avec leurs passifs *pereō, uēneō*, s'expliqueraient mieux en partant de **dhē-* « placer » : *perdō, pereō* rappellent le couple *interficiō, intereō*. L'état de choses était tellement trouble que *dare* a pu être employé avec le sens non équivoque de « placer » dans le juxtaposé *circumdare*, dont les éléments n'ont été soudés qu'à date relativement récente. De même, *satisdō* s'emploie conjointement avec *satisfaciō*. Dans la forme également, les deux verbes se sont confondus et *crēdō*, qui n'est pas un composé de *dō*, a des formes *crēduam, crēduim*, comme *duam, duim*.

Dō est ancien et usuel, mais a subi de bonne heure la concurrence du dénominatif, plus plein et plus régulier, d'aspect indéterminé, *dōnāre*. — Représenté néanmoins dans toutes les langues romanes, sauf en français. M. L. 2476 ; B. W. *donner*.

A la forme *dō-* de la racine de *dō-* se rattachent :

dōs, dōtis f. : dot (sens propre et figuré, d'où le pl. *dōtēs* « dons »). Ancien thème consonantique : l'ablatif est *dōte* ; le génitif *dōtium* (attesté à côté de *dōtum*) est récent et analogique des thèmes en *-i-* imparisyllabiques.

Dérivés : *dōtātus*, dont on a tiré ensuite *dōtō, -ās* (époque impériale), M. L. 2756 ; *dōtālis*, cf. M. L. 2756 a ; **dōtārium*, M. L. 2757 ; *indōtātus*.

dōnum n. : don (concret), cf. *fē-num*, etc. Ancien, usuel. Panitalique, v. Vetter, *Hdb.*, sous dúnúm. Panroman, sauf roumain. M. L. 2749. Dénominatif : *dōnō, -ās*, qu'on retrouve en osque, duunated « dōnāuit » : faire don de (*aliquid alicuī*, ou *aliquem aliquā rē*, d'où *dōnātus* « qui a reçu en don »). Au sens de « faire don de » s'est ajouté celui de « faire remise de, pardonner » ; *culpa grauis precibus donatur saepe suorum*, Ov., Pont. 2, 7, 51. Ancien, usuel. M. L. 2746.

Dérivés et composés : *dōnāmen* (tardif) ; *dōnāria, -ōrum* n. pl. : endroit du temple où l'on déposait les offrandes (cf. *aerārium*), puis « offrande » et « récompense militaire », M. L. 2747 ; *dōnāticus* (Caton) ; *dōnātīuus* « donné par l'empereur », d'où *dōnātīuum* ; *dōnābilis* (archaïque) ; *dōnātiō* (classique), *dōnātor, dōnātrīx* (latin des juristes de l'époque impériale) ; *condōnō, -ās* (composé d'aspect déterminé) « faire abandon ou remise de, pardonner », M. L. 2125 ; *redōnō* (Hor., C. 2, 7, 3 ; 3, 3, 3 = gr. μεταδίδωμι ; différent de *reddō*) ; *dōnificō* (Hyg.). Cf. aussi **addōnāre*, M. L. 156 ; *perdōnāre*, attesté dans l'Ésope latin de Romulus, M. L. 6405.

Au degré *dă-* de la racine appartiennent :

dătiō : fait de donner ; classique, mais rare, surtout terme de droit = δόσις, M. L. 2484 ; *dătus, -ūs* m. : ibid. ; *dător* : δότηρ et δώτωρ, rare ; attesté six fois dans Plaute, puis un exemple dans Virgile et dans Silius ; repris ensuite à partir de Tertullien ; *dătīuus* : terme de droit, *datiui tutores* « *qui nominatim testamento dantur* » (Gaius) ; terme de grammaire traduisant δοτικός : *datiuus casus* ou *casus dandi*, M. L. 2485 ; *dătō, -ās* : donner.

Tous ces mots sont rares et d'un emploi plutôt technique. *Dătō* n'a pas tenu devant *dōnō*.

Composés verbaux en *-dō*. Étant donné que, pour les Latins, il n'y avait qu'une seule sorte de composés en *-dō*, il a semblé conforme au sentiment qu'ils avaient de leur langue de donner ces composés dans l'ordre alphabétique, en indiquant pour chacun d'eux à quelle racine, celle de *dare* ou la racine indo-européenne **dhē-*, il est vraisemblable qu'ils se rattachent :

abdō, -is, -didī, -dĭtum (**dhē-*), cf. skr. *apadadhāti* « il retire », gr. ἀποτίθημι : mettre à l'écart, éloigner, et par suite « recouvrir, cacher ». A l'époque chrétienne, *abditum* est encore usité ; mais *abdō* a été remplacé par *abscondō, occultō*, etc. Non roman.

addō (*adduō*, Gloss., est refait sans doute sur *adduim*) : 1° « placer auprès, appliquer », correspond à προστίθημι, cf. Plt., Cap. 808, *cui me custodem addiderat* ; T.-L. 26, 16, 3, *lictor uiro forti adde uirgas* ; 2° « ajouter ». Mais le grec a aussi προσδίδωμι. *Additiō, additāmentum* correspondent à πρόσθεσις, προσθήκη ; *additīuus* traduit ἐπιταγματικός. Composé : *inaddō*, M. L. 4329.

condō (rac. **dhē-*) = συντίθημι et κατατίθημι : 1° « mettre ensemble, réunir (des choses éparses) » : Varr., L. L. 7, 1, *uerbum quod conditum est e quibus litteris, oportet*, cf. *inconditus* « confus, non rangé » ; de là *condere urbem, moenia, carmen* « réunir les éléments d'une ville, d'un rempart, d'un poème », et par suite « bâtir, fonder, créer, composer (= *compōnere*) ». A ce sens se rattachent *conditor* : fondateur, créateur = κτιστής (irl. *condidor*) ; *conditiō* : action de fonder, création = κτίσις. Le sens ancien apparaît encore dans le nom du dieu *Conditor* « qui procède à la mise en grange des grains ».

2° D'expressions comme *condere mustum, condere messem in horreum (horreō), pecūniam in crumēnam* s'est développé le sens de « enfermer, mettre à l'abri, déposer » (par opposition à *prōmere*, comme le *condus* « esclave chargé de serrer les provisions » s'oppose au *prōmus*, qui est chargé de les mettre à table) ; cf. *conditūuus* « de conserve », adjectif de la langue rurale (*-a olea*, etc. ; peut-être y a-t-il eu ici jonction avec *condiō* « confire »), *conditōrium* « magasin » ; d'où « cacher », « enfoncer » : *condere alqm sepulcrō* ; d'où à l'époque impériale le sens de « tombeau » qu'a pris *conditōrium*. Dans ce sens de « cacher », *condō* a été doublé par une forme renforcée : *abscondō, -ĭtum* (et tardifs *abscondī, abscōnsum*) = ἀποκρύπτω, qui a supplanté *abdō*. *Abscondō*, outre le sens physique et moral de « cacher », a aussi dans la langue nautique le sens technique de « perdre de vue » ; cf. Vg., Ae. 3, 291, *protinus aerias Phaeacum abscondimus arces*, où Servius note *abscondimus nauticus sermo est* ; cf. Plat., Prot. 338, ἀποκρύπτειν γῆν. *Abscondere* est demeuré dans les langues romanes : roum. *ascunde*, ital. *ascondere*, v. fr. *escondre*, esp. *esconder*. M. L. 41 et 42 ; B. W. sous *cacher*. Cf. aussi *recondō* : cacher de nouveau et « mettre à l'écart, enfouir », etc. M. L. 7128.

dēdō : donner une fois pour toutes, donner sans condition ; terme de la langue militaire : *dēdere sē* « se rendre », d'où *dēditiō, dēditīcius*. Le sens technique est

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

marqué par Donat, Ter. Andr. 199, *dare est quod repetas, dedere ad perpetuum ; et damus etiam amicis, dedimus tantum hostibus.* Racine **dō-* ; = ἐκδίδωμι ; a un correspondant en osq. d a d i d « dēdiderit », d a [d a] « dēdat ».

dīdō : distribuer, répartir. Correspond à διαδίδωμι mieux qu'à διατίθημι.

ēdō : mettre au jour, publier = ἐκδίδωμι. D'où *ēditus* « qui est en vue », et par suite « élevé » (= *excelsus*) et aussi « issu (de) » : *Maecenas atauis edite regibus*, Hor., Od. 1, 11 ; *ēditiō*, *ēditor*. Un mélange de **dō* et de **dhē-* n'est pas exclu.

indō : mettre sur ou dans ; ἐντίθημι et εἰστίθημι.

obdō : *-ere obponere uel operire.* Correspond pour le sens à προστίθημι.

perdō : perdre, dans le sens de « donner ou dépenser inutilement » et « ruiner, détruire, mener à sa perte ». A pour passif *pereō*, mais le participe est *perditus*. Différent de *āmittō*, cf. Rhet. Her. 4, 44, 57 *Decius amisit uitam at non perdidit.* Mais la langue populaire l'emploie dans ce sens. Peut correspondre à παρατίθημι dans le sens où la langue homérique emploie π. κεφαλήν, ψυχήν « exposer sa tête ou sa vie ». Mais le développement de sens est propre au latin ; v. *per*. Panroman ; M. L. 6403. Composés : *dēperdō* (depuis Cicéron et Lucrèce) ; *disperdō* (depuis Plaute et Caton, fréquent dans la Vulgate), confondu souvent avec *dispergō*. M. L. 2570 a.

prōdō : livrer, trahir = προδίδωμι.

praeditus : « [particulièrement] doué de ». Se rattache évidemment à *dātus*.

reddō : rendre = ἀποδίδωμι. Panroman, sauf roumain ; la plupart des formes romanes remontent à **rendere*, forme faite analogiquement sur *prendere*. M. L. 7141.

subdō : mettre sous (= ὑποτίθημι), d'où « soumettre » (= ὑποτάσσω), « substituer » (cf. *succēdere*), « suborner ».

trādō : livrer, transmettre, trahir. Correspond à la fois à διαδίδωμι et à προδίδωμι. M. L. 8828-8830.

Tous ces verbes peuvent avoir des noms d'agents en *-tor*, des abstraits en *-tiō* et des adjectifs dérivés en *-īuus*, *-īcius*, etc.

La racine indo-européenne **dō-*, **də-* « donner » fournissait un aoriste radical athématique : véd. *ádāt* « il a donné », moyen *adita* ; gr. ἔδωκα, ἔδομεν, ἔδοτο ; ill. *doto* ; arm. *et* « il a donné », *tur* « donne » (de **dō*), à côté de *tam* « je donne », où *ta-* repose sur **də-*. Une forme à redoublement, skr. *dádāmi* « je donne », gr. δίδωμι, fournissait un présent qu'a conservé l'osco-ombrien, v. les formes citées plus haut, et vest. *didet* « dat », pél. *dida* « det » (cf. aussi v. lit. *dústi*) « il donne », v. sl. *dastŭ* « il donnera », 3e plur. *dadętŭ* « ils donneront ». En indo-européen occidental, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que le latin a conservé dans *dō*, *damus*. — Cette racine a disparu en celtique (où se trouve, en revanche, le correspondant de skr. *rā-* « donner ») et en germanique. Le perfectum *dedī* est à rapprocher du parfait skr. *dadé*, gr. δέδοται ; il se retrouve dans osq. d e d e d, ombr. d e d e « dedit ». Sur hitt. *dā-* « prendre », v. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire indo-européen*, Ann. Sociol. 1951, 8 sqq.

La racine **dhē-*, **dhə-* « poser » fournissait de même aux langues orientales un aoriste : véd. *ádhāt*, moyen *ádhita* ; gr. ἔθηκα, ἔθεμεν, ἔθετο ; arm. *ed* « il a posé », *dir* « pose » (de **dhē-*). Une forme à redoublement, skr. *dádhāmi* « je pose », gr. τίθημι, lit. *dest(i)* « il pose » (d'où *dedù* « je pose »), fournissait un présent. En Occident, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que conserve le germanique occidental : v. h. a. *tuon*, v. angl. *dōn* « faire », en face de got. *ga-deþs* « action », v. h. a. *tāt* et de v. sl. *dělo* « œuvre ». Le latin a conservé ce présent déterminé dans les formes à préverbe ou dans les juxtaposés, en les confondant phonétiquement avec la racine précédente ; et c'est ainsi qu'on a lat. *crēdō* en face de véd. *śrad-dadhāti* « il croit » (v. *crēdō*). Le présent simple, avec le sens de « faire », a été tiré d'une forme dérivée : v. *faciō*, tout comme l'arménien a *dnem* « je pose » et le slave le duratif *dějǫ* « je pose ». — Il est résulté de là que les formes telles que *condō*, *trādō*, etc., peuvent passer pour appartenant à la fois à **dō-* « donner » et à **dhē-* « poser ». Le perfectum est à redoublement : *crēdidī*, *condidi*, etc. (cf. osq. -ffed, de **fefed*, dans p r ú f f e d « posuit », a a m a n a f f e d « faciendum cūrāuit ») qui concorde avec *dedī*, mais répond aussi à gr. τέθεται, véd. *dadhé*. Le présent est remplacé par *faciō* (v. ce mot).

Le nom-racine n'existe qu'avec élargissement *-t-* dans *dōs*, *dōtis* ; cf. hom. δώς « don » chez Hésiode, avec le dérivé δωτίνη. V. Benveniste, art. cité.

Le substantif indiquant le « don » a deux formes, suivant les langues : gr. δῶρον, v. sl. *darŭ*, arm. *turk'* et lat. *dōnum*, osq. d ú n ú m, ombr. d u n u, skr. *dánam*, alb. *dhe*, irl. *dán* (thème en *-u-*).

Condus (et *prōmus*) sont formés sur *coquus*.

Le nom d'agent *dator* a subi l'influence de *datus*, cf. gr. δοτός (de la racine **dhē-*, le nom d'agent est *factor* d'après *faciō*) ; il n'y a pas lieu de le rapprocher de gr. δοτήρ plutôt que de δώτωρ. — Pour expliquer les formes archaïques du subjonctif *duam*, *duim* (et aussi *crēduam*, *crēduim*, par exemple), il faut supposer que la racine **dō* a admis, au moins dialectalement, un élargissement *-w-*. L'ombrien a *pur-douitu* « porricitō » à côté de *purditom* « porrectum », le falisque *douiad* « *duat ». On rapproche cypr. δυϝανοι (optatif) « il peut donner ». Les formes baltiques, lett. *dāvāt* « dōnāre », lit. *dovanà* et *davanà* « don », ont peut-être le même *-w-*.

Sur un nom d'agent au second terme d'un composé, v. *sacer-dōs* (**-dō-* de **-dhō-*), en face de *sacrificium*.

doceō, -ēs, -uī, doctum, -ēre : causatif à vocalisme *o* (cf. *moneō* et *meminī*), « faire apprendre, enseigner » ; en particulier « faire répéter » une pièce, *docēre fābulam* = gr. διδάσκω. Se construit avec deux accusatifs, de la personne et de l'objet : *doceo pueros grammaticam*, d'où *doctus litteras*. Ancien, usuel. M. L. 2700 (v. fr. *duire*, prov. *dozer*) et *doctrīna*, 2711 (formes rares, savantes).

Dérivés et composés : *docilis* (*-bilis*) : docile ; *docilitās* ; *indocilis* ; *documen* (archaïque) et *documentum* : enseignement, leçon ; *doctus* : instruit, savant (britt. *doeth*) ; *indoctus* : ignorant ; *condoctus* (Plt.) : qui connaît à fond ; *doctor* : qui enseigne ; *doctrīx* (tardif) ; *doctrīna* : enseignement, science, culture scientifique ou philosophique (cf. *tōnsor*, *tōnstrīna*) ; M. L. 2711 ; irl. *doctúir*, britt. *doethur* ; *doctrīnālis* (tardif) ; *doctiloquus* : qui parle avec science, éloquent (Enn.) ; *doctīcanus*, *-ficus*, *-loquāx*, *-sonus* (tous rares et poétiques) ; *ēdoceō* : enseigner à fond ; *perdoceō* : même sens ; *dēdoceō* : faire désapprendre à quelqu'un (cf. *dēdiscō*) ; *condocēfaciō* (Cic., Auct. b. Afr.) ; *prodoceō* (Hor., Ep. I 1, 55 = προδιδάσκω) ; *doctitō*, *-ās* (Sᵗ Aug.).

Pour la forme, *doceō* rappelle gr. δοκέω (aor. ἔδοξα) « je crois », δοκεῖ « il semble ». Il s'agit de formes dérivées, en face du présent athématique qu'attestent hom. δέκτο « il recevait », δεγμένος « recevant », ce qui explique ion. dor. lesb. δέχομαι, att. δέχομαι. Le védique a ce même thème dans *dāśṭi* (d'où *dāçati*, *dāçnóti* « il honore, il sacrifie à ». En slave, il y a un dérivé *desiti* « trouver » dont le vocalisme radical *e* indique le caractère secondaire. — Le sens de lat. *doceō* (et de *discō*) est dérivé ; le grec a, de même, διδάσκω, avec une valeur factitive, qui s'explique, comme dans *discō*, par le redoublement. Il est probable que lat. *decet* est aussi apparenté. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur la façon dont le sens a évolué dans *doceō*, d'une part, et *decet* (v. ce mot), de l'autre. — L'adjectif en *-to-* *doctus*, par sa différence avec le type *monitus*, ancien dans les causatifs, atteste que *doceō* s'est trouvé auprès d'un présent athématique et confirme le rapprochement avec hom. δέκτο.

dōdrāns, -antis m. : les 9/12 de l'as. D'où *dōdra*, *-ae* f. dans Ausone : boisson composée de neuf ingrédients (cf. le « punch ») ; d'où *dōdrālis*, *dōdrantālis*, *-tārius*.

Forme abrégée de *dēquadrāns* ; pour l'abrègement, cf. *dextāns*. Les noms des fractions de l'as sont hors des règles générales de la formation des mots latins.

doga, -ae f. : sorte de vase. Emprunt tardif (Vopisc.) au gr. δοχή ou δοκή, d'où *dogārius* : βουττοποιός (Gloss.). V. B. W. sous *douve*. M. L. 2714-2715. Germ. **dōga*, m. h. a. *dūge*, etc.

dolābra : v. *dolō*, *-ās*.

doleō, -ēs, -uī (*dolitus sum* attesté épigraphiquement), *-ītum*, **-ēre** (formes tardives *doleunt*, *doliēns*) : éprouver de la douleur, avoir mal, souffrir (physiquement et moralement). S'emploie impersonnellement : Plt., Men. 439, *mihi dolebit, non tibi, si quid ego stulte fecero* ; mais le plus souvent avec un sujet animé ou inanimé : Tér., Hau. 934, *ah ! nescis quam doleam* ; Plt., Mer. 388, *animus mihi dolet* ; absolument ou avec un complément à l'accusatif (subjectif ou objectif) : *oculos dolere*, Front., Amic. 16 ; *meum casum luctumque doluerunt*, Cic., Sest. 69, 145, ou à l'ablatif, seul ou précédé de *ab*, *dē*, *ex*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2721.

Formes nominales, dérivés et composés : *dolor* m. : douleur. Ancien, usuel, panroman, M. L. 2724 ; *dolōrōsus* (tardif), M. L. 2725 ; et *indolōris*, *-rius*, traduction tardive de ἀνώδυνος ; *indolōria* f. ; **indolōrāre*, M. L. 4381 ; *dolidus* (cf. *pauor*, *pauidus*, etc.), non attesté avant Cael. Aurel. ; *dolentia* f. (archaïque, Laevius), dérivé de *dolēns*, dont Cicéron a formé *indolentia* pour traduire ἀπάθεια, comme *indolēns* traduit ἀπαθής ; *-dolium*, dans le substantif plautinien *cordolium*, d'où *dolium*, CIL V 1729, rimant avec *gaudium*, cf. *lugium* ; *dolitō*, *-ās* : être douloureux (Caton). En bas latin, à côté de *dolor* apparaît une forme *dolus* (refaite sur le génitif pluriel *dolōrum* commun à *dolor* et à *dolus*?), qui est demeurée dans les langues romanes,

à côté de *dolor* : fr. *deuil*, it. *duolo*, esp. *duelo*, etc. ; cf. B. W. s. u. ; M. L. 2727 et Thes. s. u. *dolor*, 1827, 25 sqq. De *dolus* est dérivé un adjectif **dolōsus* attesté par l'adverbe *dolōsē* « dolōrōsē », CIL XII 1939. Ce *dolus* « deuil » a éliminé *dolus* « ruse », pour éviter la confusion due à l'homonymie.

Rapproché ordinairement de *dolō* ; le sens premier serait « recevoir des coups, être battu » : *caput mihi dolet* « la tête me bat », d'où « la tête me fait mal, j'ai mal à la tête » ; cf. *lugeō*. Étymologie incertaine.

dōlium, -ī n. : vaisseau en poterie ; jarre à huile, à vin, à grains, etc. Correspond à gr. πίθος. Ancien (Caton, Plaute). M. L. 2723.

Dérivés : *dōliāris* ; *dōliārius* ; *dōliolum*.

La matière dont est constitué le *dōlium* exclut, au point de vue latin, un rapprochement avec *dolāre* ; et l'*ō*, du reste, fait difficulté.

Toutefois, si l'on tient compte de irl. *delb* « forme », gall. *delw*, de m. h. a. *zel* « pièce de bois cylindrique, billot », un rapprochement lointain avec le groupe auquel appartient *dolāre* n'est pas inadmissible. Il y a, du reste, un mot slave voisin du mot latin pour le sens : m. bulg. *dŭli*, bulg. *délva* « pot de terre », le slave commun **dŭly* rappelant le *-w-* de irl. *delb*. Les sens étant technique, on ne peut s'attendre à des rapprochements exacts permettant de poser un original indo-européen.

dolō, -ās, -āuī, -ātum (*dolītus* dans Varr., d'après Non. 99, 15, d'après *polītus*?), **-āre** : tailler, équarrir, façonner le bois, cf. Cic., Acad. 2, 101, *non enim est e saxo scalptus aut e robore dolatus*, puis la pierre avec la dolabre. Terme technique et concret. « Comme la manière de se servir de cet instrument consistait à donner des coups répétés, on emploie aussi le même mot dans le sens de battre vigoureusement, Hor., S. 2, 5, 22 » (Rich). Sens obscène dans Pompon. 82, *dolasti uxorem* (cf. *molō*, *depsō*, *battuō*), repris par Apulée dans le composé *dēdolō*. Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 2718.

Dérivés et composés : *dolābra* (*-brum* Ital.) : hache, pic, pioche (cf. Rich, s. u. et *dolātus*), M. L. 2717 ; *dolābrātus* ; *dolābella* : hachette, serpette (sert aussi de cognomen, cf. *Fenestella*) ; *dolāmen* (Apul.) ; *dolātilis* (tardif) ; *dolātōrium*, trad. gr. λαξευτήριον, d'où *dolātōria*, *-ae* f., M. L. 2719 ; *dēdolō* ; *ēdolō* : dégrossir. M. L. 2828 a.

La racine a un sens technique, qui est visible dans les formations intensives du grec : δαίδαλος « travaillé avec art », δαιδάλλω « je travaille avec art » et dans δέλτος f. « tablette à écrire ». On a lit. *dalìs* « part » (d'où *dalýti* « partager » et v. r. *dolt* (même sens), v. pruss. *dellieis* « partage » et *dellyks* « morceau ». En celtique, il y a une forme à *-o-* : irl. *fodálim* « je sépare », à côté de *delb* « forme, figure ». Skr. *dálati* « il crève, il éclate », *dalam* « morceau, part ». Le sens technique apparaît dans les formes à élargissement *-gh-* de irl. *dluigim* « je fends », v. isl. *telgia* « couper, tailler », lit. *dalgis* « faux ».

V. *dōlium*?

dolō, -ōnis m. : 1° épieu, canne à épée ; 2° petit hunier, voile de misaine. Emprunt au gr. δόλων. Depuis Varron.

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

dolor : v. *doleō*.

dolsa, -ae f. : gousse : *alii* (de *ālium* « ail ») *dolsas nouem, Ioue barba dolsas similes*, Misc. Tir., p. 65, 17. Mot de très basse époque ; non latin. M. L. 2726.

dolua, -ae f. : chenille = *eruca* (Eucher.). M. L. 2729. Gaulois? Cf. fr. *douve*.

dolus, -ī m. (*dolum* n. depuis l'Itala) : ruse, tromperie. — On a soutenu que le mot n'avait pas, au moins à l'origine, un sens péjoratif net. Aquilius, ami et collègue de Cicéron, définissait le dol « *cum esset aliud simulatum, aliud actum* » et l'abrégé de Festus, P. F. 60, 29, note : *doli uocabulum nunc tantum in malis utimur, apud antiquos autem in bonis rebus utebantur. Vnde adhuc dicimus sine dolo malo, nimirum quia solebat dici et bonus.* Toutefois, il n'y a pas d'exemple de *bonus dolus* et l'adjonction de *malus* à *dolus* peut provenir du même souci de précision qui fait écrire *quod sine malo pegulatuu fiat* dans la Lex de XX Quaest. CIL I² 587, 5, ou *mala fraus*, Plt., Tru. 298. Labéon (Dig. 4, 3, 1, 2) a défini le dol « *omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumueniendum, fallendum, decipiendum alterum* », et la langue commune n'emploie *dolus* qu'avec une nuance de blâme. Ancien, usuel. Non roman ; fr. *dol* est un mot savant ; v. *doleō*. Comme, en latin vulgaire, on disait *dolus* au lieu de *dolor* (v. plus haut), d'aucuns, par réaction, s'imaginaient que, pour parler correctement, il fallait dire *dolor* dans le sens de *dolus*. De là vient, dans la version latine du Psaume 23, verset L, le texte grec des Septante καὶ οὐκ ὤμοσεν ἐπὶ δόλῳ est rendu par *nec iurauit in dolore* (Psalt. Veron.).

Dérivés et composés : *dolōsus* (rare et poétique = δολόεις) ; *subdolus*, *sēdulō*, ancien juxtaposé formé de *sē dŏlō* (CIL I 200, 40) « sans tromperie », d'où « avec zèle », dont a été tiré ensuite l'adjectif *sēdulus*, v. Plt., Ba. 477, « empressé, zélé » (= ἄδολος), d'où *sēdulitās*. Il n'y a pas de verbe dérivé « être rusé, tromper », qui se serait confondu soit avec *dolāre*, soit avec *dolēre*.

Osq. *dolom* « dolum », *dolud* « dolō », comme en latin, avec l'adjectif *mallo-* « malus » (cf. le gr. δόλῳ πονηρῷ, si ce n'est pas un calque du latin). — On rapproche souvent v. isl. *tal* « compte, discours » et *tāl* « ruse, tromperie », qui sont des mots germaniques communs. Mais on peut se demander si le mot *dolus* n'est pas emprunté au gr. δόλος « piège, ruse », et s'il n'a pas pénétré à Rome par un intermédiaire suditalique ; *dolōsus* serait fait sur δολόεις. Le grec n'a pas non plus de verbe dérivé. *Mā-c(h)ina*, *poena* sont aussi empruntés.

domesticus, domicilium, dominus : v. *domus*.

domō, -ās, -uī, -itum, -āre (et *domāuī*, *domātum*, formes analogiques) : apprivoiser, dompter (sens propre et figuré). Ancien et usuel.

Dérivés et composés : *domitō, -ās* : même sens (premier exemple dans Vg.) ; *domitor* (*domātor*), *domitrīx* ; *domitus, -ūs* m. (Cic.) ; *domitūra* (Colum., Plin.) ; *indomitus* (cf. ἄδμητος en face de ἀδμής) ; *domābilis*, *domefactus*, tous deux de l'époque impériale et de la langue poétique ; *ēdomō, -ās* (surtout poétique et prose impériale) ; *ēdomitō* (Ven. Fort.), cf. *ēdominō* (Arn.). Les langues romanes se partagent entre *domāre* et *domitāre* ; l'ital. *domare*, l'esp. et le port. *domar* remontent au premier, le fr. *dompter* et le prov. *dondar* au second. M. L. 2731, 2742 ; cf. aussi 2744, *domitus*.

La racine est dissyllabique, de la forme **demə-*, **domə-*, **dmā-*. L'*ā* de *domāre* est l'*ā* de la racine alternant avec *ə* conservé dans *domitus*, *domuī* et dans *domitor*. Il y a trace d'un présent radical dans les formes homériques δαμᾷ, δαμόωσιν, ce qui a entraîné un aoriste hom. (ἐ-)δάμασσα, δαμάσαι et par suite un présent δαμάζω, et dans des formes irlandaises dérivées, à sens transformé, *ni daim* « il ne souffre pas », *ad-daim* « il admet, il avoue », etc. Le hittite a[i]*damašzi* « il fait violence à », *tameššuwen* « nous avons vaincu ». Et il y a, d'autre part, un présent à nasale, dor. δάμνᾱμι, ion.-att. δάμνημι, irl. *damnaim* « je dompte ». L'*o* de lat. *domāre* est sans doute celui d'une forme à vocalisme plein de présent, **domə-*, soutenu par celui d'un causatif, cf. got. *ga-tamjan*, v. h. a. *zamian* « apprivoiser ». A en juger par les formes telles que *gṛ̥bhāyáti*, *mathayáti*, l'*ā* de véd. *damāyati* est issu de **dəmā-*. Le v. h. a. *zamon* « apprivoiser », à côté de l'adjectif *zam*, v. isl. *tamr* « apprivoisé », est pareil au présent *domāre*, mais n'a pas pour cela de rapport direct avec le verbe latin qui, comme on le voit par *domuī*, *domitus*, est issu d'un présent radical avec extension de *ā* de *-dəmā-*, **-dmā*, et qui ne saurait passer pour un verbe dérivé. Le latin n'a pas conservé trace du type **dmā-*, du gr. δέδμᾱμαι, δμᾱτός, ion.-att. δέδμημαι, δμητός ; il n'a plus que *-dəmə-* conservé aussi dans skr. *dāntáḥ* « dompté », etc. Il a généralisé le vocalisme *o* dans toute la conjugaison, d'où *domitus* et *domitor*, en face de skr. *damitā́* « celui qui dompte ». Comme le grec a affecté le vocalisme *e* à δέμω « je construis », il n'a pas trace du vocalisme *e*, dont la racine signifiant « dompter » n'a, d'ailleurs, aucun sens net ; car le sens rend douteux le rapprochement de got. *ga-timan* « convenir », *ga-temiba* « de manière qui convient ».

Sur *domō* et *domus*, voir l'important article de M. Benveniste, *Homonymies radicales en indo-européen*, BSL LI, 1955, p. 14 sqq. Il démontre péremptoirement que les deux mots n'ont, à l'origine, rien de commun et que *domus*, de son côté, doit être séparé de la racine **dem(ə)-* « bâtir ».

domus, -ī et domus, -ūs f. : maison ; de là *domī*, locatif, « chez soi, à la maison », par opposition à *peregrī*, *forīs* et à *mīlitiae*. Comme le grec οἶκος, *domus* désigne la maison en tant que symbole de la famille : *domus tua nostra tota salutat*, Cic., Att. 4, 12, et aussi « l'école, la secte ». Le genre est féminin et remarquable en face du gr. ὁ δόμος, skr. *dámaḥ* m. Pour le sens, voir l'observation faite sous *forēs*.

Les deux flexions de *domus* semblent correspondre à d'anciennes différences de thèmes, l'un en *-u-* : v. sl. *domŭ* (gén. *domu* ; du reste en partie ambigu entre thème en *-o-* et en *-u-* comme le mot latin), skr. dérivé *dámūnaḥ*, l'autre en *-o-* : gr. δόμος, skr. *dáma-ḥ*, tous deux masculins (cf. v. irl. *doim* « dans la maison »). Mais le thème en *-o-* semble le plus ancien et le seul attesté tout d'abord ; cf. J. B. Hofmann, IF 49, 109 sqq., et Ernout, *Philologica* I, p. 105 sqq. La déclinaison en *-u-* a tendu à prévaloir sur celle en *-o-*, parce que les féminins sont plus nombreux dans la 4ᵉ déclinaison : c'est ainsi que le génitif en *-ī*, fréquent à l'époque archaïque, est remplacé à l'époque classique par *-ūs* ; le datif singulier est le plus souvent en *-uī* (sur lequel à un moment donné s'est refait un génitif en *-uis*) ; le datif-ablatif pluriel est toujours en *-ibus*, le nominatif pluriel en *-ūs*. Par contre, l'ablatif singulier est le plus souvent en *-ō*, l'accusatif pluriel, en- *ōs*. Les cas marquant le lieu se rattachent au thème en *-o-* : *domī*, *domō*. Ancien, usuel. — Supplanté dans les langues romanes par *casa* et *mānsiō* (et partiellement *hospitāle*, *familia*), n'a survécu en italien que dans une acception spéciale : *d. ecclēsiae*, *duomo* « cathédrale » (la forme française remontant sans doute à gr. δῶμα, cf. M. L. 2730 ; B. W. s. u.), M. L. 2745. Emprunté en m. irl. *dom-*, *dam-*.

Dérivés et composés : *domesticus* : domestique, familier ; d'où « privé, national ». Non attesté avant la Rhét. à Hér. et Cic. M. L. 2732. Même suffixe que dans *rūsticus*, *uiāticus*, *siluāticus*, etc. Le *-e-* ne peut s'expliquer directement, car le groupe de *domus* n'offre pas de thème en **-es-* (sur gr. δέμας, v. ci-dessous ; le sens est très loin). Ceci a amené à supposer que *dom-es-ticus* aurait été fait par opposition à **row-es-tikos* (v. sous *rūs*) ; mais cette forme elle-même est hypothétique. Pour le *e* de *domesticus*, cf. *sequester* en face de *secus*, *intestīnus* en face de *intus* et, en général, *caelestis*, *agrestis* et *caelestīnus*, *agrestīnus*, *clandestīnus*. Autre explication dans Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, p. 67. De là *domesticātus*, *-ūs* (tardif) (d'après *magistratūs*) ; *domesticitās* (Irén.) = οἰκειότης ; *domuscula* et *domuncula* f. (époque impériale) ; *domicilium* : domicile (déjà dans Plaute). Plus abstrait que *domus* ; aussi, souvent employé figurément. Appartient à la langue du droit : Cic., Arch. 4, 9, *an domicilium Romae non habuit?* Étymologie du second terme incertaine ; peut-être faut-il partir de **domicola*, dont serait dérivé *domicilium*, ce qui trancherait la difficulté relative à la gutturale ; *domicēnium* (Mart.) ; *domiporta* (ap. Cic., Diu. 2, 133) ; *domi-seda* ; *Domidūcus*, *-a* ; *domicūrius*, etc. ; *domitius* (*deus*) ap. Aug. Ciu. D. 6, 9, et *Domitiānus* ; *domu(m)itiō* (Pac.) ; *domūsiō* (Varr., Pētr.), de **dom(i)ūsiō*.

dominus m., *domina* f. (*domnus*, Lex Agr. ; *domna*, 1ᵉʳ siècle après J.-C.) : maître, maîtresse de maison. Le rapport avec *domus* était senti des Latins ; cf. les vers cités par Cic., Off. 1, 39, 139, *o domus antiqua, heu quam dispari/dominare domino*. S'oppose à *seruus* (comme *erus*), *uīlicus*, *ancilla*, *familia*. Désigne par extension toute espèce de maître : maître de maison en tant qu'hôte recevant des amis, d'où *dominium* au sens de « repas, festin » ; maître des jeux ; maître du peuple, tyran, despote (cf. le sens de gr. δεσπότης qui a pu influer sur l'évolution du sens de *dominus*) : Cic., Rep. 2, 26, *uidesne ut de rege* (scil. *Tarquinio*) *dominus exciterit? Hic est enim dominus populi quem Graeci tyrannum uocant* ; de là *dominor*, *-āris* (*dominō*, **addomino*, M. L. 155) ; *domināti(ō)*, *-tor*, *-trīx*, *-tus*. Dans la langue de l'Église, *dominus* traduit le gr. κύριος « le Seigneur ». Usité de tout temps. Panroman ; les formes romanes remontent à *domnus*, *domna*, cf. les composés tardifs *domnaedius*, *domnifunda*, *-praedia* (inscriptions). M. L. 2741, 2733 ; *dominium* : 1° droit de propriété (terme juridique) ; 2° repas, festin (cf. plus haut). M. L. 2740 : *dominicus* : du maître, du seigneur, d'où *diēs Dominica* (ou *dominicus* ; B. W. sous *dimanche*) « le jour du Seigneur » = κυριακὴ ἡμέρα. M. L. 2738 ; irl. *domnach* ; *domīnicida* = κυριοκτόνος « meurtrier du Seigneur » ; dérivés *dominicārius*, *-cālis*. — *dominiculus* (Dig.). Cf. encore M. L. 2734, *dominedeus* ; 2735, **dominiāre* ; 2736, **dominiārium* ; 2737, **dominicellus*, *-a*. V. B. W. sous *demoiselle*.

Voir aussi *condoma*, *conduma*, peut-être composé tardif d'après συνοικία. M. L. 2124 ; **condominium*, 2124 a.

Les thèmes **domo-* et **domeu-* sont dérivés d'un mot-racine **dem-* qui subsiste dans des formes isolées, notamment le génitif **dem-s* : véd. *dám- patíḥ* et *pátir dán* « maître de la maison », gâth. *dəng paitiš* (même sens) et, en grec, δεσπότης, δέσποινα, δεσπόζω, qui supposent un ancien **dems-pot-* (*dems-pod-*). L'Avesta a aussi un locatif *dąm*, le grec un nominatif-accusatif neutre δῶ (δῶμα doit être une adaptation du doublet **δωμ* ; cf. arm. *tun*) et, au premier terme d'un composé, δά-πεδον, littéralement « sol de la maison ». En arménien, le même thème apparaît dans *tun* (de **dōm*) « maison », gén. *tan* ; et il y a une trace indirecte de **domu-* combiné avec *tun*, *tan* dans *tanu-tēr* « maître de maison ». M. Benveniste a signalé, dans l'article cité sous *domō*, p. 20, que *domus* est « un terme institutionnel » et que « c'est même peut-être ce caractère qui a influencé la suffixation de lat. *domus* : à côté de *domo-* (lat. *domō*, *domī*, *dominus*), le thème **domu-* de lat. *domus*, v. sl. *domŭ*, véd. *dámūnas-* est conforme à un type en **-u-* de dénominations de parenté et de société : lat. *tribus*, av. *zantu-*, *dahyu-*, skr. *bandhu-* ». — On ne sait par quelle action le lituanien a remplacé **domo-* par *nāmas* (généralement au pluriel : *namaĩ* « maison ») ; l'ancien locatif *namẽ* « à la maison » joue le même rôle que lat. *domī*.

Tandis que, en indo-européen oriental, le « maître de maison » est indiqué par un juxtaposé dont le second terme est *pot-* (comme dans lit. *vẽš-pat-* « maître de tribu » et dans véd. *viçpátiḥ* « chef de *viç-* » [cf. *uīcus*], *jāspátiḥ* « chef de *gēns* », le latin se sert d'un dérivé du thème *domo-* ; ce dérivé est formé comme *tribūnus* de *tribus* (qui montre qu'il ne faut pas partir de *domu-*) et comme, en gotique, *þiudans* « roi », littéralement « chef de *þiuda* », *kindins* « ἡγεμών », littéralement « chef de *kind* », c'est-à-dire de *gēns*.

On est tenté de rapprocher *domus*, etc., de la racine de gr. δέμω « je construis », οἰκο-δόμος « architecte » ; mais le parfait δέδμημαι et le substantif δέμας « corps » montrent que cette racine est dissyllabique et, par suite, ne concorde pas avec le thème **dem-* « maison ». Le groupe de got. *timrjan* « οἰκοδομεῖν », *timrja* « τέκτων », v. isl. *timbr* « bois de charpente » n'enseigne rien. A cette racine **demə-*, **dmā-*, se rattache le nom iranien de la « maison » ; gâth. *dəmāna-*, d'où av. réc. *nmāna-*, pers. *mān*. Mais le nom indo-européen **dem-* de la « maison » semble isolé, comme le nom **weik-* du « clan ».

dōnec (*dōnicum*, archaïque ; *dōnique*, Lucr. 2, 1116 ; *dōneque*, Itala) : « jusqu'au moment où », puis « tant que, aussi longtemps que » (sens secondaire attesté depuis Lucrèce en poésie et depuis Tite-Live dans la prose), « tout le temps que, jusqu'à ce que ». Synonyme de *dum* et, comme lui, a dû s'employer à l'origine sans valeur

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

subordonnante ; cf. Lex XII Tab. 6, 8, ap. Fest. 474, 16, *quandoque sarpta, donec dempta erunt*. Ancien, mais évité par la langue classique (ignoré de Cés., Sall., Rhét. à Hér. ; Cicéron n'en a que cinq exemples dans ses premiers discours, et un, de Fin. 4, 6) ; et rare après le Ier siècle de l'Empire.

Renferme, comme *dēnique*, une particule locative, *dō-*, suivie de la particule *-ne-* et, ici, de *cum* ou de *que* (*-c*, cf. *neque* : *nec*), suivant les cas. L'analyse ressort de la forme parallèle ombr. *ar-ni-po* « dōnec », dont le premier élément est *ar-* « ad » (cf. *quoad*, osq. ad-púd), le second *ni* parallèle à lat. *ne*, le troisième *-po*, répondant à lat. *cum* (*quom*).

La particule *dō* est ancienne ; une forme *dŏ*, au sens de « vers, jusqu'à », est attestée par v. h. a. *za* et *zuo*, v. angl. *tō*, v. sl. *do* (préposition avec le génitif, ancien ablatif) et *da* « jusqu'à », particule de coordination et de subordination, lit. *da* (particule indiquant l'achèvement), lett. *da* « jusqu'à » (avec génitif ou datif) ; irl. *do* est la forme de *to* avant l'accent ; cf. peut-être *idōneus*. Cette particule a aussi une forme **de* : gr. οἴκόνδε (att. οἴκαδε), οἶκον δέ, φύγαδε, etc. Le *-da* avestique est ambigu. V. *dē*. Pour *-ni-*, v. *dēnique* et *-ne*.

On rapproche parfois le second terme de *quandō*, dont l'analyse n'est pas faite de manière évidente.

dōnum : v. *dō*.

dormiō, -īs, -īui, -ītum, -īre : dormir (sens propre et figuré ; *d. cum* = *cubāre cum*). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2751. Pas de substantif ; le nom correspondant à *dormiō* est *somnus*.

Dérivés et composés : *dormītor, -tiō* (rare), *-tōrius* (Plin.), d'où *dormītōrium*, M. L. 2753 ; *dormītō, -āre*, M. L. 2752 ; *dormītātor* : mot plautinien, Tri. 862, 984, sans doute : rôdeur de nuit (i.-e. « dormeur de jour ») correspondant à ἡμερόκοιτος ἄνηρ d'Hésiode, Op. 603 ; **dormīculāre*, M. L. 2750 ; *dormīscō* (tardif, peut-être tiré des composés *ad-*, *ob-*) ; *addormiō* (tardif), M. L. 157 ; *addormīscō*, M. L. 158 ; *indormiō* ; *obdormiō, obdormīscō* ; *ēdormiō, ēdormīscō* : dormir à discrétion ; évacuer en dormant ; *dormificō* (tardif). Cf. aussi M. L. 4382, **indormentiāre* ; 4382 a, **indormentīre*.

Dormiō est un présent dérivé de la forme élargie, athématique **drĕm-*, qui survit, d'autre part, dans v. sl. *drěmljǫ* « je sommeille ». La racine se trouve ailleurs, mais toujours sous des formes élargies : gr. ἔδραθον, ἔδαρθον, d'où δαρθάνω, et, d'autre part, véd. *drā́ti* « il dort » et skr. class. *drāyate* (même sens), véd. *nidrā́* « sommeil », de **drē-*. Voir les observations faites sous *premō* et sous *somnus*. Pour exprimer la notion de « dormir », à l'aspect indéterminé, on a recouru à la racine **der-* avec le suffixe de présent **-em-*, qui indique l'aspect « indéterminé ». Ce procédé se retrouve aussi, avec le suffixe **-ye-* du présent, dans v. sl. *drěmljǫ* « je dors ». Au contraire, le grec a recouru à la même racine pour indiquer l'idée de « s'endormir », en utilisant un autre suffixe, qui fournit l'aspect indéterminé : ἔδραθον. Tandis que les préverbes ne jouent guère de rôle avec *dormiō*, le grec a ordinairement un présent καταδαρθάνω. — La racine indo-européenne **swep-* survit dans *somnus* et *sōpiō* (v. ces mots).

dorsum, -ī n. (*dorsus* m. Plt., *dossus*, *Dos(s)uō*, cf. *dossennus* « le bossu, le gros dos », polichinelle, personnage des Atellanes (la finale *-ennus* semble étrusque ; cf. *leuenna*, *sociennus*) ; *dossuārius* « bête de somme, de bât ») : dos (horizontal), échine ; *dorsum dictum quod pars ea corporis deuexa sit deorsum*, P. F. 60, 18 ; étymologie sans doute populaire, mais on n'en connaît pas de meilleure. Mot populaire, employé par les esclaves dans Plaute (en face de *tergus*, qui s'oppose à *pectus*). S'applique, comme le gr. νῶτος (νῶτον), à tout objet affectant la forme d'un dos horizontal et présentant une surface légèrement convexe : *dorsum uiae*, *dorsum nemoris* (Vg.). Ancien (Plt., cinq exemples, contre quarante de *tergum*), usuel. Panroman. M. L. 2755 ; B. W. *dos*.

Dérivés et composés : *dorsuālis* (*dorsālis*, *dorsānus* tardifs) : dorsal (tardif). Comme *dossuārius*, sans doute fait d'après les dérivés tirés de thèmes en *-u-*, type *ossuārium* ; *Dos(s)uō*, CIL I² 270 ; *dossuōsus* (Sol.) ; *exdorsuō, -āre* : fendre le dos d'un poisson ; éreinter, échiner (Plt.). Cf. aussi M. L. 7146-7147, **rĕdŏssiāre*, *rĕdŏssius* ; 2126, **condorsum*.

dōs, dōtis : v. *dō*.

dosinus, -a, -um : gris cendré. Épithète de la robe des chevaux, attestée en bas latin (Isid., Gloss.), d'origine germanique. M. L. 2755 a.

dracō, -ōnis m. : 1° dragon ; 2° serpent (poétique) ; 3° étendard (époque impériale). Emprunt latinisé au gr. δράκων, -οντος qui existe également en transcription ; gén. *dracontis*, acc. *dracontem*. M. L. 2759 ; passé en germanique : v. h. a. *trahho* « Drache », de *dracco* (App. Probi), etc., et celtique : irl. *drac*, britt. *draig*.

Dérivés : *dracunculus* : 1° petit dragon, 2° poisson venimeux, 3° couleuvrée (?) ; *dracōnārius* : porte-étendard (Vég.) ; *dracontārium* : collier en forme de serpent ; *dracōnigena* (poétique), etc. Cf. M. L. 2760. V. fr. *draoncle* « abcès, tumeur ».

dracōma = τράχωμα (Orib.).

dracuma, -ae f. : drachme. Emprunt oral, ancien au gr. δραχμή, usité dans la langue des comiques ; pour l'épenthèse de *u*, cf. *Alcumēna*.

Dérivé : *drac(h)umissō, -āre* (Plt.). — Dérivé tardif et savant : *drachmālis* (Cass. Fel.) et *drachmeus*. Passé en gotique : *drakma* (savant).

drappus, -ī m. : chiffon. Mot bas latin (Orib., Vie de Sᵗ Césaire, Not. Tir.), peut-être gaulois ; cf. les noms propres *Drappo*, *Drappus*, *Drappes*, *Draponus*. M. L. 2765 ; B. W. *drap*.

draucus, -ī m. : pédéraste (Martial). Glosé καταπυγής. Il y a un nom propre *Draucus, -a* ; celtique ?

drauoca : « personacia, lappa » (Gloss.). Sans doute gaulois. Mais bret. *draoch*, gall. *drewg* semblent provenir du latin.

drēnsō, -ās, -āre : crier (en parlant du cygne) ; *drēnsitō, -ās* (Gloss.). Mot imitatif, attesté seulement depuis Suétone. Peut-être emprunté au gaulois ?

drindriō, -īre (et *d(r)indrō, -ās*) : beloter (cri de la belette). Mot imitatif (Suét.). Cf. *didintriō*, *mintriō*.

dromeda, -ae et **dromedārius, -ī** m. : dromadaire (tardif ; Vop., Vulg.). Adjectif dérivé du gr. δρομάς que la langue littéraire transcrit par *dromas, -adis* (T.-L., Q. Curt.), qui s'applique à l'animal (*d. camēlus*) et aux soldats chameliers (καμηλίτης, καμηλοβάτης). L'all. *Dromedar* vient du français.

dromō (*drumō*), **-ōnis** m. : vaisseau ou barque très rapide (cf. *lembus*). Emprunt tardif au gr. δρόμων « coureur ». Demeuré en v. it. *dromone* > fr. *dromon*. M. L. 2776.

Dérivé : *dromōnārius*.

drosca, -ae f. : oiseau chanteur (Anthol. 762, 11). Sans doute germanique.

druidēs, -um (Cés.) et **druidae, -ārum** (Cic.) m. : druides ; **druias** (*dry-*), **-adis** et **druis, -idis** f. : druidesse (Lampr., Vop.). Mot gaulois.

drungus, -ī m. : dronge, bataillon (Végèce). Mot étranger, sans doute celtique (irl. *drong*).

drūpa (*druppa*), **-ae** f. : olive qui commence à brunir. Sans doute de gr. δρύπεπα, accusatif de δρύπεψ, doublet de δρυπεπής « qui mûrit sur l'arbre ».

***dubenus** : *apud antiquos dicebatur, qui nunc dominus*, P. F. 59, 2. Sans autre exemple et sans doute corrompu.

dub- ; **dubō, -āre** ; **dubitō, ās** ; **dubius, -a, -um**. Un verbe simple *dubō* est attesté dans la glose *dubat* : *dubitat*, P. F. 59, 1. *Dubō* semble être le dénominatif d'un adjectif **dŭ-bho-s* formé de la racine **du-* de *duo*, cf. *du-plex*), comme *probus* est tiré de **pro-bho-s*. A *dubō* se rattache l'adjectif *dubius* formé comme *lūdius* de *lūdō*, *scius* de *sciō*, etc., proprement « partagé entre deux alternatives » : Vg., Ae. 1, 218, *spemque metumque inter dubii, seu uiuere credant | siue extrema pati*, puis « douteux, incertain, hésitant », « d'issue incertaine » et par euphémisme « critique ». Cf. le sens de « craindre » pris par *dubitō* dans les langues romanes (fr. *re-douter*, prov. *dobtar*, etc. ; v. Löfstedt, Eranos XLIV 350, et B. W. sous *douter* ; Benveniste, Word, 10 (1954), p. 254, qui compare gr. δέος, etc.). Ancien, usuel. Subst. n. *dubium* : doute, d'où *dubiōsus* (Gell.). Cf. aussi *addubanum* : *dubium*, dans P. F. 20, 4 ; *dubietās* (rare et tardif, trad. de ἀμφιβολία, ἀμφισβήτησις) ; *indubius* (époque impériale) ; *dubitō, -ās* : être partagé entre deux possibilités (*dubitāre utrum... an, -ne... an*, etc.), douter, *d. an* ; se demander si ; dans les phrases négatives ou interrogatives, *nōn dubitō quīn* ; cf. M. Leumann, Gnomon, 9, 239. Fréquentatif qui a remplacé le simple à l'époque historique et a fourni de nombreux dérivés : *dubitātiō* f. (usuel, classique), *-tor* (rare, tardif), *dubitābilis* (Ov.) et *indubitābilis* = ἀναμφισβήτητος ; *dubitātiuus* ; *dubitātim*, *dubitanter* et *indubitanter*, etc. ; *indubitātus* (époque impériale). Ancien, usuel. M. L. 2781. Composés : *ad-*, *indubitō* (Vg.). Pour la formation et le développement de sens, cf. got. *tweifls*, all. *zweifel*.

ducēnī, -na, -nārius : v. *ducentī* sous *centum*.

dux, dŭcis m. et f. ; **dūcō, -is, dūxī, ductum** (ces deux dernières formes avec *ŭ* d'après Priscien, GLK II 466, 20 ; toutefois, l'*ŭ* dans *duxī* ne peut être que secondaire et analogique de *dŭctus*, où le degré zéro est normal ; on lit, du reste, *adouxet*, CIL I² 2438, et l'it. *conduxi* suppose un *ū*), **dūcere** ; **-dūcō, -ās, -āui, -ātum, -āre** : formes alternantes de la racine **deuk-/dŭk-*. *Dux* de **duk-s*, mot racine comme *-spex* de **-spec-s* dans *auspex*, *-cen* dans *tubi-cen* « conducteur, meneur, guide, chef (d'armée) », etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. *Dūcō* (dont l'ancienne diphtongue est attestée par des graphies comme *abdoucit* (CIL I² 6, épitaphe de L. Cornélius Scipion) veut dire « tirer à soi, conduire, mener » ; il est en parallèle avec *sequor*, e. g. Plt., Ba. 406, *quo sequar? quo nunc ducis me?* Comme *agō* « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale ; le *dux* marche en tête du troupeau ; *dūcō, -ās* (usité seulement en composition) est le duratif de *dūcō, -is* ; cf. *ēdūcō, -ās* « élever » (un enfant) et *ēdūcō, -is* « faire sortir ». *Dūcō* s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptions pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : *dūcere aquam* « amener de l'eau », d'où *aquae ductus*, etc., *dŭcĭculus* « robinet », mot de très basse époque, demeuré dans les langues romanes : fr. *doizil*, *douzil*, M. L. 2786 ; *d. līneam filum, tēlum* ; *d. mūrum* « allonger (d'où construire) un mur » ; d'où métaphoriquement *d. carmen* (à côté de *dēdūcere*), *d. bellum* « faire traîner la guerre » ; *d. spīritum* ; *d. somnōs* ; *d. pōcula* ; *d. aetātem* (cf. *agere*), *diēs, noctem* ; *d. rationēs* « allonger ses comptes » ; d'où absolument *dūcere* « compter, estimer », construit comme *aestimāre* : *magnī, paruī dūcere* et devenu, comme lui, synonyme de *putāre* « penser, tenir pour », *aliquem uirum dūcere*. Enfin, de *dūcere uxōrem domum* « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation *dūcere* dans le même sens. En ce sens, *dūcō* a remplacé l'ancien **wedh-* « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. *dy-weddio* « épouser ». Dans la langue familière, *dūcere* prend le sens de « tromper », comme les composés *indūcere*, *sēdūcere*, *circumdūcere* (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de *condūcere* « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans *redux* (et *reddux*, cf. *reddūcō*) « qui revient, de retour » ; *trādux, -ucis* m. : sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, **tradŭcŭlus*.

A l'époque impériale, *dux* s'est spécialisé pour désigner à la fois une magistrature militaire et un titre de noblesse. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés tardifs *ducālis*, *ducātor*, *-trīx* et *ducō, -ās* (sans rapport avec *-ducō* de *ēducō* ; v. ce mot) ; *ducātus, -ūs* = ἡγεμονία (Suét.). Panroman, sauf roumain. M. L. 2783 ; *duciānus*.

Dérivés en *duct-* :

ductus, -ūs (*ŭ*) m., *ductiō* : fait de mener, de conduire, d'amener (*aquae ductus*), M. L. 571. Il est à noter que Cicéron dit *ductus aquarum* là où Vitruve dira *ductio aquarum* (cf. l'opposition entre ital. *doccione*, M. L. 2788 a, B. W. *douche*, et v. fr. *doit* de *ductus*, M. L. 2789). *Ductiō* est rare et apparaît seulement à l'époque impériale dans des écrivains techniques (Vitruve, Celse, Digeste). *Ductus* est, au contraire, ancien et usuel ; cf. *ductŭ auspiciōque* ; de même les composés *conductiō, circumductiō, dēductiō*, etc. (Cicéron, Plaute). Sur cette opposition, cf. Meillet, BSL 25, 138 ; *ductum*, M. L. 2789.

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

ductor : guide, chef. Mot de style noble, traduit dans la poésie épique le gr. ἡγεμών ; *ductilis* (langue impériale) : qu'on peut conduire ou tirer ; malléable. M. L. 2788 ; *ductim*, adverbe ; *ductārius* : qui sert à tirer (Vitruve) ; *subductārius* (Caton).

Fréquentatif : *ductō*, *-ās* (archaïque et postclassique), même sens que *dūcō*, et aussi « séduire, tromper ». M. L. 2787. De là *ductitō*, *-ās* (Plaute).

Composés de *dūcō*, *-is* : *abdūcō* = got. *af-tiuhan* et, pour le sens, gr. ἀπάγω « emmener, éloigner, faire sortir » et « dériver, détourner » ; quelquefois avec idée de violence ou de séduction. Don., Ad. 259, *ducimus uolentes, abducimus inuitos* ; Sén., Ben. I 9, 4, *nemo uxorem duxit nisi qui abduxit* ; *abductiō* (langue de l'Église, IVe siècle) ; *addūcō* = got. *at-tiuhan* : tirer à soi, amener, M. L. 160 ; *condūcō*, transitif et absolu : α) transitif 1° conduire, mener ensemble, réunir, contracter (συνάγω) ; 2° engager, louer (μισθῶ ; cf. *locāre* sous *locus*). Se dit d'abord des hommes : *c. operāriōs, coquōs* ; joint à *cōgere* par Cic., Tull. 27, *si quae familia... et homines aut seruos aut liberos coegisset aut conduxisset*. Appliqué ensuite aux choses : *c. domum, aedēs*, etc. De là *conductus*, *-ī*, *conductum*, *-ī* n. ; β) absolu, 3e personne singulier et pluriel « se rencontrer avec, convenir à » (= *congruit, conuenit*). Plt., Ba. 56, *huic aetati non conducit... latebrosus locus*. Cf. le sens de *duire* en vieux français. Panroman, sauf roumain ; mais le sens montre que, comme dans le cas de **com-mandāre* remplaçant *commendāre*, le mot roman ne continue pas le mot latin ancien et résulte d'une combinaison de *cum-* et de *dūcō* à basse époque. Cf. M. L. 2127 et 2128, *conductum*. Dérivé : *condūcibilis* (Plt., Tri. 55) = *ūtibilis*, *ūtilis*. Le dérivé *conductiō* reflète les sens multiples du verbe. Il signifie : 1° location, louage ; 2° traduit dans la langue de la rhétorique, συναθροισμός ; 3° dans la langue médicale, σπασμός « contraction ». Autres dérivés : *conductor* « locataire », *conductīcius*, *conductēla*.

dēdūcō : emmener ; tirer de haut en bas (les fils), d'où « filer » et, par suite, « composer » (un poème) ; « retirer, réduire ; faire descendre, baisser » ; *d. uōcem*, d'où *dēducta uōx*. Dérivé : *dēductiō* : action d'emmener ; diminution, déduction.

dīdūcō : emmener de côté et d'autre ; séparer, diviser, disperser.

ēdūcō : mener au dehors, faire sortir, élever (cf. *ēductus* et *ēditus*) ; quelquefois pris dans le sens de *ēducāre*.

indūcō : 1° mener, conduire dans. De là *animum* ou *in animum indūcere* « se mettre dans l'esprit » (avec l'accusatif ou une proposition infinitive), *animum indūcere ad* « amener son esprit à » ; 2° en langue de théâtre : introduire un personnage sur la scène ; par suite, « représenter » ; 3° mettre sur, couvrir, enduire : *i. postēs pice, i. coria super laterēs, i. uariās plūmās* (Hor., A. P. 2) ; souvent confondu dans cet emploi avec *induere* ; 4° tirer une ligne et « biffer » ; 5° tromper, mettre dedans (cf. *circumdūcō* et *inconciliō*). M. L. 4383. Outre les sens du verbe, le dérivé *inductiō* a servi à traduire des expressions techniques du grec : ἐπαγωγή, induction logique ; *personārum ficta inductiō* = προσωποποιία ; *errōris inductiō* = ἀποπλάνησις. Pour *indūctilis*, v. M. L. 4384.

intrōdūcō ; *obdūcō* (sens spécial : couvrir ; cf. *operiō*, *officiō*) ; *perdūcō*, M. L. 6405 a ; *prōdūcō* : produire, prolonger ; *prōductiō* ; *redūcō* (*redd-*, e. g. Lucr. I 228) : ramener, réduire, M. L. 7149 ; *sēdūcō* ; *subdūcō*, M. L. 8355 ; *trādūcō* : mener au delà ; faire passer ; donner en spectacle ; traduire. M. L. 8831.

dūcō a un correspondant exact dans le verbe germanique signifiant « tirer », représenté par got. *tiuhan* « ἄγειν » ; il y en a une forme expressive dans v. h. a. *zuckan* « tirer vite » et peut-être dans l'intensif grec δαιδύσσεσθαι · ἕλκεσθαι, Hes. ; gall. *dygaf* « je traîne, je repose sur **dukō* ; v. J. Loth, Rev. celt., 20, 79. Le verbe a eu sans doute quelque chose de populaire (mais non en latin, cf. *dux*) ; l'albanais a *nduk* « j'arrache (les cheveux) ». Des deux racines **wedh-* et **deuk-* signifiant « conduire », le celtique a gardé surtout la première et le latin la seconde. — M. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, II, p. 475, envisage la possibilité que **deuk-* soit un juxtaposé d'un préverbe **d-* et de **euk-* ; cf. *od* in fine.

L'emploi du nom racine *dux* simple avec valeur de nom d'agent est exceptionnel (cf. *cleps* et *rēx*). Le germanique n'a, comme on l'attend, qu'un type composé : v. angl. *heri-togo*, v. h. a. *heri-zogo* « chef d'armée ».

dūdum adv. : autrefois, depuis un certain temps ; spécialisé ensuite dans le sens de « il y a longtemps, depuis longtemps ». Désigne encore dans Plaute un moment peu éloigné aussi bien qu'un passé lointain ; ainsi *ut dūdum* « aussitôt après que », Au. 705 ; le sens est équivoque dans une phrase comme Am. 683, *sic salutas atque appellas quasi non dudum uideris* « comme si tu ne m'avais pas vu tout à l'heure » ou « comme si tu ne m'avais pas vu de longtemps ». Surtout employé dans les locutions *haud dūdum* (archaïque, *perdūdum*, Plt., Sti. 575), *iamdūdum*, *quamdūdum*. Le mot a une couleur ancienne. Cicéron et Virgile l'emploient, mais non César ni Salluste. Disparaît à l'époque impériale, tandis que *iamdūdum* continue à vivre à côté de *iampridem*. Non roman. — Sur *diū* considéré comme résultant d'une contamination, v. ce mot.

Il semble impossible de ne pas reconnaître dans *dum* une forme enclitique de la particule *dum* et, quant à *dū-*, de ne pas rapprocher *dūrāre* au sens de « durer ». Il y a, en effet, un groupe de mots indo-européens indiquant la longue durée : arm. *tew* « durée », hom. δηρόν (ancien δϜᾱρόν) « depuis longtemps » correspondant à arm. *erkar* « long » (en parlant du temps), de **dwāro-*, gr. δήν (ancien δϜάν) « depuis longtemps », v. sl. *davĭ* « depuis longtemps », *davĭnŭ* « ancien » ; i.-ir. *dū-ra* « loin, lointain » ; hitt. *tuwa* « loin », *tuwala-*, de **dwă-lo-* « lointain » ; cf. Benveniste, BSL 33, 142.

duellum : v. *bellum*.

dui- : v. *duo* et *bi-*.

duim : v. *dō*.

dulcis, **-e** : doux au goût (par opposition à *amārus* : Publ. Syr. 144, *dulce etiam fugias fieri quod amarum potest*). Par extension, « doux » dans tous les sens de l'adjectif, au physique et au moral, comme gr. γλυκύς, γλυκερός, dont il est synonyme. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 2792 ; B. W. s. u.

Dérivés : *dulcia* n. pl. (tardif) : douceurs, sucreries ; d'où *dulciārius* ; *dulciola*, *-ōrum* (Apul.) ; *dulciculus* ; *dulcēdō* ; *dulcitās* (très rare ; anté- et postclassique) ; *dulcitūdō* (rare) ; *dulcor* m. (tardif), M. L. 2793. Ces deux derniers créés d'après *amāritūdō*, *amāror* ; *dulciāmen* (Diosc.) ; *dulciātus* (Gloss.). De *dulcor* a été tiré *dulcōrō*, *-ās* (langue de l'Église) ; *dulcō*, *-ās* (bas latin), M. L. 2791 ; *ēdulcō* (rare) : adoucir ; *indulcō*, M. L. 4384 a ; *dulcēscō*, *-is* : s'adoucir.

Quelques composés poétiques en *dulc(i)-* sur le modèle des types grecs en γλυκυ- ; *dulcifer* (Enn.), *dulcacidus* = γλυκύπικρος, *dulciloquus*, *dulciōreloquus* (Laevius), *dulcirādīx* (Diosc.) = γλυκόρριζα, *dulciuocus* = μελῳδός.

On est tenté d'établir un rapport avec gr. γλυκύς « doux », γλεῦκος « vin doux », en admettant que γλυκύς reposerait sur **dluku-* et qu'il y aurait eu assimilation. Hypothèse non vérifiable. Pas d'autre rapprochement.

dulgo, **-ere** : livrer en représailles, mot de la loi Salique, sans doute d'origine germanique ; v. Thes. s. v.

dum (*dunc*, époque impériale, d'après *tum*, *tunc*) : particule temporelle marquant la simultanéité de deux actions qui se déroulent. S'emploie :

1° Sans valeur subordonnante (cf. Ernout-Thomas, *Synt. lat.*[2], p. 370). Se trouve avec ce sens dans des phrases corrélatives, cf. Quint. 9, 3, 16, *Catullus in Epithalamio* (62, 45) : *dum innupta* (*intacta*, codd. Cat.) *manet, dum cara suis est, cum prius dum significet « quoad », sequens « usque »*, où il n'y a peut-être qu'une imitation du gr. ἕως... ἕως. L'exemple d'emploi isolé de *dum* qu'on cite dans Plt., Ru. 779, ne peut être retenu, le texte, conservé seulement par l'Ambrosien, étant lacunaire et incertain. *Dum* subsiste encore comme second terme des composés : *dū-dum* « pendant ce temps » et « de temps en temps », *nōn-dum* « pas encore » (et *nē-dum*) *uix-dum*. Se joint souvent comme enclitique soit à des adverbes ou à des mots exclamatifs, soit à des impératifs : *agedum, abīdum, circumspicedum* (cf. le ἄγε δή grec), *ehodum, prīmum dum* (= πρῶτον μὲν ou δή), *quīdum*, etc., comme particule de renforcement définie par le glossaire de Placide, *dum aduerbium hortantis est*, analogue au gr. δή, au fr. *donc* dans « donne donc », etc. (cf. *dunc* dans les langues romanes, M. L. 2795 : la forme *dunc* est attestée épigraphiquement à basse époque, CIL III 1903, 8 ; 14406 a, CE 619, 2 ; 1305, 2 ; 1549, 10, avec le sens de « pendant que » ; elle est évidemment construite d'après *tum*, *tunc*) ; le type fr. *donc* doit résulter d'une contamination avec *tunc* ou être issu de *dum-que*?

2° Avec valeur subordonnante « dans le temps, tout le temps que » et, de là, « jusqu'à ce que ». Dans le premier sens, *dum* est suivi régulièrement de l'indicatif présent, quel que soit le temps de la proposition corrélative, pour marquer le déroulement simultané de l'action : *dum haec geruntur, Caesari nuntiatum est*, Caes., BG 1, 46, 1. Toutefois, cette syntaxe tend à s'oublier et *dum* peu à peu arrive à se construire comme *cum*, dont il est voisin par le sens : *dum haec in Apulia gerebantur, Samnites... urbem non tenuerunt*, T.-L. 10, 36, 16 (le premier exemple de cette construction est sans doute dans Cic., p. S. Rosc. Am. 91 ; v. Landgraf ad l.) ; à basse époque, on trouve même *dum* pour *cum*, cf. Thes. V 1, 2218, 40 ; 2229, 20. — Dans le sens de « jusqu'à ce que », *dum* est suivi de l'indicatif ou du subjonctif de volition ou de possibilité, suivant la nuance que veut exprimer l'écrivain (cf. *priusquam*). — Enfin, *dum* s'emploie dans le sens dérivé « pourvu que » ; dans ce cas, il est souvent accompagné de *modo* : *dum modo*. Ancien, usuel ; v. E. Löfstedt, *Z. Ursprung u. Gebrauch d. Partikel* dum, Strena Philol. Vpsal., 1922, 408 sqq. ; Brunner, *Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion* dum, Tübingen, 1936. — Demeuré dans les langues romanes, soit sous la forme *dunc*, de **dumque*, v. B. W. *donc* (panroman, sauf roumain), soit uni à *interim*, cf. ital. (*d*)*omentre*, v. fr. (*en*)*dementres*, cf. *dum interim*, M. L. 2794. — Sur bas lat. *dunc*, v. W. von Wartburg, *Franz. etym. Wört.*, sous *dunc*.

On peut se demander si *dum* ne serait pas formé comme *tum* et *cum* ; alors on rapprocherait *-dam* dans *quīdam*, *-dem* dans *īdem*. Mais *-dam* et *-dem* n'ont pas d'étymologie. D'autre part, on n'explique pas ainsi la notion de durée qui est essentielle à *dum*. Ceci conduit à envisager la possibilité d'un lien avec la racine qui indique la durée dans *dūdum* (où *dum* figure, du reste, comme second terme) et *dūrāre* : v. *dūdum*.

dum-taxat (avec assimilation *duntaxat*) : particule limitative formée de la réunion de *dum* et d'un subjonctif d'un verbe **taxō* désidératif de *tangō* (cf. *uīsō*, *uideō*). Proprement « jusqu'à ce qu'il puisse toucher » (peut-être d'abord en parlant de la balance, v. Thes. s. u.), c'est-à-dire « jusque-là », « seulement », « en n'allant pas plus loin » (avec valeur restrictive, comme *tenus*). Avec subordination : « dans la mesure où » (Lucr. 2, 123). Les deux éléments sont encore séparés dans la loi de Bantia, CIL I[2] 582, [*quei uolet dum minoris*] *partus familias taxsat, liceto* ; cf. Festus 288, 34, *cum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familias taxat*. Ancien et classique, mais rare ; sous l'Empire, surtout employé dans la langue du droit ou dans des expressions artificielles et archaïsantes, comme *si dumtaxat* = *si modo*, Gell. 1, 13, 6, etc. Non roman.

dūmus, **-ī** m. : ronces, broussailles. Ancienne forme *dusmus* d'après P. F. 59, 3 : *dusmo* (l. *dusmoso*?, le *dusmum*, *incultum* des Gloss. peut provenir de Festus), *dusmo in loco apud Liuium* (frag. 39), *significat dumosum locum*. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *dūmētum* (*dumectum quasi dumicetum* d'après P. F. 59, 6 ; la forme *dūmectum* est analogique des autres dérivés où le suffixe s'ajoutait à la gutturale du thème, comme *salictum*, *cārectum*, *frutectum* ; cf. *lumecta*, (*h*)*umecta*, *rūdecta*, *uirecta*) : ronceraie ; *dūmōsus* ; *dūmicola* f. (Avien, d'après *siluicola*) ; *dūmālis* (Mart. Cap.) ; *dūmēscō*.

On compare irl. *doss* « buisson » (douteux d'après H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, 56) et m. h. a. *zūsach* « broussailles », v. h. a. *zir-zūsōn* « débroussailler ».

dune : v. *dum*.

duo, **duae**, **duo** : deux. Ancienne forme de duel, qui a tendu à prendre la flexion du pluriel. *Duo* sert pour le masculin et le neutre ; la forme *duae* est sentie comme pareille au type *illae*, *bonae*, etc. ; la langue vulgaire a créé un masculin *duī* et un neutre *dua*, cf. Quintilien I, 5, 15. Le génitif *duōrum* a tendu à remplacer un plus ancien *duom*, *duum*, l'accusatif *duōs*, un ancien *duo* identique au nominatif. A basse époque, enfin, *duo* tend à

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

devenir indéclinable (comme il l'est déjà en grec chez Homère). Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 2798. *Duo* figure dans *duodecim* et, sous une forme réduite, dans *dŭcentī*, *-ae*, *-a* (cf. *trĕcentī*), M. L. 2799 et 2784. Cf. aussi *dubō*, *dubius*.

Dérivés et composés : *duālis* : duel. Adjectif sans doute créé par Quintilien (cf. Inst. Or. 1, 5, 42) dans l'expression *duālis numerus*, qui traduit δυϊκὸς ἀριθμός. De là, à basse époque, *duālitās* « le nombre deux » (= gr. δυάς). Cf. *plūrālis*, *plūrālitās*.

dubius : v. ce mot.

duplex : plié en deux (se dit d'une étoffe, d'un vêtement) ; divisé en deux ; double ; cf. *simplex*, *triplex*, etc. ; pour le second élément du composé, v. *plicō* sous *plectō*. S'emploie aussi en poésie, comme gr. διπλοῦς, avec des objets qui vont par paires : *duplicēs oculī*, *duplicēs palmae*, emploi où il finit par être un substitut de *duo*. Au sens moral, « ambigu » et « fourbe ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *dupliciter* ; *duplicārius* m. « soldat qui reçoit double solde » ; *duplicō*, *-ās*, M. L. 2801 (surtout roumain ; les autres langues romanes ont des représentants de *duplāre*) ; *duplicātiō* (latin impérial), mot savant qui a pris différentes acceptions techniques et a servi, entre autres, à traduire le gr. ἀναδίπλωσις ; *duplicātor* (Sid.) ; *conduplicō* (cf. *congeminō*) ; *duplicitās* (Tert.) ; *dupliculārius*, διμοιρίτης (Gloss.) ; *duplicāmen* (Diosc.).

duplus, *-a*, *-um* : double, M. L. 2802 ; v. irl. *diabul*. Cf. *triplus*, etc. Substantivé : *duplum* et *dupla* « le double » ; *dupliō* : le double (cf. *tālio*). Attribué aux *antiqui* par P. F. 58, 14. Se trouve dans la loi des XII Tables. Sert aussi à traduire διπλασίων, le double du nombre parfait (six), c'est-à-dire « douze » ; *duplitās* (Gloss.) ; *duplō*, *-ās* : doubler ; *duplātiō* (Dig.). Appartient au latin juridique ; la langue classique dit *duplicō*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2800 ; *duplāris*, *-rius*.

dupondium, *-ī* n., *dupondius* m. (et *di-* ; pour le second terme du composé, cf. *pendō*, *pondus*, *pondō*) : 1° dupondius, monnaie valant deux as ; 2° mesure de deux pieds. Dérivé : *dupondiārius* (*di-*).

On ne peut déterminer si lat. *duo* représente un ancien **duwŏ* répondant à gr. δύο et à arm. *erko-*, de *erko-tasan* « douze », ou si l'*ŏ* est abrégé de *ō*, d'après la tendance des mots iambiques, comme dans *ego*, *bene* (de **egō*, **dwenē*), cf. véd. *d(u)vā́*, hom. δύω, v. sl. *dŭva*, lit. *dù*, arm. *erku*. Ce qui ferait préférer la première hypothèse, c'est que, comme gr. δύο, lat. *duo* n'a pas de formes distinctes pour le masculin et le neutre (à la différence de l'indo-iranien, du slave, du baltique, etc.). — Le nominatif féminin *duae* est superposable au nominatif-accusatif duel, véd. *d(u)vé*, v. sl. *dŭvě*, lit. *dvì*, sans doute irl. *dí* (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, II, § 470, p. 120 sqq.). Compris comme un nominatif, il a entraîné un accusatif *duās*. — L'extension des formes de pluriel qui se développe en latin à l'époque historique et qui a pleinement abouti en roman est complète déjà en ombrien : nom. masc. fém. *dur*, acc. fém. tuf, nom.-acc. neutre tuva, dat.-abl. tuves, tuver-, *duir*. — Là où, comme en latin, la catégorie du duel a disparu, apparaît la tendance à donner à « deux » une flexion de pluriel.

Pas plus en latin qu'ailleurs, l'ordinal de « deux » n'est tiré de la racine du nom de nombre ; on se sert de *alter*, qui a remplacé d'autres mots (v. *iterum* et *cēterī*). — Un autre substitut des anciens adjectifs indiquant l'opposition de « deux » est *secundus*, adjectif en *-undus* en face de *sequor*.

L'adverbe signifiant « deux fois » repose sur une forme à **dw-* initial, tandis que *duo* repose sur un ancien **duwŏ* ; *bis* répond à skr. *dvíḥ*, av. *biš*, gr. δίς ; v. *bī-* et *bīnī*.

Au premier terme de composés, l'ancien **dwi-* est représenté par lat. *bi-* ; v. ce mot. — Le type *du-* de *duplex*, et sans doute de *dubius*, se retrouve en ombrien dans : tupler « bīnīs », *dupla* « bīnās », en face de lat. *duplus*, tuplak (acc. sing. n.) en face de *duplex*, *du-pursus* « bipedibus » et dans le dérivé *duti* « iterum ». Hors de l'italique, on cite seulement lette *du-celes* « voitures à deux roues » ; mais on ne voit pas comment s'expliquerait *du-* s'il n'est pas ancien ; du reste, l'*-i-* de **dwi-* n'est pas radical, non plus que celui de *tri-* (lat. *trēs*). Jules Bloch a fait remarquer que, dans l'Inde, on lit *dupada-* « bipède » chez Asoka et *dujihva-* « qui a deux langues », etc., en pali.

duouir (*duum-*), **-ī** m. Le singulier est tiré du pluriel *duo uirī* ; le doublet *duumuir*, de la forme de génitif *duum uirum*. On a dit d'abord *duum uirum arbitrātū* ou *iūdiciō*, puis *duumuirī* et *duumuir*. Le procédé de formation s'est étendu aux désignations d'autres magistrats : *triumuir*, alors que Caton disait encore *si trium uirum sim* « si j'étais des trēs uirī » ; *quinqueuir*, *decemuir*, etc. Cf., de même, *sexprīmus*, *nōngentus* et gr. δεκάπρωτος, et Wackernagel, *Vorles.* I 90.

Dérivés : *duumuirātus*, *-ūs* m. ; *duumuirālis*, *-itās* (Cod. Théod.), *-uirālicius* (Inscr.).

duplex, duplus : v. *duo* et *plectō*.

dūracinus : v. *dūrus*.

durcō (*durgō*), **-ōnis** m. : 1° sorte de navire ; 2° poisson de mer = δόρκων, Isid., Orig. 19, 1, 10.

dureta, -ae f. : sorte de baignoire en bois. Mot espagnol d'après Suét., Aug. 82, 2 ; peut-être celtique. Le gr. δροίτη est loin.

dūreus, -a, -um : *ligneus*. Transcription de δούρειος, cf. *dūrateus*, dans Lucr. 1, 476.

durgō, -ōnis m. : = dorcas (Itin. Anton.). Peut-être même mot que *durcō*.

dūriō, -ōnis m. : sorte de mime ; joint à *turpiō* et à *sanniō* par Mar. Merc., Subn. 4, 3. De *dūrus* « à la tête dure », cf. *dūricorius*, ou de Δωρίων?

dūrō : v. *dūdum* et *dūrus*.

dūrus, -a, -um : dur. Sens physique et moral « dur au toucher » et « dur de cœur, à la tête dure ». Subst. n. *dūrum* (sc. *lignum*) « bois dur » ; *dūra* pl. « duretés, épreuves ». Ancien, usuel. M. L. 2808 ; et celtique : irl. *dúr*, britt. *dur*.

Dérivés : *dūriter* (sans doute d'après *crūdēliter*), ancien, usuel et classique ; *dūrē*, rare et plus récent, cf. Thes. V[1] 2313, 11 sqq. ; *dūritia* (*-tiēs*), usuel, M. L. 2806 ; *dūritās* (rare, Cic.) ; *dūritūdō* (archaïque) ; *dū-*

riusculus (très rare) ; *dūriōsus* : *perdūrāns* (Gloss.) ; *dūreō*, *-rēscō* (tardifs) ; *dūrō*, *-ās* : durcir, endurcir. Sens transitif et absolu ; cf. Lucr. 5, 1360, *atque opere duro durarent membra manusque*, en face de Vg., B. 6. 35, *tum durare solum et discludere Nerea ponto/coeperit*.

Ce dénominatif de *dūrus* doit être, à l'origine, différent de *dūrō* « je dure », qui semble appartenir à la même racine que *dū-* que l'on a dans *dū-dum*. Mais la parenté des concepts « dur » et « qui dure » a dû favoriser la confusion ; souvent *dūrāre* « durer » s'oppose à des mots indiquant la liquéfaction, la putréfaction : cf. Lucr. 3, 337, [*corpus*] *neque post mortem durare uidetur*, en face de 342, [*artus*] *pereunt... conqueputrescunt*, etc. C'est au sens de « durer » que se rattachent des emplois comme Plt., Mi. 1249, *durare nequeo/quin eam intro*, et le sens de « endurer », e. g. Vg., Ae. 8, 577, *patior quemuis durare laborem*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2805. Germanique : v. sax. **dūrōn* « dauern ».

A *dūrō* se rattachent : *dūrābilis*, *-bilitās* (époque impériale) ; *dūrāmen* (Lucr.) ; *dūrāmentum* « vieux bois de la vigne » et « callosité » (Mul. Chir.) ; *dūrētum* (Gloss., cf. *asprētum*) ; **dūraniō* « durillon » M. L. 2804 et *durāniolus*? ; *ēdūrus* : très dur (Vg.) ; *ēdūrō*, *-rēscō* ; *indūrō*, *indūrēscō* (époque impériale), cf. M. L. 4386 et 4387 ; *obdūrō*, M. L. 6011 (et **abdūrō*), *cbdūrēscō*, *obdūrēfaciō* ; *per-dūrō* ; *dūracinus*? : qui a la chair adhérente au noyau, dur. Épithète appliquée à certains fruits (*cerasea*, *persica*, *ūua*). Les Latins y voyaient un composé de *dūrus* + *acinus* et ce serait une traduction de σκληρόσαρκος, *-κοκκος*, cf. *dūricōrius* (Cloat.) ; l'explication par nom de la ville *Dyrrachium* (ancien **Duracium*), cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 232 sqq., est peu vraisemblable. Ancien (Caton) ; M. L. 2803. Autres composés : *dūribarbus*, *-bis* (Vindic.), *dūribuccius* (Gloss. Ansil.), *dūricors*, *-cordius*, *-cordia* (tous tardifs, langue de l'Église, cf. σκληροκάρδιος), *dūricorius*, *dūripēs* (= σκληρόπους) (Gloss.). — Sur *obdūrāre* « boucher », dû peut-être à une confusion tardive avec *obturāre*, v. Niedermann, Emerita XII (1944), p. 74.

Pour *ōridūrius*, v. *ōs*.

Aucune étymologie sûre. Osthoff, *Et. Parerga*, 111 sqq., a supposé une forme dissimilée de **drūros* et rapproché skr. *dārunáḥ* « rude, fort », irl. *dron* « solide », lit. *drútas* « fort, solide », gr. δρυόν· ἰσχυρόν, Ἀργεῖοι, Hes., et δρῦς « arbre, chêne » (v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 258). Pas d'autre exemple de cette dissimilation peu vraisemblable.

dusius : *daemon immundus*, *incubus*. Gaulois, d'après St Aug., Ciu. D. 15, 23 ; Isid. 8, 11, 103.

dux : v. *dūcō*.

BDD-B178-D © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)